

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK  
BANQUE NATIONALE SUISSE  
BANCA NAZIONALE SVIZZERA  
BANCA NAZIUNALA SVIZRA  
SWISS NATIONAL BANK



## La Banque nationale suisse Bilan et compte de résultat



# La Banque nationale suisse

## Bilan et compte de résultat

Août 2007

**Editeur**

Banque nationale suisse  
Statistique  
Case postale  
CH-8022 Zurich

**Auteurs**

David Maurer et Patrick Halbeisen

**Renseignements**

publications@snb.ch

**Exemplaires isolés**

Banque nationale suisse, Bibliothèque, case postale, CH-8022 Zurich  
Téléphone + 41 44 631 32 84; fax + 41 44 631 81 14  
Adresse e-mail: library@snb.ch

**Langues**

La présente brochure est publiée en langues française, allemande (version originale)  
et anglaise.

**Envoi**

Septembre 2007

**Internet**

Les publications de la Banque nationale suisse peuvent être  
consultées sur Internet sous *www.snb.ch, Publications*.

**Copyright**

Reproduction et utilisation des chiffres  
autorisées avec indication de la source.

**Impression**

Fotorotar AG, CH-8132 Egg/ZH

ISSN 1662-0690 (version sur papier)

ISSN 1662-0720 (version électronique)

# Aperçu

Page

5	<b>Séries chronologiques historiques</b>
5	Avant-propos
7	<b>Commentaire</b>
9	<b>Le centenaire de la Banque nationale suisse – Bilan et compte de résultat</b>
9	Introduction
9	Structure de la brochure
10	<b>1 L'évolution de la politique monétaire: aperçu</b>
10	1.1 De la création de l'Etat fédéral à l'ouverture des guichets de la Banque nationale
10	1.2 La politique de la Banque nationale sous le régime des changes fixes
10	La Banque nationale et l'étalon-or
11	La césure de la Première Guerre mondiale
11	Le retour à l'or
12	La politique monétaire de la Suisse et le système de Bretton Woods
12	1.3 La politique de la Banque nationale sous le régime des changes flottants
13	<b>2 L'émission des billets de banque</b>
13	<b>3 Les instruments de la politique monétaire</b>
13	3.1 Les instruments opérationnels
13	L'escompte et les crédits lombard
13	L'escompte
14	Les crédits lombard
14	Les opérations d'open market
14	Les rescriptions de stérilisation
14	Les bons émis par la Banque
15	Les créances comptables à court terme
15	Les opérations sur devises
15	Les opérations sur l'or et sur l'argent
16	Les pensions de titres
16	3.2 Les instruments relevant de la puissance publique
16	Les conventions passées avec les banques
16	Les arrêtés fédéraux
17	Les réserves minimales
17	Les comptes spéciaux
17	<b>4 La gestion des réserves monétaires</b>
17	4.1 Le bénéfice comptable résultant de la dévaluation de 1936
17	4.2 La gestion des placements de devises
18	4.3 Les prêts d'or à partir de 1997
18	4.4 La distribution du bénéfice
19	4.5 Les ventes d'or
19	<b>5 Le trafic des paiements</b>
19	5.1 Les mandats généraux et les chèques
19	5.2 Le service des encaissements
20	5.3 Les chèques postaux et le système des virements
20	5.4 Les correspondants en Suisse
20	5.5 Le clearing avec l'étranger et les accords de paiements
20	Le clearing avec l'étranger
20	Les accords de paiements
21	5.6 Les correspondants à l'étranger

21	<b>6</b>	<b>Les relations internationales</b>
21	6.1	Des opérations de soutien fondées sur des crédits d'aide monétaire
21	6.2	Les bons Roosa et le réseau de swaps comme outils de coopération des banques centrales
22	6.3	Les mesures d'aide monétaire de la période récente
22	6.4	L'adhésion au FMI et la coopération avec la BRI
22	<b>7</b>	<b>Les relations avec la Confédération</b>
22	7.1	L'émission de titres de la Confédération
22	7.2	La reconnaissance de dette de la Confédération
23	7.3	Les Caisses de prêts de la Confédération, de 1914 et de 1932
23	7.4	Le financement de stocks obligatoires
23	7.5	Les engagements à vue et à terme envers la Confédération
24	7.6	Les prestations en faveur de la Confédération dans le domaine de la monnaie métallique
24	<b>8</b>	<b>La Banque nationale en tant qu'employeur</b>
25		<b>Bibliographie</b>
27		<b>Tableaux</b>
29		Liste des tableaux
31		Explication des signes et remarques
33		<b>Bilan de la Banque nationale suisse – Actifs</b>
49		<b>Bilan de la Banque nationale suisse – Passifs</b>
71		<b>Compte de résultat de la Banque nationale suisse</b>
91		<b>Liste des postes du bilan et du compte de résultat</b>
93		Actifs
94		Passifs
95		Compte de résultat

## Séries chronologiques historiques

### Avant-propos

La Banque nationale suisse fête son centenaire en 2007. A cette occasion, elle publie plusieurs brochures contenant des séries chronologiques longues sur des thèmes qui étaient ou sont toujours importants pour la politique monétaire. Elle entend ainsi soutenir les analyses empiriques historiques de l'économie suisse.

Les brochures contiennent également des commentaires relatifs aux séries ainsi publiées. Ces commentaires décrivent la méthode de calcul des données, mais aussi, dans plusieurs cas, le contexte historique et réglementaire. Ils ne sont pas exhaustifs, mais visent à faciliter l'interprétation des données et à fournir des informations nécessaires à l'enchaînement des séries chronologiques.





**Commentaire**



# Le centenaire de la Banque nationale suisse – Bilan et compte de résultat

## Introduction

Les cent années qui se sont écoulées depuis la création de la Banque nationale suisse (BNS) ont été marquées par de profondes mutations politiques et économiques. Ces changements ont influé sur le mandat, les champs d'action, la politique monétaire et les instruments de la Banque nationale, tout en se reflétant dans son bilan et son compte de résultat.

Cette brochure offre, dans sa partie synoptique, une vue détaillée du bilan et du compte de résultat de la Banque nationale, qui embrasse un siècle complet. Certains postes sont disponibles pour toute cette période, tandis que d'autres, par suite de l'évolution de la politique monétaire ou d'ajustements dans la présentation des comptes, n'apparaissent que pour une durée déterminée dans les livres. Considérés dans l'optique actuelle, divers postes sont difficilement interprétables sans une connaissance précise de leur arrière-plan historique et monétaire. Le lecteur trouvera ces informations dans la partie rédactionnelle de la brochure.

## Structure de la brochure

La **partie rédactionnelle** renvoie les postes du bilan et du compte de résultat aux tâches correspondantes de la Banque nationale, créant ainsi un cadre permettant de comprendre la partie synoptique, sans toutefois commenter l'évolution de ces postes. Les ouvrages publiés au fil des grands anniversaires de la Banque nationale, et notamment le volume marquant son centenaire, retracent l'histoire et le mandat de l'institut d'émission dans une perspective chronologique et monétaire. Pour obtenir des informations détaillées, il est indiqué de consulter les rapports de gestion de la BNS. Enfin, «La Banque nationale suisse en bref»<sup>1</sup> présente un compendium du mandat actuel ainsi que des instruments de la BNS.

La partie rédactionnelle s'articule comme il suit: le premier chapitre revient rapidement sur les événements de politique monétaire depuis 1848. Sur cette base, les chapitres suivants montrent quelles sont les incidences directes des divers instruments de politique monétaire et des champs d'action découlant du mandat légal de la BNS sur les postes de son bilan et de son compte de résultat.

Tous les renvois sont imprimés en *italique* dans la partie rédactionnelle et les notes de bas de page. Les chiffres entre parenthèses qui suivent un terme en *italique* renvoient pour leur part au tableau dans lequel apparaît le poste.

La **partie synoptique** présente en trois chapitres des séries chronologiques historiques sur le bilan et le compte de résultat de la BNS:

1. Actifs
2. Passifs
3. Compte de résultat

Les deux premiers tableaux partiels des actifs et des passifs sont structurés en fonction de l'importance des opérations de la Banque nationale. Les tableaux subséquents détaillent les postes, mais montrent aussi des séries d'un intérêt particulier.

La présentation du compte de résultat a connu en 1978 des changements substantiels, qui rendent difficile la comparabilité des postes afférents aux charges. En conséquence, le compte de résultat apparaît sur deux tableaux principaux. Les tableaux qui les suivent détaillent les divers postes et montrent l'utilisation du bénéfice de la Banque nationale au cours des cent dernières années.

La partie synoptique est suivie d'une **liste des postes du bilan et du compte de résultat**. Cette liste renvoie chacun de ces postes au chapitre qui le concerne dans la partie synoptique et montre quels sont ceux qui font l'objet de commentaires dans la partie rédactionnelle.

<sup>1</sup> BNS (2004).

# 1 L'évolution de la politique monétaire: aperçu<sup>2</sup>

## 1.1 De la création de l'Etat fédéral à l'ouverture des guichets de la Banque nationale

Le passage d'une confédération d'Etats à l'Etat fédéral en 1848 entraîna le transfert de la régale des monnaies, ou monopole de la frappe, à la Confédération. La Suisse, à l'époque, n'en institua pas pour autant un système monétaire national, mais adhéra, par le biais de la loi fédérale de 1850 sur la monnaie, au système français<sup>3</sup>. En 1865 fut créée l'Union monétaire latine (UML) qui, outre la Suisse, réunit la France, la Belgique et l'Italie, puis la Grèce. L'UML reposait sur le bimétallisme (deux étalons, or et argent). Aussi les variations des prix relatifs de l'or et de l'argent provoquèrent-elles un afflux des monnaies dépréciées et un reflux des monnaies « chères ». L'absence de coordination des politiques monétaires entre les pays membres se révéla être un autre élément déstabilisateur. C'est ainsi qu'en 1866, l'émission pléthorique de monnaie-papier en Italie se traduisit par une véritable « inondation » de la Suisse en monnaies d'argent de piètre valeur<sup>4</sup>. La chute du prix de l'argent métal, dans les années 1870, entraîna une limitation des frappes de monnaies d'argent et, par là même, une perte d'influence de ce métal dans la politique monétaire. Et, de fait, l'UML fut alors intégrée au système international de l'étalon-or. Durant la Première Guerre mondiale, la circulation des monnaies de l'Union parmi les Etats membres fut restreinte et, à la fin de 1926, l'UML dis-

souta. Contrairement au système des monnaies, celui des billets de banque ne fut pas centralisé lors de la fondation de l'Etat fédéral; il resta donc de la compétence des cantons. Les billets étaient émis aussi bien par des banques cantonales que par d'autres établissements, mais, jusque dans les années 1870, leur circulation ne représentait qu'un faible volume. Conséquence de la guerre franco-allemande, la crise de liquidités de 1870 suscita un large consensus politique à propos de la nécessité de réglementer les billets de banque à l'échelon fédéral, sans que l'on pût toutefois imposer en l'espèce un monopole de la Confédération. La seule compétence qui lui fut reconnue consistait à édicter des dispositions générales sur l'émission et le remboursement de billets de banque<sup>5</sup>. C'est ainsi que fut adoptée en 1881 la loi fédérale sur l'émission et le remboursement des billets de banque, à laquelle il manquait cependant une orientation de politique monétaire. Sa disposition relative à la taxation des billets incitait les banques d'émission à épuiser dans la

mesure du possible tout leur contingent de billets, d'où leur impuissance à répondre à la demande, surtout lors d'échéances de paiement importantes.

Qui plus est, la situation institutionnelle de l'époque faisait que le mécanisme de l'argent métal ne fonctionnait pas correctement. Entre autres conséquences, le déficit persistant de la balance des paiements se traduisit, à partir du milieu des années 1880, par un affaiblissement du franc suisse face au franc français. Son cours chutait par moments à tel point que les arbitrages provoquaient un afflux massif de pièces d'argent vers la France et, partant, une diminution de la base monétaire en Suisse. Ce phénomène aurait dû normalement conduire à un raffermissement du franc suisse. Or, les banques d'émission, proches de la frontière et particulièrement affectées par ces sorties d'argent, devaient racheter ce métal afin de garantir la couverture imposée par la loi. Vu le climat de concurrence qui s'installait entre ces banques, il était impossible de mettre sur pied une politique d'escompte commune qui aurait raréfié l'offre monétaire et, par là même, redressé le cours du franc suisse<sup>6</sup>.

En dépit de ces difficultés, la voie menant au transfert du monopole des billets à la Confédération et à la création d'une banque centrale d'émission exigea un long processus politique<sup>7</sup>. Une première initiative d'amendement de la Constitution fédérale échoua, pour des raisons tenant notamment au droit constitutionnel. En 1891, la révision de la Constitution, qui conférait le monopole d'émission à la Confédération, fut acceptée en votation populaire. Il fallut attendre encore 14 ans jusqu'à la promulgation de la loi d'exécution, les points litigieux ayant trait aux relations de la nouvelle banque d'émission avec la Confédération (banque d'Etat ou banque privée) et à la question du siège. Deux projets n'ayant rien donné, un compromis s'imposa, qui prévoyait un double siège à Zurich et à Berne ainsi qu'une participation des cantons au bénéfice. Le 16 janvier 1906, la loi fédérale du 6 octobre 1905 sur la Banque nationale entra en vigueur, et la BNS put ouvrir ses guichets le 20 juin 1907.

## 1.2 La politique de la Banque nationale sous le régime des changes fixes

### La Banque nationale et l'étalon-or

La loi sur la Banque nationale de 1905 faisait obligation à la BNS de convertir ses billets, sur demande, en or ou en argent, aux parités fixées par l'UML. En conséquence, elle prescrivait une couverture métallique des billets de banque d'au moins 40%. Comme la plupart des monnaies étaient définies précisément par

<sup>2</sup> Les commentaires qui suivent reposent, sauf mention contraire, sur l'ouvrage de la Banque nationale marquant son 100<sup>e</sup> anniversaire (2007) et les renvois bibliographiques qui y sont indiqués.

<sup>3</sup> Halbeisen et Müller (1998), pp. 63ss.

<sup>4</sup> Ritzmann (1973), p. 91. Pour une analyse de l'UML et des expériences de la Suisse en tant que membre, voir Maurer (2006), pp. 20 à 64.

<sup>5</sup> Landmann (1905), p. 8.

<sup>6</sup> Ruoss (1992), p. 13.

<sup>7</sup> Concernant le débat en question, voir Zimmermann (1987).

rapport à l'or, elles étaient liées entre elles par des cours de change fixes. La Suisse se trouvait ainsi intégrée dans le système monétaire international de l'étalon-or. L'obligation d'échanger les billets de banque en métal précieux étant alors au cœur du dispositif de l'étalon-or, elle déterminait la politique de la BNS<sup>8</sup>. Une émission excessive de billets amenait le franc à se déprécier face aux autres monnaies et le prix de l'or à augmenter. Cela obligeait par contrecoup à échanger les billets de banque suisses contre de l'or à la BNS et à réduire les réserves de métal jaune de cette dernière. Pour enrayer ce processus, la Banque nationale devait restreindre l'approvisionnement, c'est-à-dire relever ses taux d'intérêt.

Malgré ces contraintes, la Banque nationale tenta de contrôler les liquidités par sa politique d'escompte. Elle s'en remettait ce faisant, comme d'ailleurs les grandes banques centrales étrangères, à la doctrine dite des effets réels (*real bills doctrine*), selon laquelle l'économie était correctement approvisionnée en numéraire dès lors que les banques d'émission escomptaient exclusivement des effets de commerce à court terme<sup>9</sup>. La politique suivie par la BNS dans le cadre de l'étalon-or fut fructueuse, puisqu'elle contribua à stabiliser le cours du franc suisse, si bien que les sorties d'argent métal cessèrent. Sa politique d'escompte permit donc à la Banque nationale d'aligner l'offre monétaire sur les besoins de l'économie bien mieux que les anciennes banques d'émission ne l'avaient fait.

### **La césure de la Première Guerre mondiale**

L'éclatement de la Première Guerre mondiale fit se déliter l'ordre monétaire international, fondé sur l'étalon-or. La ruée vers ce métal refuge contraignit les banques centrales à abandonner la convertibilité. Comme ses homologues étrangères, la Banque nationale renonça alors à la doctrine des effets réels pour participer au financement des dépenses de défense nationale de l'Etat en escomptant de gros volumes de bons du Trésor de la Confédération. L'expansion de la masse monétaire qui en résulta attisa les tendances inflationnistes, de sorte que les prix doublèrent de 1914 à 1918 et que la Banque nationale eut à subir une forte pression politique. A l'instar de la plupart des banques d'émission étrangères, elle imputa la cause de l'inflation non pas à sa politique d'escompte, mais à la vive hausse des prix à l'importation.

### **Le retour à l'or**

A la fin de la guerre, un consensus international s'était créé pour revenir à un système monétaire centré sur l'or et aux parités d'avant-guerre. Le nouveau système était un étalon de change-or – et non plus un pur étalon-or –, en ce sens que les banques centrales

eurent la possibilité de détenir leurs réserves non seulement en métal jaune, mais aussi en devises convertibles. Elles parvinrent avec des fortunes diverses à maîtriser l'inflation consécutive à la guerre et à stabiliser leur situation monétaire. Pour sa part, la Banque nationale réussit à vaincre le renchérissement et à rendre le franc suisse assez rapidement stable. A la fin de 1924, elle fut une des premières banques centrales à renouer avec la parité d'avant la guerre. Par la suite, les effets de commerce et, dans leur sillage, la politique d'escompte perdirent de leur importance, et la Banque nationale poursuivit dès lors une politique de change avec un objectif pour le dollar.

Les expériences positives de la Suisse avec l'étalon de change-or dans les années vingt contribuèrent certainement à faire d'elle l'un des pays qui, après l'effondrement de ce système monétaire durant la Grande dépression, maintinrent le plus longtemps la parité-or de leurs monnaies. La politique économique helvétique ne suivit pas – au début du moins – la voie de la dévaluation, comme les autres pays, mais mita sur une politique déflationniste afin de rétablir sa compétitivité internationale. Il s'avéra toutefois que la baisse des prix n'était pas politiquement réalisable dans la mesure requise, ce qui amena le Conseil fédéral, le 26 septembre 1936, contre l'avis du président de la Direction générale, à emboîter le pas à la France et à dévaluer.

Dans le cas de la Suisse, la dévaluation n'équivalait nullement à une rupture fondamentale avec la politique suivie jusque-là. Le franc restait ancré à l'or, bien qu'à une parité de 30% inférieure. Il était ainsi l'une des rares monnaies convertibles. Quant aux autres pays, soit ils laissèrent flotter leurs monnaies, soit ils instaurèrent un contrôle des changes et des systèmes de clearing bilatéraux auxquels la Suisse était d'ailleurs partie prenante.

Ayant conservé le souvenir des expériences négatives vécues durant la Première Guerre mondiale, la Banque nationale resta fidèle pendant la Seconde à la convertibilité du franc, ce qui contribua du reste à préserver la confiance dans cette monnaie et à assurer l'approvisionnement du pays<sup>10</sup>. Durant cette phase, la Banque nationale commença à intégrer l'évolution de la masse monétaire dans sa politique et s'opposa à une augmentation excessive des liquidités pour ne pas laisser libre cours à l'inflation. A cette fin, elle adopta des mesures administratives telles que l'instauration d'un contrôle des changes visant le dollar et la réglementation du marché de l'or. Mais elle procéda également à des ventes d'or au public et à la Confédération pour résorber des liquidités. Soucieuse de l'évolution des prix, la Banque nationale maintint le contrôle des changes sur le dollar, pourtant impopulaire, jusqu'à la fin des années quarante. Elle refusa par contre de réé-

<sup>8</sup> Ruoss (1992), p. 17.

<sup>9</sup> A propos de la logique de la doctrine des effets réels et de sa critique, voir Ruoss (1992), pp. 20ss.

<sup>10</sup> A propos de la politique monétaire pendant la Seconde Guerre mondiale, voir Crettol et Halbeisen (1999).

valuer le franc comme on le lui recommandait à titre de solution de rechange. Ainsi, l'éventuel conflit d'intérêts entre un cours de change fixe et la stabilité des prix, qui allait préoccuper la BNS surtout à partir de 1960, transparaissait déjà durant la guerre et l'immédiat après-guerre.

### **La politique monétaire de la Suisse et le système de Bretton Woods**

Dans l'immédiat, cependant, le problème ne se posait pas encore avec une extrême acuité. L'inflation resta sous contrôle au cours des années cinquante. Le système monétaire de Bretton Woods, qui reposait sur l'étalon or-dollar, ne pouvait encore fonctionner, car rares étaient les pays disposant de réserves suffisantes pour conserver une monnaie convertible. La Suisse, notamment, y faisait exception, mais elle n'adhéra pas formellement au système de Bretton Woods et à ses institutions – la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Concrètement, cela n'avait du reste pas grande importance, puisque la politique monétaire helvétique se conformait elle aussi à l'étalon or-dollar.

L'instauration de la convertibilité généralisée, à la fin de 1958, mit un terme à la coexistence d'une croissance économique forte et de la stabilité interne et externe de la monnaie. Dans des périodes marquées par des incertitudes politiques et économiques, les capitaux étrangers affluaient vers la Suisse, gonflant ainsi la masse monétaire. Comme la Banque nationale, confrontée à une balance commerciale déficitaire, refusait une réévaluation du franc et excluait tout flottement de crainte de voir se produire des fluctuations de change excessives, sa politique consistait prioritairement, désormais, à prévenir l'afflux de capitaux étrangers. A partir de 1961, elle recourut à des swaps de devises, afin de faire refluer ces capitaux vers l'étranger. S'ajoutant à sa participation à des mesures internationales de soutien des monnaies, cet instrument contribua à asseoir le système de Bretton Woods.

Ces mesures n'étaient toutefois pas de nature à corriger les déséquilibres fondamentaux des balances des paiements, dont la cause tenait en premier lieu à la politique monétaire trop expansionniste des Etats-Unis. Dès 1962, l'inflation augmenta régulièrement à plus de 3%. Pour y faire front, la Banque nationale mit en œuvre, avec l'aide de la Confédération, des instruments relevant de la puissance publique pour lutter contre l'afflux de fonds étrangers, tels l'interdiction de rémunérer, les intérêts négatifs et les restrictions à la levée de capitaux à l'étranger. La Banque nationale s'associa en outre à des mesures visant à atténuer la surchauffe. En instaurant un régime de réserves minimales et un resserrement du crédit pour les banques, elle tenta de limiter la création de monnaie. Mais cette

politique se révéla dans l'ensemble sans effet. En 1971, quand l'abandon par les Etats-Unis de la convertibilité-or précipita la fin du système de Bretton Woods, l'inflation grimpa à plus de 6% en Suisse.

### **1.3 La politique de la Banque nationale sous le régime des changes flottants**

Le 23 janvier 1973, la Banque nationale suspendit ses achats de dollars pour enrayer l'accroissement de la masse monétaire en décollant. Elle y voyait donc une mesure provisoire. Mais au bout de quelques semaines, elle constata que le régime des changes fixes s'était définitivement effondré. Après avoir suivi pendant plus de soixante ans une politique axée sur la préservation de la valeur externe du franc, la Banque nationale en était tout à coup réduite à changer radicalement de stratégie. Elle élaborait alors en très peu de temps un concept de gestion de la masse monétaire aligné sur le monétarisme, considérant qu'un niveau de croissance déterminé de la masse monétaire engendrerait une expansion équilibrée de l'économie et la stabilité des prix. Axant résolument sa politique monétaire sur la stabilité des prix, elle joua un rôle de pionnière parmi les banques centrales. Ainsi, l'inflation, qui plafonnait encore à 9,8% en 1974, put être ramenée à moins de 2% dès 1976.

Dans cette optique, les avantages d'une politique monétaire à même de combattre l'inflation apparaissaient dans toute leur évidence, malgré le problème posé par les fortes fluctuations de change à court terme. Les pressions à la revalorisation du franc rendaient la vie difficile à l'industrie d'exportation et à la Banque nationale. Ces fluctuations diminuèrent une fois éliminés les déséquilibres monétaires majeurs et après l'adaptation de la politique économique à la nouvelle donne internationale. C'est ainsi que la formulation d'un objectif de change, en 1978, demeura un événement unique et que les instruments relevant de la puissance publique – la BNS les avait mis en œuvre dans les années soixante, mais ils ne visaient plus désormais qu'à lutter contre la revalorisation du franc – furent considérablement réduits. La Banque nationale pouvait à présent se concentrer sur la stabilité des prix. Après avoir révisé fondamentalement sa stratégie de politique monétaire, elle passa en 2000 à la gestion des taux d'intérêt, définissant ainsi un nouvel objectif opérationnel interne sous forme d'une marge de fluctuation du Libor (*London Interbank Offered Rate*) à trois mois. Cette gestion des taux repose sur une appréciation périodique de la situation économique, appréciation qui débouche sur la publication d'une prévision d'inflation.

## 2 L'émission des billets de banque

A compter de 1907, seule la Banque nationale pouvait émettre des billets. Ceux des anciennes banques d'émission restèrent en circulation jusqu'en 1910. La Banque nationale fut légalement tenue, jusqu'en 1997, de conserver en métaux précieux 40% des billets en circulation, car elle était censée être à tout moment en mesure d'accomplir ses obligations, à savoir convertir les billets de banque en métaux précieux<sup>11</sup>.

L'émission des billets apparaît au poste du passif *Billets de banque en circulation* (tableau 2.1). La ventilation par coupures des billets en circulation figure au tableau 2.5 «Répartition des billets en circulation». Le tableau 2.4 «Billets de banque en circulation des anciennes banques d'émission» donne par ailleurs une vue d'ensemble de la circulation des billets en Suisse avant la création de la Banque nationale. Ces billets étaient inclus dans le bilan de la BNS<sup>12</sup>. Au demeurant, l'émission des billets de la Banque nationale a une incidence sur le poste du passif *Provisions pour confection de billets de banque* (2.3) ainsi que sur les postes correspondants du compte de résultat *Frais de confection des billets, y compris attribution à la provision* (3.1) et *Charges afférentes aux billets de banque* (3.2).

Les billets de banque fraîchement imprimés qui n'ont jamais été mis en circulation sont inscrits à l'actif à leur coût de revient et apparaissent au poste *Billets de banque en stock* (1.2). Ce dernier, qui était jusqu'en 2004 un sous-poste des *Immobilisations corporelles* (1.2), figure désormais comme un poste à part entière de l'actif. A la date de la première mise en circulation d'un billet, son coût de revient est imputé aux *Charges afférentes aux billets de banque* (3.2). En outre, la Banque nationale détient pour des raisons stratégiques une participation dans Orell Füssli Sicherheitsdruck AG, qui produit les billets pour la BNS. Cette participation est inscrite au poste de l'actif *Participations – Orell Füssli* (1.2).

## 3 Les instruments de la politique monétaire

Pour réaliser ses objectifs monétaires, la Banque nationale dispose d'instruments opérationnels et d'instruments relevant de la puissance publique. Elle utilise les premiers pour intervenir directement sur le marché et les seconds pour exercer sa fonction de régulation du marché.

### 3.1 Les instruments opérationnels

Les instruments opérationnels de la Banque nationale se répartissent en deux groupes, selon l'intervenant qui déclenche l'opération. L'initiative revient ainsi aux banques commerciales dans le crédit d'escompte et les crédits lombard, et à la Banque nationale dans les opérations d'open market, les opérations sur devises, la politique de l'or et de l'argent et les pensions de titres.

#### L'escompte et les crédits lombard

##### L'escompte

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, le crédit d'escompte était l'un des instruments privilégiés auxquels les banques commerciales recouraient pour se procurer des liquidités. La Banque nationale achetait aux banques des effets tirés sur des débiteurs suisses en déduisant l'escompte calculé au taux applicable et conservait les titres jusqu'à l'échéance. La nature des effets admis à l'escompte était définie dans la loi, mais la Banque nationale disposait d'une marge de manœuvre qui lui permettait de fixer ses exigences de qualité. De plus, elle n'était pas tenue d'accepter tous les titres présentés à l'escompte. Au début, la Banque nationale avait défini des critères très sévères, car elle ne voulait escompter que des effets de commerce (*real bills*). Mais, par la suite, l'éventail s'est élargi et elle a aussi admis les rescriptions, les bons du Trésor et les effets émis par les cantons et les communes, puis, plus tard, les obligations nantissables, les lettres de gage et les créances inscrites au livre de la dette de la Confédération<sup>13</sup>.

L'escompte a progressivement cédé du terrain à partir des années vingt, mais les banques ont continué d'y recourir jusque dans les années nonante pour faire face à des resserrements passagers de leurs liquidités et pour financer l'échéance mensuelle<sup>14</sup>. Les titres acquis par la BNS dans le cadre des opérations d'escompte figuraient dans le *Portefeuille suisse* (tableaux 1.1 et 1.3), plus précisément dans les sous-postes *Effets sur la Suisse* (1.3), *Bons du Trésor* (1.3) et *Obligations escomptées* (1.3) à l'actif du bilan. L'escompte eut des conséquences, au passif, sur les

<sup>11</sup> Pour renforcer la confiance du public dans la monnaie-papier, la BNS dépassa régulièrement ce plafond de couverture. Voir le poste *Couverture métallique des billets (en %)* au tableau 2.1 de la présente brochure.

<sup>12</sup> Voir rapports de gestion de la BNS pour 1908, p. 36, et pour 1909, p. 28.

<sup>13</sup> Pour plus de détails sur les effets admis à l'escompte, voir ouvrages commémoratifs 1957, pp. 170 à 177, et 1982, p. 23, ainsi que Ruoss (1992), p. 40.

<sup>14</sup> Les banques se finançaient à la Banque nationale pour respecter les exigences légales en matière de liquidités minimales à l'échéance mensuelle. Ces opérations ont perdu de leur importance lorsque les liquidités minimales ont été ramenées à des valeurs moyennes.

*Comptes de virement des banques en Suisse* (2.1) et, en ce qui concerne le compte de résultat, sur le *Résultat des placements en francs – Escompte* (3.1, 3.2 et 3.4), en particulier dans les sous-postes *Escompte – Effets sur la Suisse* (3.4), *Escompte – Bons du Trésor* (3.4), *Escompte – Obligations* (3.4) et *Escompte – Effets de la Caisse de prêts de la Confédération* (3.4).

### Les crédits lombard

Les crédits lombard, ou avances sur nantissement, étaient octroyés par la Banque nationale contre le dépôt d'effets. Le nantissement d'or et de pièces d'or était aussi admis, mais en pratique ces opérations n'ont jamais revêtu une grande importance<sup>15</sup>. La Banque nationale fixait une limite individuelle pour chaque banque recourant à ce type de crédit. Cette limite, qui dépendait des capitaux propres ainsi que de la somme du bilan du preneur de crédit, pouvait être utilisée pour pallier des resserrements passagers de liquidités. Avec le temps, les crédits lombard se sont transformés en instrument de financement de l'échéance mensuelle et d'approvisionnement en liquidités. On les retrouvait à l'actif du bilan dans les *Avances sur nantissement* (tableau 1.1), au passif dans les *Comptes de virement des banques en Suisse* (2.1) et dans le *Résultat des placements en francs – Avances sur nantissement* (3.1 et 3.2) du compte de résultat. Les effets déposés n'apparaissent pas au bilan de la BNS, puisque les crédits lombard, contrairement à l'escompte, n'entraînaient pas de transfert de propriété. Fin 2005, les crédits lombard ont été remplacés par les pensions de titres à taux spécial (facilité pour resserrements de liquidités<sup>16</sup>).

### Les opérations d'open market

Par opération d'open market on entend l'achat et la vente de titres par le biais desquels la BNS gère la masse monétaire. Dans ce cas, contrairement à l'escompte et aux crédits lombard, la Banque nationale agit donc de sa propre initiative. Les opérations sur devises, qui leur sont apparentées, sont commentées ci-après<sup>17</sup>.

Pendant de nombreuses années, des dispositions légales limitant le recours aux titres dans les opérations d'open market ont fortement restreint la marge de manœuvre de la BNS. Le régime fiscal des opérations sur titres et l'étroitesse du marché des capitaux ont aussi contribué à empêcher le développement de ce genre d'opérations en Suisse. Les opérations d'open market se reflètent principalement dans les *Titres en francs suisses* (tableau 1.1) à l'actif – aussi connus sous le nom de «Portefeuille de titres pour opérations d'open market»<sup>18</sup> – et dans le *Résultat des placements en francs – Titres en francs suisses* (3.1 et 3.2) du compte de résultat. Depuis 1965, la Banque

nationale alimente une *Provision pour opérations d'open market* (2.3), avec des conséquences sur les *Frais et provisions pour opérations d'open market* (3.1) du compte de résultat.

### Les rescriptions de stérilisation

Jusqu'en 1979, la loi interdisait à la Banque nationale d'émettre ses propres papiers monétaires dans le cadre d'opérations d'open market. La Banque nationale recourut donc aux rescriptions de stérilisation<sup>19</sup> émises au nom de la Confédération, qui avaient été créées spécifiquement à cette fin et dont la durée était de deux ans au maximum. Les premières rescriptions de stérilisation avaient été émises en 1947, à concurrence de 100 millions de francs, pour résorber des liquidités. Bien que le débiteur figurant sur ces titres fût la Confédération – c'est elle qui en percevait le produit –, celle-ci n'avait pas le droit d'en disposer. Ces liquidités restaient sur un compte, à la Banque nationale, libellé au nom de la Confédération. Les intérêts des rescriptions de stérilisation étaient à la charge de la Banque nationale.

Vu le manque chronique de papiers monétaires en francs suisses, les rescriptions de stérilisation représentaient une aubaine pour les banques. Les acheteurs pouvaient en effet les déposer provisoirement à la BNS pour se procurer des liquidités à court terme ou les escompter lorsque leur durée résiduelle était inférieure à trois mois. Les *Rescriptions de stérilisation de la Confédération* (tableau 2.2) figuraient au passif du bilan de la Banque nationale. Elles influaient également sur le compte de résultat: jusqu'en 1978, dans les *Frais afférents aux opérations de stérilisation, intérêts à la Confédération, y compris attribution à la provision* (3.1) et, de 1978 à 1980, dans les *Charges d'intérêts* (3.2).

### Les bons émis par la Banque

La révision de 1978 de la loi sur la Banque nationale permit enfin à la BNS d'émettre ses propres bons productifs d'intérêts pour résorber des liquidités sur le marché, plutôt que de se servir des rescriptions de stérilisation. Leur durée maximale était de deux ans, et la BNS a fait usage de cet instrument dès février 1980. Les *Bons émis par la Banque* (tableau 2.2) figuraient au passif du bilan. A l'instar des rescriptions de stérilisation, ces titres de créance pouvaient être déposés à la BNS et escomptés à partir du troisième mois précédant leur échéance. La Banque nationale cessa d'émettre des bons productifs d'intérêts en 1983, mais la loi de 2003 sur la BNS autorise toujours le recours à cet instrument<sup>20</sup>.

<sup>15</sup> Pour plus de détails au sujet des crédits lombard, voir Borsani et al. (2007), ouvrage commémoratif 1982, pp. 163s, et Wild (1976), p. 18.

<sup>16</sup> Pour plus de détails sur la facilité pour resserrements de liquidités, voir Rapport de gestion de la BNS pour 2004, p. 37.

<sup>17</sup> Voir Wild (1976), p. 20, et Borsani et al. (2007) sur la notion de «politique d'open market».

<sup>18</sup> Wild (1976), p. 20.

<sup>19</sup> Pour les rescriptions de stérilisation, voir ouvrage commémoratif 1982, pp. 165s, et Wild (1976), p. 40.

<sup>20</sup> Art. 9, al. 1, let. d, LBN.



### Les créances comptables à court terme

La Banque nationale commença à utiliser en 1992 des créances comptables à court terme (CCCT)<sup>21</sup> dans le cadre de ses opérations d'open market. Elle pouvait ainsi créer ou résorber à court terme des liquidités en achetant ou en vendant des CCCT et en concluant des swaps de CCCT. Ce type d'opérations d'open market se reflète dans les *Créances à court terme sur débiteurs suisses* (tableau 1.3) du *Portefeuille suisse* (1.1 et 1.3) à l'actif, ainsi que dans le *Résultat des placements en francs – Créances à court terme sur débiteurs suisses* (3.1 et 3.2) du compte de résultat.

### Les opérations sur devises

Les opérations sur devises, soit l'achat et la vente de monnaies étrangères, constituèrent longtemps un des plus importants instruments de la politique monétaire de la Banque nationale. Vu son ampleur, le marché des changes, en particulier celui du dollar, se prêtait beaucoup mieux à la mise en œuvre de la politique monétaire de la BNS que le marché de l'argent et des capitaux, relativement étroit<sup>22</sup>. Dans le passé, l'escompte des effets étrangers était inclus dans les opérations sur devises et celles-ci figuraient donc à l'actif du bilan, parmi les *Placements de devises* (tableaux 1.1 et 1.3). En 1959, la Banque nationale introduisit les swaps de devises et d'or. Ces opérations consistaient, pour la BNS, à acheter des monnaies étrangères ou de l'or contre des francs suisses pour une durée déterminée (généralement une semaine ou un mois). À l'échéance, ces actifs étaient revendus au cours convenu à la conclusion de l'opération.

Après le flottement des monnaies, le swap de devises devint le principal instrument de politique monétaire de la Banque nationale. Au départ, la Banque nationale n'opérait que des swaps de dollars, mais, à partir de 1998, elle commença à conclure des swaps de marks allemands, puis d'euros.

Les opérations sur devises figurent à l'actif du bilan dans les *Placements de devises* (1.1 et 1.3), dont assortis d'une garantie de change (swaps) (1.3). Au passif, ces opérations affectent les *Comptes de virement des banques en Suisse* (2.1) et, depuis 1971, la *Provision pour risques monétaires et risques de change* – dans la présente brochure, cette série chronologique est comptabilisée dans la *Provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité* (2.3). Dans le compte de résultat, les opérations sur devises sont imputées sur le *Résultat des placements en monnaies étrangères – Placements de devises* (3.5).

### Les opérations sur l'or et sur l'argent

Contrairement à l'escompte et aux opérations sur devises, la politique de l'or et de l'argent intervenait directement sur l'encaisse métallique. Elle revêtit surtout de l'importance durant les années qui précédèrent la Première Guerre mondiale<sup>23</sup>. L'objectif premier de la politique de l'or et de l'argent était de garantir la convertibilité du franc par la détention de réserves métalliques suffisantes.

De fait, lors de sa création, la Banque nationale n'avait repris qu'une part minime des réserves d'or des anciennes banques d'émission, raison pour laquelle elle était tenue d'accroître son propre stock de métal jaune. La politique de l'or mise en œuvre par la BNS visait donc en premier lieu à prévenir le reflux et à encourager l'afflux d'or. Elle tentait, notamment par des appels (*moral suasion*), de dissuader les banques de procéder à des arbitrages susceptibles d'entraîner un reflux du métal précieux. Elle incitait aussi les banques à importer de l'or en leur proposant des avances sur nantissement d'or à des conditions attrayantes. Ces opérations se répercutaient indirectement sur les *Avances sur nantissement* (tableau 1.1) à l'actif du bilan.

La politique de l'or définie par la Banque nationale dans ses premières années devint bientôt obsolète en raison de l'afflux de métal jaune des Etats de l'ancienne UML, au milieu des années vingt. La Banque nationale continua cependant à effectuer des opérations sur l'or sous forme de ventes de métal précieux pour réduire la circulation des billets ou pour effectuer des placements de devises mieux rémunérés.

Les opérations sur l'or et sur l'argent de la BNS se reflètent directement dans le poste *Or* (1.1), qui est ventilé au tableau 1.5 «Encaisse-or et écus (argent) de la Banque nationale, de 1907 à 1940» de la manière suivante: *Or en lingots* (1.5), *Monnaies d'or étrangères* (1.5), *Monnaies d'or de l'Union monétaire latine* (1.5), *Ecus de l'Union monétaire latine* (1.5) et *Ecus (pièces suisses de cinq francs)* (1.5). La *Couverture métallique des billets (en %)* (2.1) inscrite au passif est directement corrélée à la couverture métallique visée par la politique de l'or. Indirectement, cette politique exerce aussi une influence sur d'autres postes du bilan comme les *Billets de banque en circulation* (2.1), les *Placements de devises* (1.1 et 1.3) ou les *Avances sur nantissement* (1.1). Dans le compte de résultat, la politique de l'or se répercute sur le *Total des résultats des placements en monnaies étrangères et de l'or* (3.1) et sur le poste *Provision et pertes sur or* (3.1).

<sup>21</sup> Les premières créances comptables à court terme ont été émises en 1979. Voir également Boemle *et al.* (2002), p. 480. Pour les opérations de la BNS sur créances comptables à court terme, voir Rapport de gestion de la BNS pour 1992, p. 57.

<sup>22</sup> Pour les opérations sur devises et les swaps sur devises, voir Borsani *et al.* (2007) et ouvrage commémoratif 1982, pp. 167ss.

<sup>23</sup> Pour plus de détails sur la politique de l'or, voir ouvrage commémoratif 1957, pp. 139 à 156, et Ruoss (1992), pp. 58ss et 200s.

### Les pensions de titres

Dans une pension de titres (dite «repo», de l'anglais *repurchase agreement*), l'emprunteur vend des titres au prêteur de liquidités et convient simultanément de les lui racheter à une date ultérieure. A l'instar des swaps de devises, les pensions de titres à court terme peuvent servir à créer des liquidités (la BNS jouant le rôle de prêteur et de preneur de titres) ou à les résorber (elle joue alors le rôle de donneur de titres et d'emprunteur)<sup>24</sup>. Le progrès technologique ayant créé les conditions permettant un règlement efficace des pensions de titres, la Banque nationale a commencé à s'investir activement vers le milieu des années nonante dans la mise en place d'un vaste marché standardisé en Suisse. Depuis la fin des années nonante, les pensions de titres sont ainsi devenues le principal instrument de politique monétaire de la BNS et, aujourd'hui, les autres possibilités ne sont plus utilisées que dans des situations exceptionnelles.

Les activités liées aux pensions de titres de la BNS apparaissent à l'actif et au passif du bilan, respectivement dans les *Créances en francs suisses résultant de pensions de titres* (tableau 1.1) et les *Engagements en francs suisses résultant de pensions de titres* (2.1). Dans le compte de résultat, elles influencent le *Résultat des placements en francs – Pensions de titres contre francs suisses* (3.1 et 3.2) et les *Charges d'intérêts* (3.2), du fait de versements effectués au titre des engagements en francs suisses résultant de pensions de titres. Depuis 2004, ces charges d'intérêts sont directement imputées sur le *Total du résultat des placements en francs*.

## 3.2 Les instruments relevant de la puissance publique

En plus des instruments opérationnels, la Banque nationale dispose d'instruments de politique monétaire relevant de la puissance publique. Elle n'y recourut qu'à de rares occasions avant la Seconde Guerre mondiale et les utilisa surtout sous le système de Bretton Woods, mais aussi au début du régime des changes flottants. La Banque nationale prit ainsi diverses mesures relevant de la puissance publique afin de prévenir l'afflux indésirable d'or et de devises, qui gonflait la monnaie centrale et avait donc un effet inflationniste. D'autres mesures intervinrent au niveau de la création de crédit par les banques (réserves minimales et restrictions de crédit).

Les rares mesures relevant de la puissance publique qui ont eu une influence directe sur le bilan et le compte de résultat sont commentées dans les chapitres ci-après<sup>25</sup>.

### Les conventions passées avec les banques

La Banque nationale privilégia la coopération facultative avec les banques sous forme de *gentlemen's agreements* et d'autres conventions visant à prévenir l'afflux de fonds de l'étranger, à restreindre le crédit et à empêcher le placement de fonds provenant de l'étranger. Le premier de ces *gentlemen's agreements* fut conclu en 1927 déjà, mais c'est surtout dans le second après-guerre que ce type d'accord prit de l'importance<sup>26</sup>. Une seule de ces mesures eut des répercussions directes sur le bilan de la BNS. Les *Comptes de virement de banques temporairement liés* (tableau 2.2), inscrits au passif pendant six ans à partir de 1961, reflétaient une convention conclue avec les banques en vue de limiter la création excessive de crédit. A cette occasion, 1035 millions de francs avaient été prélevés sur les comptes de virement des banques et déposés à la BNS sur un compte lié ne portant pas intérêts, dans le but de contrecarrer les tendances inflationnistes<sup>27</sup>.

### Les arrêtés fédéraux

Au début des années soixante, l'afflux de dollars se poursuivit malgré la conclusion de plusieurs *gentlemen's agreements* et autres conventions avec les banques. De surcroît, les crédits des banques continuèrent d'augmenter, créant des tensions inflationnistes. Un arrêté fédéral urgent (du 13 mars 1964) prévoyait que les banques enregistrant un accroissement de leurs engagements en francs suisses envers des étrangers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1964 devaient déposer la contre-valeur de cette augmentation sur un compte spécial à la BNS. Celles qui déposaient hors des frontières suisses la contre-valeur en monnaies étrangères étaient exonérées de cette obligation. Le compte spécial, qui ne varia qu'entre 2,3 millions et 19,9 millions de francs, ne figura au bilan de la BNS que pendant trois ans. En effet, les banques recoururent largement à la possibilité de placer l'argent à l'étranger. Le compte fut donc supprimé en automne 1966<sup>28</sup>. Cette mesure relevant de la puissance publique se répercuta directement sur le poste du passif *Dépôts obligatoires selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964* (tableau 2.2).

<sup>24</sup> Pour plus de détails sur les pensions de titres, les aspects techniques de ces opérations en Suisse et une comparaison entre pensions de titres et swaps de devises, voir Borsani *et al.* (2007).

<sup>25</sup> Les ouvrages commémoratifs de la BNS reviennent plus en détail sur chacune de ces mesures. Pour les aides de la BNS à l'économie par exemple, voir ouvrage commémoratif 1982, pp. 261 à 274.

<sup>26</sup> Pour une vue d'ensemble complète des conventions conclues par la Banque nationale, voir Merz (1981). Pour les conventions en rapport avec le système de Bretton Woods, voir Bernholz (2007).

<sup>27</sup> Pour plus de détails, voir Rapport de gestion de la BNS pour 1961, p.19, et Wild (1976), p. 38.

<sup>28</sup> Voir Rapport de gestion de la BNS pour 1964, p. 24, et Föllmi (1982), p. 4.

### Les réserves minimales

Après la fin du système des changes fixes, la Banque nationale prit encore diverses mesures pour contrer les pressions à la revalorisation du franc et limiter la création monétaire des banques. L'une de ces mesures relevant de la puissance publique était la réglementation sur les réserves minimales<sup>29</sup>, qui fut introduite en 1971 sur la base d'un *gentlemen's agreement* entre les banques et la BNS. Puis, en 1972, celui-ci fut remplacé par une ordonnance du Conseil fédéral. Comme elle pouvait moduler les exigences en matière de réserves minimales, la Banque nationale avait le pouvoir d'influer directement sur la marge de manœuvre des banques dans le domaine des crédits, et, par tant, sur leur création monétaire.

La réglementation sur les réserves minimales désavantageait les banques suisses par rapport à leurs homologues étrangères. Il en résulta une migration des dépôts bancaires vers l'euro-marché. En raison de cette distorsion de la concurrence, les règles sur les réserves minimales ne furent plus appliquées dès 1977. C'est en 1988 qu'elles furent abrogées<sup>30</sup>. Cette réglementation trouva son expression au passif du bilan, dans les *Réserves minimales des banques* (tableau 2.2).

### Les comptes spéciaux

La Banque nationale prit diverses mesures en rapport avec les crédits. Aussi créa-t-elle plusieurs comptes spéciaux<sup>31</sup> sur lesquels les banques étaient tenues de déposer temporairement des fonds lorsqu'elles dépassaient les taux fixés en matière de croissance de crédit. Ces *Comptes spéciaux* (tableau 2.2) apparaissaient au bilan de la BNS comme sous-poste des *Engagements à terme*.

## 4 La gestion des réserves monétaires

Depuis la révision totale de la loi sur la BNS (cette loi est entrée en vigueur en 2004), la Banque nationale est explicitement chargée de gérer les réserves monétaires. Ces dernières, qui étaient d'abord composées essentiellement d'Or (tableau 1.1), puis, de plus en plus, de devises – voir *Placements de devises* (1.1 et 1.3) –, remplissent d'importantes fonctions sur le plan monétaire. Mais, jusqu'au milieu des années nonante, des restrictions légales et techniques ainsi que des réticences de politique monétaire firent obstacle à une gestion globale des placements de devises<sup>32</sup>.

### 4.1 Le bénéfice comptable résultant de la dévaluation de 1936

A l'époque où la plus grande partie des réserves monétaires était détenue sous forme d'or, les produits étaient modestes. Seule la dévaluation du franc intervenue en 1936 induisit une plus-value de l'encaisse-or. Le bénéfice comptable en résultant fut porté au passif du bilan dans un *Fonds d'égalisation des changes* (tableau 2.2). Les placements du fonds figuraient à l'actif sous le poste *Actifs du fonds d'égalisation des changes* (1.2). Ce fonds fut dissous dès 1939 pour faire face à des besoins de financement accrus, à l'aube de la Seconde Guerre mondiale. Le bénéfice comptable put alors être versé à la Confédération et aux cantons, qui l'affectèrent à diverses activités, tandis qu'un montant résiduel restait en mains de la BNS<sup>33</sup>. La dévaluation de 1936 eut aussi des répercussions sur le poste *Différences d'estimation de l'or* (1.2) à l'actif du bilan, poste qui reflétait l'écart entre la valeur d'achat et la valeur comptable de l'or acquis depuis la dévaluation du franc de 1936. En 1940, la valeur comptable fut relevée à la valeur d'achat, rendant ainsi ce poste caduc<sup>34</sup>.

### 4.2 La gestion des placements de devises

Hormis cet épisode à caractère unique, les revenus de l'or ont toujours été faibles. La situation bénéficiaire de la BNS ne se modifia qu'à partir des années soixante, lorsque les réserves détenues sous forme de devises commencèrent à augmenter, et surtout après 1973 et le flottement des monnaies. Ce nouveau régime de changes engendra d'ailleurs de fortes variations des revenus, en raison des fluctuations des cours. La problématique de la gestion des placements

<sup>29</sup> Pour plus de détails sur les réserves minimales, voir Borsani *et al.* (2007) et Wild (1976), p. 38.

<sup>30</sup> Boemle *et al.* (2002), pp. 759s, et Rapport de gestion de la BNS pour 1988, p. 40.

<sup>31</sup> Pour plus de détails sur les *Comptes spéciaux*, voir Wild (1976), pp. 43ss, et pour la convention-cadre y afférente passée entre la BNS et les banques, voir rapports de gestion de la BNS pour 1969, pp. 13ss, 1970, pp. 38s, et pour 1972, pp. 39s.

<sup>32</sup> Voir Moser et Stucki (2007).

<sup>33</sup> Pour plus de détails au sujet du fonds d'égalisation des changes et de la répartition du bénéfice comptable, voir Jaquemmet (1974).

<sup>34</sup> Pour plus de détails sur les *Différences d'estimation de l'or*, voir rapports de gestion de la BNS pour 1936, p. 37, et pour 1940, p. 12.

de devises fit alors de plus en plus l'objet de discussions. Parallèlement, la question de la composition et du montant des réserves monétaires fut aussi soulevée et une politique de placement globale commença à être envisagée<sup>35</sup>.

Plusieurs postes furent affectés par les variations des revenus consécutives au flottement des monnaies: la *Reconnaissance de dette de la Confédération*<sup>36</sup> à l'actif, les *Amortissements sur devises* inclus dans les *Variations de valeur dues à l'évolution des cours de change* (tableau 3.2) du compte de résultat et, enfin, le poste *Pertes sur devises et sur or* (1.2) figurant à l'actif du bilan en 1978 et 1979. La Banque nationale commença à constituer des réserves latentes dans la seconde moitié des années soixante, en prévision d'éventuelles turbulences sur les marchés des changes. En 1971, elle inscrivit pour la première fois une *Provision pour risques monétaires et risques de change* au passif du bilan – dans la présente brochure, cette série chronologique est comptabilisée dans la *Provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité* (2.3). Cette provision fut entièrement dissoute en 1976 pour amortir la *Reconnaissance de dette de la Confédération*, qui avait découlé de la perte de réévaluation de 1971. Une *Provision pour risques de change* fut de nouveau constituée en 1980. Le poste du passif *Ajustement de l'évaluation des devises* (2.2) était également lié à l'évaluation des placements de devises. Il apparut la première fois en 1982 et représentait un bénéfice purement comptable découlant de modifications dans l'évaluation des placements de devises<sup>37</sup>. Ce poste fut dissous et reconstitué à plusieurs reprises au cours des années suivantes, au gré des pertes et des bénéfices comptables.

La marge de manœuvre de la BNS en matière de politique de placement des réserves monétaires s'est considérablement élargie au cours des trois dernières décennies. En réaction aux fluctuations de change et par souci de diversification des risques, la Banque nationale a progressivement modifié la répartition géographique de ses réserves monétaires, comme le montre le tableau 1.4 «Placements de devises selon la monnaie». Au début, la gestion globale des placements de devises n'a pas fait l'unanimité, mais la nouvelle loi sur la BNS (du 3 octobre 2003) a finalement fait de la politique de placement l'une des tâches centrales de la Banque nationale<sup>38</sup>. La gestion des placements de devises de la Banque nationale affecte les *Placements de devises* (tableaux 1.1 et 1.3) à l'actif du bilan. Ce poste inclut les titres négociables (papiers monétaires, obligations et actions) et les avoirs (comptes à vue, avoirs au jour le jour, dépôts à terme fixe et pensions de titres) libellés en monnaies étrangères. Au passif, cette activité se répercute sur les *Engagements en monnaies étrangères* (2.2). Les produits nets

de la gestion des placements de devises sont comptabilisés dans le *Total des résultats des placements en monnaies étrangères et de l'or* (3.1, 3.2 et 3.5) du compte de résultat. Depuis 2004, les *Charges d'intérêts* (3.2) liées à la gestion des placements de devises sont directement imputées sur le résultat<sup>39</sup>.

### 4.3 Les prêts d'or à partir de 1997

A la suite de la révision de 1997 de la loi sur la Banque nationale, la couverture-or minimale a été ramenée de 40% à 25%, ce qui a permis à la BNS de se lancer dans les opérations de prêts d'or<sup>40</sup>. Ces opérations ne servent pas à des fins de politique monétaire. Elles représentent simplement une forme de placement des réserves d'or plus rémunératrice, plus souple et totalement en phase avec le potentiel d'innovation des marchés financiers, dont la Banque nationale ne voulait pas se priver. Les prêts d'or figurent à l'actif du bilan, dans les *Créances résultant d'opérations sur or* (tableau 1.2), ainsi que dans le *Résultat des opérations sur or* (3.5) du compte de résultat.

### 4.4 La distribution du bénéfice

Vu l'accroissement des réserves monétaires, la question se posa de savoir quelle part des revenus des placements de devises devait encore être affectée à l'augmentation des provisions et quelle part devait être distribuée à la Confédération et aux cantons<sup>41</sup>. Jusqu'au début des années nonante, la Banque nationale ne versa aux cantons qu'un dédommagement en contrepartie de la cession de leur monopole sur l'émission des billets de banque (à hauteur de 80 centimes par tête d'habitant). Ce n'est qu'au début de 1992 qu'une «stratégie de détermination du bénéfice» en réelle rupture avec le passé fut adoptée<sup>42</sup>. Celle-ci stipulait que la BNS devait affecter ses revenus aux provisions, de sorte que la croissance des réserves de devises et la croissance nominale de l'économie évoluent au même rythme. La part des revenus dépassant l'augmentation visée des provisions était alors disponible pour des versements à la Confédération et aux cantons. La distribution était toutefois limitée à 600 millions de francs au maximum. Cette nouvelle convention put déjà être appliquée lors de la distribution du bénéfice de l'exercice 1991. Elle fut ensuite modifiée à deux reprises, ce qui permit d'accroître nettement la part revenant à la Confédération et aux cantons. Jusqu'en 2006, le bénéfice distribué annuellement a augmenté pour atteindre 2,5 milliards de francs<sup>43</sup>.

<sup>35</sup> Pour plus de détails sur la gestion des réserves de devises, voir Faber et Moser (2007).

<sup>36</sup> Voir chapitre 7.2.

<sup>37</sup> Voir Rapport de gestion de la BNS pour 1982, p. 58.

<sup>38</sup> Voir Moser et Stucki (2007) pour un commentaire sur la politique de placement de la BNS.

<sup>39</sup> Sur la modification du mode de comptabilisation, voir Rapport de gestion de la BNS pour 2005, pp. 93 et 96.

<sup>40</sup> Pour plus de détails, voir Crettol (2007) et rapports de gestion de la BNS pour 1997, pp. 42 et 68, et pour 1996, p. 42.

<sup>41</sup> Pour l'évolution historique des règles de distribution du bénéfice au cours des cent dernières années, voir Message (2002), pp. 5671 à 5674.

<sup>42</sup> Message (2002), p. 5672.

<sup>43</sup> Pour une analyse de la distribution du bénéfice et des conventions conclues après 1992, voir Klauser (2007).

Le bénéfice distribué à la Confédération et aux cantons figure au tableau 3.6 «Affectation du bénéfice, de 1907 à 2006» du compte de résultat.

## 4.5 Les ventes d'or

Lors du débat sur le niveau adéquat des réserves monétaires, la question de l'encaisse-or de la Banque nationale fut aussi analysée. Un groupe d'experts interdépartemental conclut en 1997 qu'en comparaison internationale, les réserves monétaires de la BNS étaient trop élevées et qu'il convenait dès lors d'exclure une partie de l'or de son bilan<sup>44</sup>. Après l'entrée en vigueur, en mai 2000, de la nouvelle loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP), plus rien ne s'opposait à la vente de 1300 tonnes d'or<sup>45</sup>. Les ventes d'or ont influé sur le poste *Or* (tableaux 1.1 et 1.5) de l'actif, sur la *Provision pour la cession des actifs libres* (2.3) au passif ainsi que sur les postes *Attribution à la provision pour la cession des actifs libres* et, en 2004, *Dissolution de la provision pour la cession des actifs libres* du compte de résultat, tous deux englobés dans le poste *Prélèvement (+) sur; attribution (-) aux provisions* (3.2) dans la présente brochure.

## 5 Le trafic des paiements

Le mandat de la Banque nationale consistant à faciliter le trafic des paiements a des incidences sur plusieurs postes du bilan et du compte de résultat.

### 5.1 Les mandats généraux et les chèques

Pour favoriser les opérations de paiement sans numéraire, les anciennes banques d'émission avaient créé le mandat général grâce auquel il était possible de transférer de l'argent à distance et qui remplissait en partie la fonction du système des virements, encore inexistant à cette époque. L'institution du mandat général avait été conservée dans la première loi sur la Banque nationale. Les mandats généraux étaient très semblables aux chèques dans leur mode de fonctionnement, mais n'étaient pas aussi bien protégés contre les contrefaçons<sup>46</sup>. Dès ses premières années d'existence, la Banque nationale s'était efforcée de réduire l'utilisation des mandats généraux en favorisant l'utilisation des chèques postaux, des virements et des chèques bancaires.

Le développement constant du système des virements de la BNS et la place de plus en plus importante occupée par le chèque, y compris dans les transactions commerciales, supplantèrent peu à peu le mandat général qui finira par disparaître de la loi sur la Banque nationale après la révision de 1953. Les chèques, plus sûrs, remplacèrent alors les mandats généraux et ces derniers disparurent totalement du bilan de la BNS lors du bouclage de l'exercice 1956. Les activités de la Banque nationale liées aux mandats généraux et aux chèques dans le but de faciliter le trafic des paiements eurent des incidences sur les *Mandats généraux et chèques en circulation* (tableau 2.2) au passif du bilan.

### 5.2 Le service des encaissements

Tous les sièges, succursales et agences de la Banque nationale acceptaient des effets de change, des assignations et des chèques à l'encaissement. En favorisant les encaissements dès son entrée en service, la Banque nationale visait à faciliter le trafic des paiements. Elle espérait aussi obtenir une vue d'ensemble des effets en circulation et renforcer ses réserves de pièces d'argent<sup>47</sup>. Les activités de la BNS liées à l'encaissement des effets se reflètent dans les *Effets à l'encaissement* (tableau 1.2), à l'actif, ainsi que dans le *Résultat des placements en francs – Escompte*

<sup>44</sup> Voir Groupe d'experts «Réforme du régime monétaire» (1997), pp. 48 à 62.

<sup>45</sup> Pour plus de détails sur les ventes d'or et sur le déroulement de celles-ci, voir Crettol (2007).

<sup>46</sup> Pour plus de détails sur les mandats généraux et les chèques, voir ouvrages commémoratifs 1932, pp. 279ss, et 1957, pp. 270s.

<sup>47</sup> Pour plus de détails sur le service des encaissements, voir ouvrage commémoratif 1957, pp. 269s.

(3.1, 3.2 et 3.4) du compte de résultat, poste qui s'intitulait *Escompte et commissions sur effets à l'encaissement* jusqu'en 1977.

### 5.3 Les chèques postaux et le système des virements

Le nombre élevé de transferts effectués dans le cadre du système des chèques postaux fait de ce dernier l'un des piliers du trafic des paiements sans numéraire. La Banque nationale intervient en tant qu'intermédiaire entre le système des chèques postaux, le système bancaire et la Confédération<sup>48</sup>. Il est donc possible de procéder à des transferts de fonds entre les clients de la BNS titulaires d'un compte de virement et les titulaires d'un compte de chèques postaux. A cette fin, la Banque nationale ouvrit dès 1908 des comptes de chèques postaux pour tous ses sièges, succursales et propres agences, comme il ressort des *Chèques postaux* (tableau 1.2) inscrits à l'actif du bilan<sup>49</sup>.

Les parties qui entretiennent des relations d'affaires avec la BNS disposent auprès d'elle, sans frais, d'un compte de virement ne portant pas intérêts. Ces comptes de virement servent en principe à régler les opérations de paiement avec la Banque nationale. Au début, le service des virements de la BNS était accessible à tous. Mais les dispositions relatives aux avoirs minimaux et la non-rémunération du compte amenèrent les entreprises du commerce et de l'industrie à rapatrier leurs opérations de paiement auprès des banques privées<sup>50</sup>. Plus tard, le cercle des participants au système des virements de la BNS fut élargi aux banques à l'étranger. Au milieu des années quarante, la Banque nationale résilia toutes ses relations commerciales avec les clients non bancaires, limitant pratiquement sa clientèle aux banques et se profilant ainsi comme la banque des banques. Cette fonction finira d'ailleurs par être inscrite dans la loi de 2003 sur la Banque nationale (art. 9)<sup>51</sup>. Les opérations de la Banque nationale dans le système des virements apparaissent au passif du bilan dans les *Comptes de virement des banques en Suisse* (2.1) et les *Comptes de virement de banques à l'étranger* (2.1).

### 5.4 Les correspondants en Suisse

Dans les localités où elle n'est pas représentée, la Banque nationale dispose de correspondants qui exercent la fonction d'organe local de la BNS<sup>52</sup>. La part prépondérante de leur travail consiste à régler les opérations de paiement de la Confédération, des CFF et de la Poste. Ce réseau de correspondants facilite en

outre l'approvisionnement régional en numéraire. Il permet aussi à la BNS de fournir des services bancaires à la Confédération. Les *Créances sur les correspondants en Suisse* (tableau 1.1) inscrites à l'actif du bilan résultent de la différence entre les créances de la BNS et les avoirs des correspondants en Suisse. Quant au poste *Résultat des placements en francs – Créances sur les correspondants en Suisse* (3.1 et 3.2) du compte de résultat, il reflète les activités de la BNS avec son réseau de correspondants en Suisse.

### 5.5 Le clearing avec l'étranger et les accords de paiements

#### Le clearing avec l'étranger

Les premiers traités bilatéraux de clearing furent conclus au début des années trente dans le but de rendre possibles les activités d'import-export avec les pays connaissant un régime de contrôle des changes<sup>53</sup>. Dans ce système, les importateurs versaient les paiements en francs suisses sur le compte ouvert à la BNS par la banque centrale du pays de l'exportateur. La Banque nationale informait celle-ci du paiement en la priant de verser la contre-valeur dans la monnaie nationale au créancier. Le même procédé fonctionnait aussi en sens inverse. Les comptes ouverts pour régler les opérations de clearing étaient gérés par la Banque nationale, tandis que les frais administratifs étaient à la charge de l'Office suisse de compensation, qui avait été créé en 1934 à cette fin. Les accords de clearing permettaient donc d'effectuer des paiements internationaux en période de contrôle des changes sans générer de paiements transfrontaliers en devises. Les paiements étaient compensés par le jeu des créances et des contre-créances des banques centrales. Jusqu'en 1944, la Banque nationale enregistrait les comptes de clearing dans un poste du passif du bilan qui était intitulé *Clearing avec l'étranger*. Dans la présente brochure, ce poste est regroupé avec les accords de paiements, au passif, dans la série *Comptes des accords de paiements et de clearing* (tableau 2.1), en raison de l'appareillage de ces deux types d'opérations.

#### Les accords de paiements

Après la Seconde Guerre mondiale, de nouveaux accords de paiements furent conclus sur une base bilatérale, puis multilatérale. Leur but était de raviver le trafic international des paiements. Ils se différenciaient des accords de clearing en ce qu'ils permettaient l'octroi de limites de crédit réciproques. Le trafic réglementé des paiements était partiellement décentralisé dans les banques qui, dans ce contexte, étaient autorisées à effectuer des paiements en monnaies étrangè-

<sup>48</sup> Pour plus de détails sur le rôle d'intermédiaire joué par la BNS, voir ouvrages commémoratifs 1957, p. 261, et 1982, pp. 285s.

<sup>49</sup> Voir ouvrage commémoratif 1957, p. 263.

<sup>50</sup> Voir ouvrages commémoratifs 1932, p. 269, et 1982, pp. 259s.

<sup>51</sup> Voir Rapport de gestion de la BNS pour 1985, p. 48, et Kesseling (2007).

<sup>52</sup> Pour plus de détails sur les correspondants en Suisse, voir ouvrage commémoratif 1982, p. 289, Rapport de gestion de la BNS pour 1978, p. 65, et Wild (1976), pp. 22s.

<sup>53</sup> Pour plus de détails sur les accords de clearing et de paiements passés avec d'autres pays, voir ouvrage commémoratif 1957, pp. 278 à 301.

res. Grâce à l'implication des banques dans ce système, les paiements ne devaient plus tous être effectués par le biais des comptes des banques centrales. Les banques commerciales pouvaient passer directement des opérations sur devises vers les pays avec lesquels un accord de paiements décentralisés avait été conclu. Dans ce cas, la fonction des banques centrales était essentiellement celle d'un réservoir centralisé de devises, qui garantissait le déroulement du trafic réglementé des paiements avec les pays signataires d'un accord de paiements.

Mais le trafic centralisé des paiements avait été maintenu avec certains pays (sous une forme comparable aux accords de clearing conclus avant-guerre), en parallèle aux accords de paiements. Les banques centrales assumaient alors toujours la fonction de pivot pour les paiements internationaux. Les derniers accords de clearing centralisé sont restés en vigueur avec les pays d'Europe de l'Est jusque vers le milieu des années septante.

La fonction de la Banque nationale dans le trafic réglementé des paiements apparaît au passif dans les *Comptes des accords de paiements et de clearing* (tableau 2.1).

## 5.6 Les correspondants à l'étranger

Le poste de l'actif *Avoirs chez des correspondants à l'étranger* (tableau 1.2) reflète un autre aspect des opérations internationales de paiements ainsi que de celles sur devises et sur or. La Banque nationale entretient en effet des relations avec d'autres banques centrales et avec des établissements bancaires à l'étranger. Ce poste comprenait notamment les avoirs de la BNS auprès d'autres banques centrales pour permettre le déroulement des opérations effectuées dans le cadre des accords de paiements décrits ci-dessus. A partir de 1973, les *Avoirs chez des correspondants à l'étranger* (1.2) ont été regroupés dans les *Placements de devises* (1.1 et 1.3). Le *Produit du mouvement avec les correspondants à l'étranger* est comptabilisé dans le *Total des résultats des placements en monnaies étrangères et de l'or* (3.1 et 3.2).

## 6 Les relations internationales

Après la Seconde Guerre mondiale, la Suisse avait, du fait de la parité-or, des liens étroits avec le système de Bretton Woods. Bien que n'en faisant pas partie, elle se montra toujours très attachée à son maintien et s'associa, dans le cadre de la coopération monétaire, à des opérations de soutien dont bénéficièrent les monnaies de certains Etats membres.

### 6.1 Des opérations de soutien fondées sur des crédits d'aide monétaire

En 1964, la Suisse adhéra en qualité de membre associé aux Accords généraux d'emprunt (AGE) du groupe dit des Dix (G10)<sup>54</sup>. Les pays membres de ce groupe mettaient, dans le cadre des AGE, une ligne de crédit à la disposition du Fonds monétaire international (FMI). La Banque nationale comptabilisait sa participation aux opérations de soutien internationales des années soixante comme *Avoirs avec garantie de change dans des banques centrales étrangères*, compris dans le poste de l'actif *Crédits d'aide monétaire* (tableau 1.1). La couverture des risques de change était assurée par la Confédération<sup>55</sup>.

### 6.2 Les bons Roosa et le réseau de swaps comme outils de coopération des banques centrales

Pour restreindre les sorties d'or, le Trésor américain émit dans les années soixante des obligations libellées en francs suisses appelées bons Roosa<sup>56</sup>. La Banque nationale contribua, en achetant de tels titres, à la coopération entre banques centrales<sup>57</sup>. Elle participa également, toujours pour soutenir le système des cours de change fixes, à des mesures d'aide monétaire. Les banques centrales les plus importantes et la Banque des Règlements Internationaux (BRI) prirent elles aussi part aux «Accords de Bâle». La Suisse s'associa également, dans les années soixante, au réseau international de swaps constitué sous la conduite de la Banque de Réserve fédérale de New York.

Pour ce qui est du bilan, les bons Roosa apparaissaient au poste de l'actif *Moyens de paiement internationaux* (tableau 1.1) de la BNS et faisaient partie des réserves monétaires de la Suisse. En ce qui concerne le compte de résultat, c'est sous le poste *Total des résultats des placements en monnaies étrangères et de l'or* (3.1) que la BNS comptabilisa, de 1968 à 1978, le *Produit des bons du Trésor étrangers en francs suisses* (bons Roosa), après qu'il eut figuré, de 1962 à 1967, sous *Résultat des placements en francs – Titres*

<sup>54</sup> Pour plus de détails sur les AGE et la participation de la Suisse à ceux-ci, voir Rapport de gestion de la BNS pour 1964, pp.10s, ainsi que Bernholz (2007).

<sup>55</sup> Pour les divers crédits d'aide monétaire des années soixante, voir rapports de gestion de la BNS pour 1964, pp. 17ss, et pour 1968, p. 28.

<sup>56</sup> Du nom du sous-secrétaire d'Etat au Trésor américain Robert Roosa.

<sup>57</sup> Les Etats-Unis remplissaient avec le produit des bons Roosa les engagements résultant des swaps USD/CHF.

en francs suisses (3.1 et 3.2). Quant aux opérations de swaps servant à soutenir le système des cours de change fixes, elles apparaissent au poste de l'actif *Placements de devises – dont assortis d'une garantie de change (swaps)* (1.3).

### 6.3 Les mesures d'aide monétaire de la période récente

Après le passage aux changes flottants, la Banque nationale participa encore à des opérations d'aide monétaire en faveur de pays émergents, en transition et en développement<sup>58</sup>. Conçues à l'origine dans le but de soutenir le système des cours de change, ces opérations ont servi de plus en plus à stabiliser les relations monétaires et financières internationales. Elles sont comptabilisées au poste de l'actif *Crédits d'aide monétaire* (tableau 1.1) et au compte de résultat sous *Résultat des placements en monnaies étrangères – Crédits d'aide monétaire* (3.5) de la Banque.

### 6.4 L'adhésion au FMI et la coopération avec la BRI

La Suisse a adhéré au Fonds monétaire international (FMI) en mai 1992, et la Banque nationale a versé à celui-ci le montant de la quote-part de membre<sup>59</sup>. Les prélèvements du FMI sur cette quote-part sont comptabilisés au poste de l'actif *Position de réserve au FMI* (tableau 1.1), une composante des réserves monétaires de la Suisse. La position de réserve étant une créance rémunérée, les produits qui en sont tirés apparaissent au poste du compte de résultat *Résultat des placements en monnaies étrangères – Position de réserve au FMI* (3.5). Dans le cadre des *two-way-arrangements*, la Banque nationale a en outre vis-à-vis du FMI l'obligation d'acheter contre des devises un montant déterminé de droits de tirage spéciaux (DTS), soit actuellement 400 millions de DTS. Ces avoirs à vue figurent au poste de l'actif *Moyens de paiements internationaux* (1.1). Ils sont rémunérés aux conditions du marché et cette rémunération est comptabilisée au poste *Résultat des placements en monnaies étrangères – Moyens de paiement internationaux* (3.5) du compte de résultat.

La Banque nationale détient enfin, au titre de la coopération monétaire, une participation à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) qui apparaît au poste *Participations – BRI* (1.2) de son bilan.

## 7 Les relations avec la Confédération

La Banque nationale est aussi la banque de la Confédération. Il en résulte entre la Banque et les entreprises fédérales ou proches de la Confédération (Département fédéral des finances, PTT/Poste, CFF) des relations d'affaires dont le détail est réglé par des conventions bilatérales.

Conformément à la loi sur la Banque nationale, cette dernière assure pour le compte de la Confédération le trafic des paiements, la gestion des avoirs et des titres (encaissement des coupons), la tenue du livre de la dette (jusqu'en 2004), le placement des fonds fédéraux, l'émission des créances comptables à court terme et des emprunts ainsi que le règlement des opérations sur devises<sup>60</sup>. Jusqu'à la révision de la loi sur la Banque nationale (2003), ces prestations étaient fournies à titre gracieux.

### 7.1 L'émission de titres de la Confédération

La Banque nationale émettait pour le compte de la Confédération divers titres de créance<sup>61</sup>. Il faut entendre par là les obligations de la Confédération, les créances comptables, les bons du Trésor ainsi que les créances inscrites au livre de la dette qui, le livre de la dette ayant été supprimé, n'ont plus guère d'importance aujourd'hui<sup>62</sup>. Les banques pouvaient présenter ces titres de créance à l'escompte, les donner en nantissement de crédits lombard ou les mettre en garantie à la Banque nationale. Aussi étaient-ils comptabilisés au poste *Portefeuille suisse* (tableaux 1.1 et 1.3) ainsi que dans ses sous-postes. La Banque nationale émettait en outre au nom de l'Etat fédéral des *Rescriptions de stérilisation de la Confédération* (2.2), qui n'étaient toutefois pas censées procurer des fonds à cette dernière: la BNS s'en servait pour ses opérations d'open market<sup>63</sup>.

### 7.2 La reconnaissance de dette de la Confédération

Le poste *Reconnaissance de dette de la Confédération* figura de 1971 à 1975 à l'actif du bilan de la BNS. On le trouvera dans la présente brochure sous *Pertes sur devises et sur or* (tableau 1.2). Il eut pour origine les pertes accusées par divers postes de l'actif quand le Conseil fédéral décida, en 1971, de réévaluer le franc. La perte de réévaluation que la Banque nationale subit sur ses réserves de devises fut couverte par une reconnaissance de dette de la Confédération ne

<sup>58</sup> Pour plus de détails, voir Schwarz (2007).

<sup>59</sup> Pour l'adhésion de la Suisse au FMI et sa qualité de membre, voir Cippà (2007).

<sup>60</sup> Pour plus de détails sur les activités de la BNS en faveur de la Confédération, voir ouvrage commémoratif 1982, pp. 291 à 297 et Kesselring (2007).

<sup>61</sup> Pour la nature des titres de créance, voir ouvrage commémoratif 1982, pp. 293s.

<sup>62</sup> Pour plus de détails sur le livre de la dette de la Confédération, voir Kesselring (2007).

<sup>63</sup> Voir 3.1 Rescriptions de stérilisation.



portant pas intérêt et échéant le 31 décembre 1976. L'amortissement de la dette s'effectua par le biais d'une provision spécialement constituée à cet effet sur les excédents de bénéfices<sup>64</sup>.

### 7.3 Les Caisses de prêts de la Confédération, de 1914 et de 1932

Le déclenchement de la Première Guerre mondiale ébranla le système de crédit de la Suisse et conduisit à la création, en 1914, de la première Caisse de prêts de la Confédération<sup>65</sup>. Cette dernière répondait de la totalité des engagements de la Caisse, alors que la Banque nationale en assurait la gestion. La Caisse consentait des prêts contre nantissement de titres, de matières premières et de métaux précieux. Elle se procurait les capitaux d'exploitation en émettant des bons de 25 francs, reconnus comme moyens de paiement légaux et assimilés aux titres en tant que couverture. Pour la Banque nationale, les *Bons de la Caisse de prêts* constituaient une espèce d'obligations sans intérêts de l'Etat et figuraient à l'actif du bilan – dans la présente brochure au poste *Effets de la Caisse de prêts de la Confédération* (tableau 1.2). La première Caisse de prêts fut liquidée en 1924.

En Suisse, la crise économique des années trente mit également quelques banques en difficulté. Les établissements dont les actifs étaient bloqués dans des pays comme l'Allemagne, où le transfert de devises était entravé, se trouvaient dans une situation particulièrement délicate. Pour leur venir en aide, ainsi qu'à d'autres entreprises, la seconde Caisse de prêts de la Confédération suisse fut créée en 1932. Elle fournissait des liquidités aux entreprises sur la base de valeurs patrimoniales difficilement nantissables, que la BNS ne pouvait accepter. Les fonds d'exploitation ne furent pas constitués, comme la première fois, par le biais de *Bons de la Caisse de prêts*, mais par l'escompte à la BNS de propres effets, effets remis à la Caisse de prêts par les emprunteurs. Les engagements de la Caisse étaient couverts par un fonds de garantie à la création duquel participèrent la Confédération et des compagnies d'assurances. La gestion de la Caisse n'incomba plus à la Banque nationale, car on avait veillé, cette fois, à bien séparer les deux institutions. La seconde Caisse de prêts fut liquidée en 1955.

Les relations entre la Banque nationale et la Caisse de prêts se reflétaient au poste de l'actif *Effets de la Caisse de prêts de la Confédération* (1.2) et à celui du compte *Escompte – Effets de la Caisse de prêts de la Confédération* (3.4).

### 7.4 Le financement de stocks obligatoires

Dans le cadre de la préparation de la défense nationale, la Confédération était habilitée à prendre des mesures portant sur la constitution et le renouvellement de stocks destinés à l'économie du pays. Les premiers stocks furent constitués juste avant le début de la Seconde Guerre mondiale<sup>66</sup>. Les entreprises possédant des stocks de matières premières et de matières de base s'engageaient à détenir certaines réserves en plus de leurs stocks normaux. La Confédération se portait caution solidaire dans le financement des réserves obligatoires, d'où une réduction du risque de crédit et des conditions de financement plus avantageuses. Bien que n'étant pas légalement tenue de financer les stocks obligatoires ou de faciliter l'obtention d'un crédit bancaire par des opérations de refinancement, la Banque nationale se déclara prête à octroyer des crédits contre la remise d'effets de stocks obligatoires. De plus, ces effets pouvaient être escomptés par la Banque nationale, mis en garantie et en nantissement dans le cadre de crédits lombard. En facilitant de la sorte le financement bancaire des stocks obligatoires, la Banque nationale soutenait indirectement la Confédération dans la préparation de la défense économique du pays.

Les effets de stocks obligatoires représentaient une grande partie du poste *Effets sur la Suisse* (tableau 1.3) du *Portefeuille suisse* et avaient à ce titre une incidence importante sur le poste *Escompte – Effets sur la Suisse* (3.4).

### 7.5 Les engagements à vue et à terme envers la Confédération

En sa qualité de banque de la Confédération, la Banque nationale gère le compte de celle-ci. En 1978, le placement et la rémunération de fonds fédéraux à la BNS firent l'objet d'une nouvelle réglementation, ce qui influa sur le poste *Charges d'intérêts* (tableau 3.2) du compte de résultat. Les fonds dont la Confédération n'a pas un besoin immédiat sont placés de manière à porter intérêts, la durée de placement étant fixée par l'Administration fédérale des finances. La Banque nationale est toutefois habilitée, dans le cadre de la conduite de la politique monétaire, à replacer ces fonds sur le marché, le risque de crédit étant assumé par la Confédération<sup>67</sup>.

A plusieurs reprises, la Confédération apporta son soutien à la Banque nationale en tenant momentanément compte, dans la gestion de sa Trésorerie, des objectifs de politique monétaire. C'est ainsi que, ayant enregistré vers le milieu des années soixante un excé-

<sup>64</sup> Pour plus de détails, voir Bernholz (2007) et Wild (1976), pp. 24s.

<sup>65</sup> Pour plus de détails sur les deux Caisses de prêts de la Confédération suisse, voir ouvrage commémoratif 1957, pp. 199ss. Pour une présentation critique de la première Caisse de prêts, voir Ruoss (1992), p. 81.

<sup>66</sup> Pour plus de détails sur le financement des réserves obligatoires, voir Kesselring (2007) et ouvrage commémoratif 1982, pp. 261s.

<sup>67</sup> Voir Rapport de gestion de la BNS pour 1996, p.79, et ouvrage commémoratif 1982, pp. 294s.

dent de recettes et soucieuse d'éviter un gonflement excessif des liquidités bancaires, elle déposa sur son compte à la Banque nationale les fonds qui auraient pu servir à rembourser des dettes. En 1976, elle coopéra aux opérations de résorption de liquidités de la Banque nationale en stérilisant sur son compte à la BNS des fonds qu'elle avait recueillis par anticipation. S'agissant, à l'inverse, de générer des liquidités, il arriva aussi que, d'entente avec la Banque nationale, elle rembourse des dettes échues, grevant ainsi le compte de l'Administration fédérale.

Le rôle de banque de la Confédération se reflétait au passif du bilan dans les *Engagements à vue, sous Administration fédérale* (2.1) qui contenait également, jusqu'en 1989, les *Fonds que la Confédération a déposés à terme fixe et qui n'ont pas été placés sur le marché*. Ce n'est que depuis 1990 que ces placements font l'objet d'un poste distinct, intitulé *Engagements à terme envers la Confédération* (2.2). Quant aux engagements à vue en monnaies étrangères envers la Confédération, ils sont portés au bilan au poste *Engagements en monnaies étrangères* (2.2).

## 7.6 Les prestations en faveur de la Confédération dans le domaine de la monnaie métallique

Depuis 1848, le droit de battre monnaie appartient à la Confédération<sup>68</sup>. La loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP) donne toutefois à la Banque nationale la possibilité de prendre position quant au programme de frappe des espèces métalliques<sup>69</sup>. Le but de cette participation est d'éviter que se substitue aux billets en circulation une quantité excessive de pièces de monnaie, qui pourrait compliquer le contrôle par la BNS de la création monétaire.

La mission confiée à la BNS de faciliter le trafic des paiements lui fait également obligation de contribuer à la bonne circulation des pièces de monnaie. Outre les billets de banque, la Banque nationale met en circulation pour le compte de la Confédération les pièces de monnaie, qu'elle a l'obligation de reprendre sans limitation de la somme et contre remboursement de leur valeur nominale<sup>70</sup>. Les prestations que la BNS fournit à la Confédération dans le domaine de la monnaie sont gratuites et apparaissent au poste de l'actif *Monnaies divisionnaires ou d'appoint* (tableau 1.2). Ce poste, qui apparaît séparément dans la présente brochure, figure sous les *Autres actifs* dans les bilans publiés depuis 1996.

## 8 La Banque nationale en tant qu'employeur

La fonction d'employeur de la BNS se reflète essentiellement dans les *Déposants* (tableau 2.1), qui est un sous-poste des *Engagements à vue* et qui contient les comptes salaires du personnel. Les collaboratrices et collaborateurs sont assurés auprès d'institutions de prévoyance de droit privé, pour lesquelles ont été constituées certaines années des provisions qui figurent au poste du passif *Provisions pour institutions de prévoyance de la Banque* (2.3).

Jusqu'en 1977, la fonction d'employeur de la BNS apparaissait au poste du compte de résultat *Frais généraux et d'administration, y compris les intérêts sur comptes de dépôt* (3.1); depuis 1978, elle figure dans les *Charges de personnel* (3.2) ainsi que dans les *Intérêts sur comptes de dépôt*, poste lui-même comptabilisé dans les *Charges d'intérêts* (3.2). Le poste *Attribution extraordinaire aux institutions de prévoyance* (3.1) de même que le poste *Attribution aux institutions de prévoyance*, comptabilisé à partir de 1978 dans les *Charges de personnel* (3.2), se rapportent également à la fonction d'employeur de la BNS.

<sup>68</sup> Pour plus de détails sur la monnaie métallique et la fonction de la Banque nationale, voir ouvrage commémoratif 1982, pp. 283ss.

<sup>69</sup> Voir message (1999) du Conseil fédéral concernant la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP), pp. 6541 et 6550.

<sup>70</sup> Voir message (2002), p. 5736.

## Bibliographie

### Sources

Message 1999. *Message concernant une loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP)*, FF 1999 6536–6564, Berne.

Message 2002. *Message concernant la révision de la loi sur la Banque nationale (LBN)*, FF 2002 5645–5856, Berne.

LBN 2003. *Loi fédérale du 3 octobre 2003 sur la Banque nationale suisse (loi sur la Banque nationale, LBN)*, RS 951.11, Berne.

LUMMP 1999. *Loi fédérale du 22 décembre 1999 sur l'unité monétaire et les moyens de paiement*, RS 941.10, Berne.

### Littérature

Bernholz, Peter. 2007. «De 1945 à 1982: de l'application de mesures administratives contre l'afflux de devises à la gestion de la masse monétaire sous le régime des changes flottants», dans *Banque nationale suisse 1907–2007*, pp. 117–211, Editions Neue Zürcher Zeitung, Zurich.

BNS. 2004. *La Banque nationale suisse en bref*, Banque nationale suisse, Zurich.

Boemle, Max., Max Gsell, Jean-Pierre Jetzer, Paul Nyffeler et Christian Thalman. 2002. *Geld-, Bank- und Finanzmarkt-Lexikon der Schweiz*, SKV Verlag, Zurich.

Borsani, Christina, Karl Hug et Thomas J. Jordan. «La modernisation des instruments de politique monétaire», dans *Banque nationale suisse 1907–2007*, pp. 304–318, Editions Neue Zürcher Zeitung, Zurich.

Cippà, Roberto. 2007. «La Suisse et le Fonds monétaire international», dans *Banque nationale suisse 1907–2007*, pp. 395–407, Editions Neue Zürcher Zeitung.

Crettol, Vincent. 2007. «Les opérations sur or», dans *Banque nationale suisse 1907–2007*, pp. 468–477, Editions Neue Zürcher Zeitung, Zurich.

Crettol, Vincent et Patrick Halbeisen. 1999. *Les motivations monétaires des opérations sur or de la Banque nationale suisse pendant la Seconde Guerre mondiale*, tiré à part, BNS, Zurich.

Groupe d'experts «Réforme du régime monétaire». 1997. *Nouvel article constitutionnel sur la monnaie*, rapport du 24 octobre, Berne. Bibliothèque de la BNS, Zurich.

Faber, M., Sophie et Dewet Moser. 2007. «Le rôle des actifs et leur évolution», dans *Banque nationale suisse 1907–2007*, pp. 455–467, Editions Neue Zürcher Zeitung, Zurich.

Föllmi, Anton. 1982. *Geschichte der Schweizerischen Nationalbank*, Banque nationale suisse, Zurich.

Halbeisen, Patrick et Margrit Müller. 1998. «Die schrittweise Nationalisierung des Geldes: Von der Einführung der Schweizer Währung (Münzreform 1848) zur nationalen Kontrolle über das Geldwesen (Gründung der Nationalbank 1907)», dans *Österreichs Weg zum Euro*, Alois Mosser (éd.), pp. 63–86, Manzsche Verlags- und Universitätsbuchhandlung, Vienne.

Jaquemets, Gaston. 1974. *Der Abwertungsgewinn der Schweizerischen Nationalbank aus dem Jahre 1936*, (manuscrit), Bibliothèque de la BNS, Zurich.

Kesselring, Hans-Christoph. 2007. «L'abandon des activités accessoires», dans *Banque nationale suisse 1907–2007*, pp. 582–597, Editions Neue Zürcher Zeitung, Zurich.

Klauser, Peter. 2007. «La distribution du bénéfice», dans *Banque nationale suisse 1907–2007*, pp. 491–501, Editions Neue Zürcher Zeitung, Zurich.

Landmann, Julius. 1905. *Das schweizerische Bankgesetz. Untersuchungen zur Geschichte und Kritik der schweiz. Notenbankgesetzgebung, insbesondere des Bundesgesetzes vom 6. Oktober 1905 über die schweizerische Nationalbank*, Druck und Verlag von Schulthess, Zurich.

Maurer, David. 2006. *Inside and Outside: Monetary Unions and the Swiss Experience*, Constance: Master's Thesis, Université de Constance. Bibliothèque de la BNS, Zurich.

Merz, Peter. 1981. *Notenbankpolitik mit Vereinbarungen – Die Praxis der Schweizerischen Nationalbank aus juristischer Sicht*, Schweizerisches Institut für Verwaltungskurse de l'Université de St-Gall.

Moser, Dewet et Thomas Stucki. 2007. «La politique de placement», dans *Banque nationale suisse 1907–2007*, pp. 478–491, Editions Neue Zürcher Zeitung, Zurich.

Ouvrage commémoratif BNS. 1932. *La Banque nationale suisse 1907–1932*, Les Imprimeries Réunies S.A., Lausanne.

Ouvrage commémoratif BNS. 1957. *Banque nationale suisse 1907–1957*, Imprimerie Paul Attinger S.A., Neuchâtel.

Ouvrage commémoratif BNS. 1982. *75<sup>e</sup> anniversaire – Banque nationale suisse – Les années 1957 à 1982*, Editions 24 Heures, Lausanne.

Ouvrage commémoratif BNS. 2007. *Banque nationale suisse 1907–2007*, Editions Neue Zürcher Zeitung, Zurich.

Rapports de gestion BNS (diverses années). 1908–2006. 1<sup>er</sup> au 99<sup>e</sup> *rapports de gestion de la Banque nationale suisse*. BNS, Zurich.

Ritzmann, Franz. 1973. *Die Schweizer Banken: Geschichte, Theorie, Statistik*, Editions Paul Haupt, Berne.

Ruoss, Eveline. 1992. *Die Geldpolitik der Schweizerischen Nationalbank 1907–1929: Grundlagen, Ziele und Instrumente*, thèse, Université de Zurich.

Schwarz, Umberto. 2007. «L'aide monétaire» dans *Banque nationale suisse 1907–2007*, pp. 381–394, Editions Neue Zürcher Zeitung, Zurich.

Wild, Carl. 1976. *Der Notenbankausweis*, Editions des Basler Nachrichten, Bâle.

Zimmermann, Rolf. 1987. *Volksbank oder Aktienbank? Parlamentsdebatten, Referendum und zunehmende Verbandsmacht beim Streit um die Nationalbankgründung 1891–1905*, Editions Chronos, Zurich.



**Tableaux**



## Liste des tableaux

Page	Tableau	Période
31	Explication des signes et remarques	
33	<b>Bilan de la Banque nationale suisse – Actifs</b>	
34	1.1 Actifs – Postes principaux	1907 – 2006
38	1.2 Actifs – Autres postes	1907 – 2006
42	1.3 Actifs – Ventilation du <i>Portefeuille suisse, des Titres en francs suisses</i> et des <i>Placements de devises</i>	1907 – 2006
44	1.4 Actifs – <i>Placements de devises</i> selon la monnaie	1987 – 2006
46	1.5 Actifs – Encaisse-or et écus (argent) de la Banque nationale, de 1907 à 1940	1907 – 1940
49	<b>Bilan de la Banque nationale suisse – Passifs</b>	
50	2.1 Passifs – Postes principaux	1907 – 2006
54	2.2 Passifs – Autres postes	1907 – 2006
58	2.3 Passifs – Ventilation des <i>Provisions</i>	1907 – 2006
62	2.4 Passifs – Billets de banque en circulation des anciennes banques d'émission, de 1826 à 1910	1826 – 1910
64	2.5 Passifs – Répartition des <i>Billets en circulation</i>	1881 – 2006
71	<b>Compte de résultat de la Banque nationale suisse</b>	
72	3.1 Compte de résultat, de 1907 à 1977	1907 – 1977
76	3.2 Compte de résultat, de 1978 à 2006	1978 – 2006
82	3.3 Compte de résultat – Ventilation des <i>Autres résultats</i> , de 1907 à 2006	1907 – 2006
84	3.4 Compte de résultat – Ventilation de l' <i>Escompte</i> , de 1907 à 1984	1907 – 1984
86	3.5 Compte de résultat – Ventilation du <i>Total des résultats des placements en monnaies étrangères et de l'or</i> , de 1990 à 2006	1990 – 2006
88	3.6 Compte de résultat – Affectation du bénéfice, de 1907 à 2006	1907 – 2006
91	<b>Liste des postes du bilan et du compte de résultat</b>	
93	Actifs	
94	Passifs	
95	Compte de résultat	





## Zeichenerklärungen Explication des signes

- 0 Kleiner als die Hälfte der verwendeten Zähleinheiten, jedoch mehr als nichts (*gerundete Null*).  
Donnée inférieure à la moitié de l'unité utilisée, mais pas absolument nulle (*zéro arrondi*).
- Nichts vorhanden oder eine Veränderungsrate bzw. eine Differenz wurde aus zwei exakt gleich grossen Werten berechnet (*echte Null*).  
Néant (en d'autres termes les établissements concernés n'ont rien annoncé sous ce poste) et différence ou taux de variation calculé à partir de deux données rigoureusement égales (*donnée absolument nulle*).
- .
- Zahlenwert unbekannt, vertraulich, nicht sinnvoll, nicht länger erhoben oder keine meldenden Institute oder Stellen (*fehlender Wert*).  
Donnée non connue, confidentielle, non pertinente, plus demandée ou aucun établissement déclarant (*donnée manquante*).

## Erläuterungen Remarques

### **Rundungsdifferenzen**

#### **Différences dans les totaux**

Die in den Tabellen aufgeführten Beträge sind gerundet. Wo solche gerundeten Werte in Berechnungen einfließen (Totale, Saldi, Veränderungsraten, Anteile) können daher Abweichungen von den exakten Werten auftreten.

Les chiffres sont arrondis. Il est possible par conséquent qu'un total, qu'un solde, qu'un taux de variation ou qu'une part ne corresponde pas à ce qui serait obtenu à partir de données non arrondies.

### **Auskunft**

#### **Renseignements**

publications@snb.ch

## Internet

Die Tabellen finden Sie auch im Internet unter [www.snb.ch](http://www.snb.ch), *Publikationen*, *Historische Zeitreihen*.

Les tableaux sont disponibles également sur Internet, sous [www.snb.ch](http://www.snb.ch), *Publications*, *Séries chronologiques historiques*.



**Bilanz der Schweizerischen Nationalbank – Aktiven**  
**Bilan de la Banque nationale suisse – Actifs**

# 1.1 Aktiven – Hauptpositionen Actifs – Postes principaux

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahres- ende	Gold <sup>1</sup>	Devisen- anlagen <sup>2</sup>	Reserve- position beim IWF	Internationale Zahlungs- mittel <sup>3</sup>	Währungs- hilfekredite <sup>4</sup>	Forderungen aus Repo- Geschäften in Schweizer Franken	Inland- portefeuille <sup>5</sup>	Lombard- vorschüsse
Fin d'année	Or <sup>1</sup>	Placements de devises <sup>2</sup>	Position de réserve au FMI	Moyens de paiement internatio- naux <sup>3</sup>	Crédits d'aide monétaire <sup>4</sup>	Créances en francs suisses résultant de pensions de titres	Portefeuille suisse <sup>5</sup>	Avances sur nantissement
	1	2	3	4	5	6	7	8
1907	81.3	27.7	.	.	.	.	77.9	2.7
1908	124.7	44.7	.	.	.	.	63.7	10.4
1909	138.4	48.2	.	.	.	.	111.0	14.7
1910	165.8	59.1	.	.	.	.	99.8	18.0
1911	169.9	24.6	.	.	.	.	137.4	16.8
1912	185.9	26.7	.	.	.	.	151.3	25.5
1913	190.8	42.3	.	.	.	.	109.4	28.4
1914	262.8	34.4	.	.	.	.	181.0	19.6
1915	301.4	49.6	.	.	.	.	142.4	21.0
1916	397.5	63.3	.	.	.	.	183.8	22.1
1917	409.5	47.8	.	.	.	.	327.4	45.2
1918	473.1	70.6	.	.	.	.	568.3	40.9
1919	590.6	94.8	.	.	.	.	487.1	32.7
1920	664.5	25.4	.	.	.	.	452.9	36.6
1921	657.8	58.8	.	.	.	.	334.7	76.2
1922	639.0	74.1	.	.	.	.	360.9	62.2
1923	627.9	94.4	.	.	.	.	262.0	85.3
1924	593.1	193.3	.	.	.	.	164.9	70.8
1925	556.4	222.5	.	.	.	.	141.9	72.4
1926	544.6	222.0	.	.	.	.	180.3	60.6
1927	579.9	197.9	.	.	.	.	206.7	78.5
1928	578.8	258.6	.	.	.	.	217.8	82.9
1929	618.5	362.3	.	.	.	.	149.4	75.2
1930	712.9	353.4	.	.	.	.	94.7	53.4
1931	2 346.9	107.0	.	.	.	.	34.6	64.7
1932	2 471.2	88.6	.	.	.	.	19.7	48.7
1933	1 998.1	17.7	.	.	.	.	50.9	94.7
1934	1 909.8	7.5	.	.	.	.	26.3	118.0
1935	1 388.8	8.3	.	.	.	.	152.5	142.2
1936	2 709.0	57.6	.	.	.	.	19.5	46.8
1937	2 679.2	513.1	.	.	.	.	8.9	34.8
1938	2 889.6	279.7	.	.	.	.	155.1	21.9
1939	2 261.6	361.7	.	.	.	.	98.4	89.6
1940	2 173.2	996.8	.	.	.	.	214.6	45.4
1941	2 878.5	679.0	.	.	.	.	39.2	25.0
1942	3 565.2	61.8	.	.	.	.	209.9	25.2
1943	4 172.7	83.0	.	.	.	.	93.1	18.4
1944	4 554.1	102.4	.	.	.	.	71.1	27.6
1945	4 777.0	162.5	.	.	.	.	123.9	67.6
1946	4 949.9	158.0	.	.	.	.	74.5	164.2
1947	5 256.2	102.5	.	.	.	.	155.2	246.6
1948	5 821.0	236.6	.	.	.	.	125.5	79.0
1949	6 240.2	260.0	.	.	.	.	84.1	31.0
1950	5 975.8	256.4	.	.	.	.	201.2	85.0
1951	6 003.8	227.6	.	.	.	.	251.1	58.9
1952	5 876.1	490.9	.	.	.	.	245.7	64.0
1953	6 086.1	522.2	.	.	.	.	206.6	65.2
1954	6 323.4	649.8	.	.	.	.	103.2	116.6
1955	6 686.3	624.1	.	.	.	.	154.2	131.8
1956	7 102.9	627.0	.	.	.	.	272.4	186.9
1957	7 383.5	781.4	.	.	.	.	225.8	52.0
1958	8 329.3	560.9	.	.	.	.	58.3	21.8
1959	8 369.3	534.6	.	.	.	.	57.9	39.7
1960	9 454.7	583.0	.	.	.	.	53.5	37.8
1961	11 078.0	842.4	.	.	.	.	69.5	66.3
1962	11 543.3	867.4	.	207.0	.	.	123.6	71.7
1963	12 203.8	1 083.3	.	207.0	.	.	142.2	97.5
1964	11 793.6	1 679.1	.	432.0	431.3	.	162.6	77.7
1965	13 164.2	852.6	.	432.0	428.5	.	139.1	38.9
1966	12 297.4	2 060.3	.	432.0	518.9	.	157.8	109.3
1967	13 369.7	1 986.7	.	432.0	173.9	.	142.5	86.6
1968	11 355.8	5 601.2	.	1 442.0	108.3	.	288.5	160.1
1969	11 434.5	5 792.9	.	1 851.0	.	.	731.4	277.1
1970	11 821.3	8 441.1	.	1 851.0	.	.	399.0	223.5
1971	11 879.4	10 323.3	.	4 278.0	.	.	80.5	28.5
1972	11 879.7	12 323.1	.	4 278.0	.	.	936.1	418.8
1973	11 892.7	12 519.9	.	4 613.0	.	.	1 097.7	557.7
1974	11 892.7	11 570.6	.	5 403.0	.	.	2 694.3	699.9
1975	11 892.7	14 705.8	.	5 403.0	.	.	1 938.9	200.2
1976	11 903.9	20 426.5	.	5 222.0	.	.	1 300.8	157.0

Jahres- ende	Forderungen gegenüber Inland- korrespon- dents <sup>6</sup>	Wertschriften in Schweizer Franken <sup>7</sup>	Nicht einbezahltes Aktienkapital <sup>8</sup>	Bilanzsumme
Fin d'année	Créances sur les corres- pondants en Suisse <sup>6</sup>	Titres en francs suisses <sup>7</sup>	Capital-actions non versé <sup>8</sup>	Total du bilan
	9	10	11	12
1907	10.5	3.8	25.0	243.8
1908	8.2	6.2	25.0	292.9
1909	28.4	10.8	25.0	386.0
1910	35.0	10.0	25.0	421.0
1911	18.9	16.5	25.0	419.3
1912	19.2	7.1	25.0	451.0
1913	16.1	6.4	25.0	429.9
1914	14.7	9.3	25.0	589.2
1915	29.0	8.1	25.0	608.7
1916	18.2	6.8	25.0	735.1
1917	18.0	7.3	25.0	908.7
1918	28.1	8.6	25.0	1 239.0
1919	36.1	6.6	25.0	1 298.2
1920	35.0	5.9	25.0	1 273.1
1921	27.2	6.5	25.0	1 224.7
1922	18.9	9.8	25.0	1 224.3
1923	30.0	8.6	25.0	1 166.4
1924	38.6	6.8	25.0	1 107.5
1925	34.4	6.6	25.0	1 075.1
1926	33.6	6.4	25.0	1 087.6
1927	34.6	9.2	25.0	1 147.5
1928	40.6	19.0	25.0	1 236.4
1929	40.2	5.4	25.0	1 288.9
1930	32.7	104.0	25.0	1 391.9
1931	25.6	37.9	25.0	2 659.5
1932	15.7	50.8	25.0	2 743.5
1933	19.9	27.7	25.0	2 309.7
1934	19.2	52.5	25.0	2 179.2
1935	26.7	44.9	25.0	1 887.4
1936	14.2	15.9	25.0	3 505.9
1937	11.4	30.7	25.0	3 902.3
1938	9.6	90.9	25.0	4 081.0
1939	16.6	80.9	25.0	3 501.8
1940	20.0	87.8	25.0	3 727.7
1941	15.8	69.6	25.0	3 880.6
1942	16.3	63.9	25.0	4 226.4
1943	14.2	64.5	25.0	4 597.2
1944	13.9	64.2	25.0	4 868.6
1945	27.5	62.1	25.0	5 266.5
1946	51.7	52.7	25.0	5 499.8
1947	68.6	48.4	25.0	5 932.1
1948	50.4	47.4	25.0	6 400.6
1949	26.7	39.7	25.0	6 721.9
1950	60.3	40.9	25.0	6 658.6
1951	53.0	39.9	25.0	6 675.9
1952	37.5	40.1	25.0	6 796.8
1953	34.9	35.5	25.0	6 996.8
1954	41.3	46.5	25.0	7 327.2
1955	47.8	45.9	25.0	7 738.2
1956	56.1	45.7	25.0	8 340.1
1957	41.4	45.3	25.0	8 574.6
1958	33.0	44.6	25.0	9 098.9
1959	45.2	44.2	25.0	9 141.5
1960	45.1	43.3	25.0	10 266.2
1961	58.3	42.9	25.0	12 206.6
1962	77.8	42.8	25.0	12 994.7
1963	61.5	51.7	25.0	13 910.2
1964	75.3	65.3	25.0	14 787.6
1965	66.1	92.9	25.0	15 287.6
1966	81.5	181.7	25.0	15 922.3
1967	72.4	181.9	25.0	16 519.0
1968	99.7	180.6	25.0	19 339.7
1969	89.5	170.2	25.0	20 482.5
1970	82.8	156.0	25.0	23 095.3
1971	72.4	10.8	25.0	28 014.6
1972	142.3	—	25.0	31 362.9
1973	281.8	—	25.0	32 297.8
1974	166.9	92.5	25.0	33 260.6
1975	136.3	3.7	25.0	34 991.0
1976	160.3	63.8	25.0	39 324.0

# 1.1 Aktiven – Hauptpositionen Actifs – Postes principaux

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahres- ende	Gold <sup>1</sup>	Devisen- anlagen <sup>2</sup>	Reserve- position beim IWF	Internationale Zahlungs- mittel <sup>3</sup>	Währungs- hilfekredite <sup>4</sup>	Forderungen aus Repo- Geschäften in Schweizer Franken	Inland- portefeuille <sup>5</sup>	Lombard- vorschüsse
Fin d'année	Or <sup>1</sup>	Placements de devises <sup>2</sup>	Position de réserve au FMI	Moyens de paiement internatio- naux <sup>3</sup>	Crédits d'aide monétaire <sup>4</sup>	Créances en francs suisses résultant de pensions de titres	Portefeuille suisse <sup>5</sup>	Avances sur nantissement
	1	2	3	4	5	6	7	8
1977	11 903.9	20 514.2	.	3 949.0	.	.	1 519.1	197.5
1978	11 903.9	28 981.8	.	2 028.5	.	.	236.1	49.6
1979	11 903.9	26 390.4	.	—	.	.	1 580.5	886.4
1980	11 903.9	27 355.6	.	11.4	.	.	2 485.5	919.8
1981	11 903.9	25 494.8	.	0.2	.	.	3 006.9	2 513.9
1982	11 903.9	31 872.8	.	6.3	.	.	2 188.1	1 559.6
1983	11 903.9	32 677.5	.	28.7	.	.	2 676.3	2 408.6
1984	11 903.9	38 876.0	.	23.2	.	.	2 748.9	2 677.9
1985	11 903.9	38 133.8	.	6.8	.	.	2 838.4	2 973.6
1986	11 903.9	36 262.0	.	—	.	.	2 747.4	3 204.0
1987	11 903.9	37 439.9	.	18.5	.	.	2 301.7	3 126.9
1988	11 903.9	35 946.7	.	30.5	.	.	2 133.8	795.9
1989	11 903.9	39 620.2	.	123.6	87.1	.	542.7	704.1
1990	11 903.9	37 209.8	.	112.9	—	.	711.1	165.7
1991	11 903.9	40 232.1	.	117.3	97.1	.	522.1	107.0
1992	11 903.9	45 857.8	1 144.4	134.9	156.4	.	821.1	26.9
1993	11 903.9	47 031.1	1 221.6	332.7	218.4	.	752.5	13.5
1994	11 903.9	45 910.4	1 241.5	414.8	198.3	.	720.5	14.9
1995	11 903.9	41 812.6	1 687.7	408.2	173.7	.	1 436.2	4.7
1996	11 903.9	49 328.4	2 067.8	290.0	204.3	.	1 581.7	764.2
1997	11 448.2	53 270.5	2 765.0	452.4	315.4	.	673.5	0.4
1998	11 045.5	52 805.8	3 070.6	390.8	768.3	17 348.3	.	0.3
1999	10 453.2	54 608.2	2 677.6	756.4	306.5	28 136.0	.	1.0
2000	30 014.4	50 452.8	2 078.8	268.5	352.4	24 182.0	.	0.5
2001	28 100.1	50 580.8	2 665.7	476.3	347.2	25 912.1	.	9.0
2002	25 405.2	52 941.2	2 669.8	103.0	316.5	27 977.2	.	—
2003	23 217.3	56 311.7	2 561.9	45.8	327.2	27 097.7	.	0.8
2004	19 485.8	60 708.0	2 035.1	80.1	291.3	24 502.7	.	6.6
2005	25 066.0	46 585.5	1 079.8	78.9	270.2	26 198.6	.	.
2006	29 190.2	45 591.9	557.3	330.8	236.6	27 126.9	.	.

<sup>1</sup> Für eine Detailgliederung der Gold- und Silberbestände der Nationalbank von 1907–1940 siehe Tabelle 1.5 auf S. 46. Von 1907 bis 1929 inklusive Silber; Bewertung des Silbers: 1 kg Feinsilber = 222,22 Franken; Fünffrankenstücke von anderen Staaten der Lateinischen Münzunion sind vom 1. April 1921 bis 31. März 1930 zum Marktwert des Silbers bewertet worden. Bewertung des Goldes: Vom 20. Juni 1907 bis 10. November 1921: 1 kg Feingold = 3 440 Franken. Vom 11. November 1921 bis 6. Oktober 1936: 1 kg = 3 435,56 Franken. Vom 7. Oktober 1936 bis 30. Mai 1940: 1 kg = 4 639,13 Franken. Vom 31. Mai 1940 bis 9. Mai 1971: 1 kg = 4 869,80 Franken. Vom 10. Mai 1971 bis 30. April 2000: 1 kg = Fr. 4 595,74. Seit dem 1. Mai 2000 wird das Gold nicht mehr zum Paritätskurs, sondern wie die anderen handelbaren Aktiven zum Marktwert bilanziert. Für Hintergründe und Details siehe Geschäftsbericht SNB 2000, S. 80–82.

Pour une ventilation des stocks d'or et d'argent de la Banque nationale dans les années 1907 à 1940, voir tableau 1.5, p. 46. De 1907 à 1929, y compris l'argent; évaluation de l'argent: 1 kg d'argent fin = fr. 222,22; du 1<sup>er</sup> avril 1921 au 31 mars 1930, les pièces de cinq francs d'autres Etats membres de l'Union monétaire latine ont été évaluées au prix de l'argent sur le marché. Evaluation de l'or: du 20 juin 1907 au 10 novembre 1921: 1 kg d'or fin = fr. 3440. Du 11 novembre 1921 au 6 octobre 1936: 1 kg = fr. 3435,56. Du 7 octobre 1936 au 30 mai 1940: 1 kg = fr. 4639,13. Du 31 mai 1940 au 9 mai 1971: 1 kg = fr. 4869,80. Du 10 mai 1971 au 30 avril 2000: 1 kg = fr. 4595,74. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2000, l'or est porté au bilan non plus au prix officiel, mais à la valeur de marché, comme tous les autres actifs négociables (voir Rapport de gestion de la BNS pour 2000, pp. 80 à 82).

<sup>2</sup> Für eine Detailgliederung der Position Devisenanlagen siehe Tabelle 1.3 auf S. 42 und Tabelle 1.4 auf S. 44.

Von 1907 bis 1908 *Auslandwechsel*.  
Von 1909 bis 1927 nur *Auslandwechsel* und *Sichtguthaben im Ausland*.  
Ab 24. Juli 1973 einschliesslich *Guthaben bei Korrespondenten im Ausland*.  
Bis 1988 einschliesslich *Währungskredite*.  
Pour la ventilation des *Placements de devises*, voir tableaux 1.3, p. 42, et 1.4, p. 44.  
En 1907 et 1908, *Effets sur l'étranger*.  
De 1909 à 1927, uniquement des *Effets sur l'étranger* et des *Créances à vue sur l'étranger*.  
Depuis le 24 juillet 1973, y compris les *Avoirs chez des correspondants à l'étranger*.  
Jusqu'en 1988, y compris les *Crédits monétaires*.

<sup>3</sup> Von 1962 bis 1978 *ausländische Schatzanweisungen in Schweizer Franken* (Roosa-Bonds).

Ab 1980 *Sonderziehungsrechte* (XDR).  
Von 1989 bis 1997 inklusive ECU (XEU).  
De 1962 à 1978, *Bons du Trésor étrangers en francs suisses* (bons Roosa).  
Depuis 1980, *Droits de tirage spéciaux* (DTS).  
De 1989 à 1997, y compris les *Avoirs en Ecus* (XEU).

<sup>4</sup> Von 1989 bis 1995 *Währungskredite*.

Bis 1988 wurden *Währungskredite* in der Position *Devisenanlagen* ausgewiesen.  
Von 1964 bis 1968 *Kursgesicherte Guthaben bei ausländischen Zentralbanken*.  
De 1989 à 1995, *Crédits monétaires*.  
Jusqu'en 1988, les *Crédits monétaires* figuraient dans les *Placements de devises*.  
De 1964 à 1968, *Avoirs avec garantie de change dans des banques centrales étrangères*.

<sup>5</sup> Die Position *Inlandportefeuille* weist das Total aus den Reihen *Schweizer Wechsel*, *Schatzanweisungen und inländische Geldmarktforderungen* sowie *Diskontierte Obligationen* aus. Für eine Detailgliederung siehe Tabelle 1.3 auf S. 42.

Le poste *Portefeuille suisse* englobe les *Effets sur la Suisse*, les *Bons du Trésor de la Confédération*, les *Créances comptables à court terme sur débiteurs suisses* et les *Obligations escomptées*. Pour plus de détails, voir tableau 1.3, p. 42.

Jahres- ende	Forderungen gegenüber Inland- korrespon- denten <sup>6</sup>	Wertschriften in Schweizer Franken <sup>7</sup>	Nicht einbezahltes Aktienkapital <sup>8</sup>	Bilanzsumme
Fin d'année	Créances sur les corres- pondants en Suisse <sup>6</sup>	Titres en francs suisses <sup>7</sup>	Capital-actions non versé <sup>8</sup>	Total du bilan
	9	10	11	12
1977	171.6	559.1	25.0	38 921.0
1978	185.7	348.0	25.0	46 421.0
1979	288.6	963.4	25.0	43 244.5
1980	289.6	1 212.2	25.0	44 318.7
1981	399.6	1 018.4	25.0	44 584.5
1982	314.0	1 268.3	25.0	49 374.2
1983	346.4	1 562.5	25.0	51 869.2
1984	500.8	1 773.6	25.0	58 748.8
1985	529.7	1 911.1	25.0	58 546.7
1986	564.4	2 045.0	25.0	56 980.4
1987	460.1	2 190.8	25.0	57 715.7
1988	416.0	2 421.4	25.0	53 930.4
1989	458.3	2 574.0	25.0	56 290.6
1990	567.0	2 814.0	25.0	53 730.7
1991	552.8	2 886.1	25.0	56 756.6
1992	493.0	2 975.7	25.0	63 800.1
1993	595.8	2 973.2	25.0	65 774.7
1994	565.8	3 027.1	25.0	64 800.2
1995	429.2	3 063.9	25.0	62 009.4
1996	514.5	4 821.5	25.0	72 537.0
1997	415.4	4 941.0	25.0	75 904.5
1998	378.8	5 010.0	25.0	92 860.7
1999	390.8	4 884.9	25.0	104 838.9
2000	276.3	5 409.8	25.0	119 098.4
2001	73.7	6 000.0	25.0	120 153.1
2002	29.8	7 018.4	25.0	121 983.3
2003	36.8	7 657.9	25.0	122 797.7
2004	11.8	7 393.6	.	117 908.8
2005	5.3	5 729.1	.	108 988.2
2006	5.1	4 907.6	.	111 813.5

<sup>6</sup> In den Jahren 1907 und 1908 einschliesslich *Auslandkorrespondenten* und *Sichtguthaben im Ausland*.  
Von 1909 bis 1927 inklusive *Auslandguthaben* sowie exklusive *Sichtguthaben im Ausland*.

En 1907 et 1908, y compris les *Correspondants à l'étranger* et les *Créances à vue sur l'étranger*.

De 1909 à 1927, y compris les *Avoirs à l'étranger*, mais sans les *Créances à vue sur l'étranger*.

<sup>7</sup> Für eine Unterteilung der Position *Wertschriften in Schweizer Franken* in *deckungsfähige Wertschriften* und *andere Wertschriften* siehe Tabelle 1.3 auf S. 42.

Diese Position trug auch die Bezeichnungen:

- Von 1996 bis 1998 *Inländische Wertschriften*.
- Von 1982 bis 1995 *Wertschriften*.
- Bis 1981 *Eigene Wertschriften*.

Pour une ventilation entre titres pouvant servir de couverture et autres titres, voir tableau 1.3, p. 42.

Ce poste était intitulé *Titres suisses*, de 1996 à 1998, *Titres*, de 1973 à 1995, et *Fonds publics*, jusqu'en 1972.

<sup>8</sup> Das im Jahr 2004 in Kraft getretene Nationalbankgesetz reduzierte das Aktienkapital (50 Millionen Franken) auf den tatsächlich einbezahlten Teil (25 Millionen Franken), wodurch die Position *Nicht einbezahltes Aktienkapital* hinfällig wurde. Für Details und Hintergründe siehe *Geschäftsbericht SNB 2004*, S. 92.

La nouvelle loi sur la BNS (entrée en vigueur en 2004) a ramené le capital-actions de 50 millions à 25 millions de francs (soit à la part effectivement versée), et le poste *Capital-actions non versé* a été supprimé. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2004, p. 92.

## 1.2 Aktiven – Weitere Positionen Actifs – Autres postes

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahres- ende	Wechsel der Eidg. Darlehens- kasse <sup>1</sup>	Anlagen des Wäh- rungsau- sgleichs- fonds <sup>2</sup>	Goldver- rech- nungs- konto <sup>3</sup>	Guthaben bei Korres- ponden- ten im Ausland <sup>4</sup>	Verlust auf Devisen und Gold <sup>5</sup>	Forderun- gen aus Goldge- schäften	Rech- nungsab- gren- zungs- posten	Beteiligungen (nicht konsolidiert) <sup>6</sup> Participations (non consolidées) <sup>6</sup>			
								Total	Orell Füssli	BIZ <sup>7</sup>	Diverse
Fin d'année	Effets de la Caisse de prêts de la Con- fédération <sup>1</sup>	Actifs du fonds d'égalisa- tion des changes <sup>2</sup>	Différen- ces d'estima- tion de l'or <sup>3</sup>	Avoirs chez des corres- pondants à l'étranger <sup>4</sup>	Pertes sur devises et sur or <sup>5</sup>	Créances résultant d'opéra- tions sur or	Comptes de régu- larisation	8	Orell Füssli	BRI <sup>7</sup>	Autres
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1907/1908	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1909	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1910	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1911	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1912	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1913	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1914	29.3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1915	17.1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1916	2.5	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1917	12.7	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1918	9.8	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1919	12.0	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1920	13.3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1921	18.3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1922	13.2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1923	15.8	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1924	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1925	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1926	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1927	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1928	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1929	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1930	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1931	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1932	4.6	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1933	58.3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1934	5.9	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1935	85.5	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1936	28.5	538.6	31.3	.	.	.	.	.	.	.	.
1937	10.3	538.6	30.4	.	.	.	.	.	.	.	.
1938	3.8	538.6	44.0	.	.	.	.	.	.	.	.
1939	6.8	533.5	10.7	.	.	.	.	.	.	.	.
1940	2.8	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1941	12.8	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1942	12.0	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1943	0.3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1944	—	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1945	6.7	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1946	9.6	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1947	13.6	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1948	1.6	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1949	0.1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1950	—	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1951	1.4	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1952	—	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1953	—	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1954	—	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1955	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1956	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1957	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1958	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1959	.	.	.	6.4	.	.	.	.	.	.	.
1960	.	.	.	6.8	.	.	.	.	.	.	.
1961	.	.	.	6.8	.	.	.	.	.	.	.
1962	.	.	.	10.2	.	.	.	.	.	.	.
1963	.	.	.	9.4	.	.	.	.	.	.	.
1964	.	.	.	17.0	.	.	.	.	.	.	.
1965	.	.	.	14.5	.	.	.	.	.	.	.
1966	.	.	.	15.4	.	.	.	.	.	.	.
1967	.	.	.	14.6	.	.	.	.	.	.	.
1968	.	.	.	21.7	.	.	.	.	.	.	.
1969	.	.	.	20.1	.	.	.	.	.	.	.
1970	.	.	.	25.5	.	.	.	.	.	.	.
1971	.	.	.	22.8	1 243.5	.	.	.	.	.	.
1972	.	.	.	27.5	1 243.5	.	.	.	.	.	.
1973	.	.	.	.	1 243.5	.	.	.	.	.	.
1974	.	.	.	.	621.5	.	.	.	.	.	.
1975	.	.	.	.	621.5	.	.	.	.	.	.
1976	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1977	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.



Jahres- ende	Scheide- münzen <sup>8</sup>	Inkasso- wechsel <sup>9</sup>	Postcheck- guthaben	Coupons	Sachanlagen Immobilisations corporelles				
	Fin d'année	Monnaies divisionnaires ou d'appoint <sup>8</sup>	Effets à l'encaisse- ment <sup>9</sup>	Chèques postaux	Coupons	Total <sup>10</sup>	Banknoten- vorrat <sup>11</sup>	Liegen- schaften <sup>12</sup>	Übrige Sachanlagen <sup>13</sup>
							Billets de banque en stock <sup>11</sup>	Immeubles <sup>12</sup>	Autres immobili- sations corporelles <sup>13</sup>
	12	13	14	15	16	17	18	19	
1907/1908	0.3	0.5	.	0.1	4.8	.	.	.	.
1909	0.5	0.2	1.0	0.2	5.1	.	.	.	.
1910	0.6	0.1	0.9	0.2	5.6	.	.	.	.
1911	0.6	0.3	1.8	0.4	6.6	.	.	.	.
1912	0.4	0.1	1.9	0.2	7.0	.	.	.	.
1913	0.5	0.4	2.7	0.2	6.9	.	.	.	.
1914	0.8	0.4	2.7	0.6	6.6	.	.	.	.
1915	1.0	0.3	3.8	0.6	6.5	.	.	.	.
1916	1.0	3.6	3.0	0.6	6.6	.	.	.	.
1917	0.6	0.3	4.7	0.9	6.0	.	.	.	.
1918	0.6	0.7	4.6	1.0	6.6	.	.	.	.
1919	1.3	0.8	4.0	0.7	5.4	.	.	.	.
1920	1.3	0.6	5.9	0.8	5.4	.	.	.	.
1921	2.0	1.4	6.1	0.9	6.7	.	.	.	.
1922	1.8	0.5	5.9	0.6	9.7	.	.	.	.
1923	1.9	1.6	1.9	1.0	7.8	.	.	.	.
1924	1.3	1.0	2.0	0.8	7.1	.	.	.	.
1925	1.7	1.0	1.1	0.7	7.0	.	.	.	.
1926	1.5	0.9	1.2	0.6	6.6	.	.	.	.
1927	1.5	1.0	1.2	0.8	6.3	.	.	.	.
1928	1.5	1.4	1.1	0.6	5.4	.	.	.	.
1929	1.6	1.2	1.2	1.0	4.0	.	.	.	.
1930	1.6	1.6	1.2	1.0	3.0	.	.	.	.
1931	3.5	3.2	1.3	1.0	3.0	.	.	.	.
1932	7.8	1.2	1.2	0.5	3.0	.	.	.	.
1933	5.6	1.4	1.3	0.8	3.0	.	.	.	.
1934	5.3	1.0	1.5	0.5	3.0	.	.	.	.
1935	4.3	1.3	1.2	0.7	3.0	.	.	.	.
1936	5.4	1.8	2.2	0.8	3.0	.	.	.	.
1937	6.3	1.2	2.3	0.7	3.0	.	.	.	.
1938	9.1	2.2	1.5	0.1	3.0	.	.	.	.
1939	4.4	2.1	2.3	0.2	3.0	.	.	.	.
1940	2.5	1.2	2.7	0.1	3.0	.	.	.	.
1941	2.7	1.6	2.3	0.0	2.5	.	.	.	.
1942	3.5	1.2	3.6	0.1	2.0	.	.	.	.
1943	3.4	0.7	2.8	0.1	2.0	.	.	.	.
1944	3.6	0.9	3.1	0.1	2.0	.	.	.	.
1945	3.6	0.6	6.2	0.2	2.0	.	.	.	.
1946	4.0	2.1	3.8	0.3	2.0	.	.	.	.
1947	4.9	0.8	3.0	0.4	2.0	.	.	.	.
1948	5.9	1.3	3.5	0.5	2.0	.	.	.	.
1949	5.4	0.8	5.7	0.4	2.0	.	.	.	.
1950	5.1	1.4	4.4	0.2	2.0	.	.	.	.
1951	4.2	1.2	6.9	0.2	2.0	.	.	.	.
1952	5.0	1.7	8.0	0.1	2.0	.	.	.	.
1953	5.8	1.8	9.5	0.3	2.0	.	.	.	.
1954	9.1	2.3	6.1	0.1	2.0	.	.	.	.
1955	10.4	4.3	4.7	0.1	2.0	.	.	.	.
1956	11.8	1.5	7.7	0.1	1.5	.	.	.	.
1957	10.0	2.6	4.7	0.1	1.5	.	.	.	.
1958	10.9	1.0	6.6	0.1	1.5	.	.	.	.
1959	9.2	1.0	5.9	0.1	1.5	.	.	.	.
1960	9.0	1.9	3.0	0.1	1.5	.	.	.	.
1961	9.0	1.9	4.1	0.1	1.5	.	.	.	.
1962	8.2	5.4	6.0	0.1	1.5	.	.	.	.
1963	9.9	3.5	5.9	0.1	1.5	.	.	.	.
1964	8.3	3.1	5.3	0.1	1.5	.	.	.	.
1965	10.5	3.2	7.2	0.0	1.5	.	.	.	.
1966	13.5	2.5	3.2	0.0	1.5	.	.	.	.
1967	11.2	5.1	3.5	0.0	1.5	.	.	.	.
1968	16.6	7.4	7.5	0.0	1.5	.	.	.	.
1969	27.5	8.9	7.0	0.0	1.5	.	.	.	.
1970	19.6	10.1	4.1	0.0	1.5	.	.	.	.
1971	25.3	5.9	3.6	0.0	1.5	.	.	.	.
1972	22.7	18.9	9.8	0.1	1.5	.	.	.	.
1973	21.1	22.8	5.9	0.0	1.5	.	.	.	.
1974	27.8	18.5	7.1	0.0	1.5	.	.	.	.
1975	25.9	11.3	5.7	0.0	1.5	.	.	.	.
1976	32.3	11.2	3.7	0.0	1.5	.	.	.	.
1977	29.2	17.8	6.2	0.0	1.5	.	.	.	.

## 1.2 Aktiven – Weitere Positionen Actifs – Autres postes

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahres- ende	Wechsel der Eidg. Darlehens- kasse <sup>1</sup>	Anlagen des Wäh- rungs- ausgleichs- fonds <sup>2</sup>	Goldver- rech- nungs- konto <sup>3</sup>	Guthaben bei Korres- ponden- ten im Ausland <sup>4</sup>	Verlust auf Devisen und Gold <sup>5</sup>	Forderun- gen aus Goldge- schäften	Rech- nungsab- gren- zungs- posten	Beteiligungen (nicht konsolidiert) <sup>6</sup> Participations (non consolidées) <sup>6</sup>			
								Total	Orell Füssli	BIZ <sup>7</sup>	Diverse
Fin d'année	Effets de la Caisse de prêts de la Con- fédération <sup>1</sup>	Actifs du fonds d'égalisa- tion des changes <sup>2</sup>	Différen- ces d'estima- tion de l'or <sup>3</sup>	Avoirs chez des corres- pondants à l'étranger <sup>4</sup>	Pertes sur devises et sur or <sup>5</sup>	Créances résultant d'opéra- tions sur or	Comptes de régu- larisation	Orell Füssli	BRI <sup>7</sup>	Autres	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1978	.	.	.	.	2 593.5	.	.	.	.	.	.
1979	.	.	.	.	1 110.9	.	.	.	.	.	.
1980	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1981	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1982	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1983	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1984	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1985	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1986	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1987	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1988	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1989	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1990	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1991	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1992	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1993	.	.	.	.	.	.	390.6	.	.	.	.
1994	.	.	.	.	.	.	443.9	.	.	.	.
1995	.	.	.	.	.	.	678.4	.	.	.	.
1996	.	.	.	.	.	.	.	51.0	27.0	9.4	14.6
1997	.	.	.	.	.	458.3	.	89.6	27.0	61.0	1.6
1998	.	.	.	.	.	884.6	.	89.4	27.0	61.0	1.5
1999	.	.	.	.	.	1 485.4	.	89.4	27.0	61.0	1.5
2000	.	.	.	.	.	4 710.5	.	89.5	27.0	61.0	1.5
2001	.	.	.	.	.	4 882.2	2.4	89.3	27.0	60.9	1.4
2002	.	.	.	.	.	3 934.4	3.0	88.6	27.0	60.9	0.6
2003	.	.	.	.	.	3 910.7	3.6	88.6	27.0	60.9	0.6
2004	.	.	.	.	.	2 153.4	3.2	96.7	35.1	60.9	0.6
2005	.	.	.	.	.	2 984.2	7.1	122.3	31.4	90.2	0.6
2006	.	.	.	.	.	3 030.3	5.2	129.6	38.7	90.2	0.6

<sup>1</sup> Von 1914 bis 1923 *Darlehenskassenscheine*.

De 1914 à 1923, *Bons de la Caisse de prêts*.

<sup>2</sup> Im *Währungsausgleichsfonds* wurden die Goldbuchgewinne auf dem Goldbestand verbucht, die aus der Frankenabwertung von 1936 resultierten. Für die Rechnung des *Währungsausgleichsfonds* kaufte die Nationalbank Gold für 538,6 Millionen Franken, die in den *Anlagen des Währungsausgleichsfonds* ausgewiesen wurden. Der Fonds wurde angesichts der finanziellen Bedürfnisse des Zweiten Weltkrieges 1940 getilgt und für ausserordentliche Wehraufwendungen (250 Millionen Franken) und zur Arbeitsbeschaffung durch den Bund (75 Millionen Franken) verwendet. Eine weitere Tranche (150 Millionen Franken) wurde an die Kantone verteilt, und der Rest (58 Millionen Franken) wurde der Nationalbank zugesprochen und unter der Position *Sonstige Passiven* als Reserve für Währungsoperationen verbucht. Siehe *Jubiläumsschrift SNB 1957*, S. 133–135, und *Geschäftsbericht SNB 1936*, S. 21–23 für Hintergründe.

Un *Fonds d'égalisation des changes* a été constitué avec le bénéfice comptable enregistré sur le stock d'or à la suite de la dévaluation du franc de 1936. La Banque nationale a acquis de l'or à hauteur de 538,6 millions de francs pour le compte de ce Fonds, or qui a été porté sous le poste *Actifs du fonds d'égalisation des changes*. Etant donné les besoins financiers dus à la Seconde Guerre mondiale, le fonds a été liquidé en 1940. Une part de 250 millions de francs a servi à couvrir des dépenses militaires extraordinaires et un montant de 75 millions a été affecté à la couverture de dépenses destinées à créer des emplois. Une autre tranche de 150 millions de francs a été répartie entre les cantons. Le solde, soit 58 millions de francs, a été attribué à la Banque nationale et comptabilisé sous le poste *Autres passifs* en tant que réserves pour des opérations monétaires. Voir à ce sujet l'ouvrage commémoratif de la BNS de 1957, pp. 136 à 139, et le *Rapport de gestion* de la BNS pour 1936, pp. 21s.

<sup>3</sup> Unter dem *Goldverrechnungskonto* wurde die Differenz des Ankaufswertes gegenüber dem Buchwert auf dem seit der Frankenabwertung 1936 gekauften Gold ausgewiesen. 1940 wurde der Buchwert auf den geltenden Ankaufswert erhöht. Für Hintergründe und Details siehe *Geschäftsberichte SNB 1936*, S. 37, 1940, S. 12, sowie *Jubiläumsschrift SNB 1957*, S. 148. Sur les achats d'or effectués après la dévaluation du franc de 1936, l'écart entre le prix d'achat et la valeur comptable a été porté sous le poste *Différences d'estimation de l'or*. En 1940, la valeur comptable a été relevée et portée au prix d'achat en vigueur. Voir à ce sujet les rapports de gestion de la BNS pour 1936, p. 37, et pour 1940, p. 12, ainsi que l'ouvrage commémoratif de la BNS de 1957, p. 150.

<sup>4</sup> Die Position *Guthaben bei Korrespondenten im Ausland* wird seit 24. Juli 1973 unter der Position *Devisenanlagen* ausgewiesen. Depuis le 24 juillet 1973, les *Avoirs chez des correspondants à l'étranger* figurent sous le poste *Placements de devises*.

<sup>5</sup> Von 1971 bis 1975 *Schuldverpflichtung des Bundes*, gemäss Bundesbeschluss vom 15. Dezember 1971.

Von 1978 bis 1979 gedeckt durch stille Reserven auf Gold.

De 1971 à 1975, *Reconnaissance de dette de la Confédération*, selon l'arrêté fédéral du 15 décembre 1971.

De 1978 à 1979, perte couverte par les réserves latentes sur l'encaisse-or.

<sup>6</sup> Für Details zu den Beteiligungen der SNB siehe die entsprechenden Geschäftsberichte der SNB.

Von 1993 bis 1995 wurde die Position *Beteiligungen* pro memoria geführt.

Ab 1996 wird das Anlagevermögen (*Beteiligungen* und *Sachanlagen*) grundsätzlich zu Anschaffungswerten abzüglich betriebswirtschaftlich notwendiger Abschreibungen bewertet. Für Hintergründe und Details siehe *Geschäftsbericht SNB 1996*, S. 64, 65 und 76.

Pour des détails à ce sujet, voir les rapports de gestion de la BNS pour les années concernées.

De 1993 à 1995, le poste *Participations* a figuré au bilan pour mémoire.

Depuis 1996, les éléments de l'actif immobilisé (*Participations* et *Immobilisations corporelles*) sont évalués au bilan en principe à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. Voir à ce sujet le *Rapport de gestion* de la BNS pour 1996, pp. 65 et 76.

<sup>7</sup> Die im Jahr 2005 gekauften Titel stammen aus der Neuplatzierung jener Aktien, welche die BIZ im Jahr 2001 von Privatanlegern zurückgekauft hatte.

Les titres acquis en 2005 proviennent du placement, par la BRI, des actions que celle-ci avait rachetées, en 2001, à des particuliers.

Jahres- ende  Fin d'année	Scheide- münzen <sup>8</sup>	Inkasso- wechsel <sup>9</sup>	Postcheck- guthaben	Coupons	Sachanlagen Immobilisations corporelles			
	Monnaies divisionnaires ou d'appoint <sup>8</sup>	Effets à l'encaisse- ment <sup>9</sup>	Chèques postaux	Coupons	Total <sup>10</sup>	Banknoten- vorrat <sup>11</sup>	Liegen- schaften <sup>12</sup>	Übrige Sachanlagen <sup>13</sup>
	12	13	14	15	16	Billets de banque en stock <sup>11</sup>	Immeubles <sup>12</sup>	Autres immobili- sations corporelles <sup>13</sup>
						17	18	19
1978	33.5	9.9	4.6	0.0	1.5	.	.	.
1979	48.7	13.7	4.8	0.0	1.5	.	.	.
1980	64.6	2.8	5.4	0.0	1.5	.	.	.
1981	167.9	0.5	6.2	0.0	1.4	.	.	.
1982	203.5	0.7	3.4	0.1	1.4	.	.	.
1983	204.8	0.2	4.1	0.4	1.4	.	.	.
1984	186.8	0.3	4.6	0.6	1.4	.	.	.
1985	195.0	0.9	3.1	0.5	1.4	.	.	.
1986	196.0	1.0	5.8	0.1	1.3	.	.	.
1987	214.9	0.0	4.7	0.7	1.3	.	.	.
1988	227.9	0.1	5.3	0.6	0.0	.	.	.
1989	224.6	0.8	2.7	—	0.0	.	.	.
1990	189.7	0.1	3.4	0.6	0.0	.	.	.
1991	164.0	16.5	5.1	0.7	0.0	.	.	.
1992	215.8	10.8	0.5	0.5	0.0	.	.	.
1993	257.0	20.6	0.4	0.3	0.0	.	.	.
1994	278.7	25.8	0.5	.	0.0	.	.	.
1995	320.5	31.1	0.4	.	0.0	.	.	.
1996	398.5	24.8	0.3	.	532.4	166.6	343.0	22.8
1997	428.5	13.3	0.6	.	567.4	183.0	356.2	28.3
1998	445.9	3.1	0.5	.	563.0	174.2	354.1	34.6
1999	412.2	5.6	0.4	.	556.7	154.7	368.7	33.4
2000	373.1	1.5	0.0	.	537.3	161.2	339.4	36.7
2001	351.6	2.7	0.0	.	534.8	152.1	346.8	36.0
2002	337.4	0.4	0.0	.	533.7	149.9	345.2	38.5
2003	290.2	0.5	—	.	532.3	147.0	346.4	38.9
2004	266.4	0.3	—	.	393.3	144.0	360.3	33.0
2005	211.1	1.2	—	.	355.5	137.6	327.8	27.6
2006	169.1	0.3	—	.	358.5	125.0	325.9	32.6

<sup>8</sup> Ab 1975 wird die Position *Münzen* genannt.

Bei der Position *Scheidemünzen* handelt es sich um die von der Swissmint (früher Eidgenössische Münzstätte) erworbenen Scheide- und Gedenkmünzen, die von der Nationalbank in Umlauf gebracht werden.

Depuis 1975, ce poste est intitulé *Pièces de monnaie*.

Il s'agit des monnaies divisionnaires ou d'appoint et des monnaies commémoratives que la Banque nationale acquiert auprès de Swissmint (auparavant la Monnaie fédérale) en vue de les mettre en circulation.

<sup>9</sup> Ab 1996 *Übrige Checks und Wechsel (Inkassogeschäft)*.

Depuis 1996, *Autres chèques et effets (à l'encaissement)*.

<sup>10</sup> Ab dem Jahr 2004 wird der *Banknotenvorrat* nicht mehr zu den *Sachanlagen* gezählt und ist folglich nicht mehr im *Total* enthalten.

Ab 1996 werden *Sachanlagen* zu Anschaffungswerten abzüglich betriebswirtschaftlich notwendiger Abschreibungen bewertet. Für Hintergründe und Details siehe *Geschäftsbericht SNB 1996*, S. 64, 65 und 76.

Von 1907 bis 1995 entspricht die Position *Total* der Summe aus den Positionen *Bankgebäude* und *Mobilien*. *Mobilien* wird von 1916 bis 1995 pro memoria geführt. *Bankgebäude* wird von 1988 bis 1995 pro memoria geführt.

Depuis 2004, les *Billets de banque en stock* ne figurent plus parmi les *Immobilisations corporelles* et n'entrent par conséquent plus dans le *Total*.

Depuis 1996, les *Immobilisations corporelles* figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. Voir à ce sujet le *Rapport de gestion* de la BNS pour 1996, pp. 65 et 76.

De 1907 à 1995, le poste *Total* correspondait à la somme des postes *Bâtiments de la Banque* et *Mobilier*.

De 1916 à 1995, le *Mobilier* figurait au bilan pour mémoire. De 1988 à 1995, les *Bâtiments de la Banque* figuraient au bilan pour mémoire.

<sup>11</sup> Ab 2004 wird der *Banknotenvorrat* als separate Aktivposition ausgewiesen und nicht weiter als Unterposition der *Sachanlagen* geführt.

Depuis 2004, les *Billets de banque en stock* constituent un poste de l'actif et n'entrent plus dans la composition des *Immobilisations corporelles*.

<sup>12</sup> Ab 1999 inklusive *Spezifische Einbauten und Anlagen im Bau*.

Depuis 1999, y compris les *Installations spéciales* et les *Immobilisations en cours de construction*.

<sup>13</sup> Ab 2002 inklusive *Software*.

Depuis 2002, y compris les *Logiciels*.

### 1.3 Aktiven – Detailgliederung *Inlandportefeuille, Wertschriften in Schweizer Franken, Devisenanlagen* *Actifs – Ventilation du Portefeuille suisse, des Titres en francs suisses et des Placements de devises*

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahres- ende	Inlandportefeuille Portefeuille suisse				Wertschriften in Schweizer Franken Titres en francs suisses			Devisenanlagen Placements de devises	
	Schweizer Wechsel	Schatzan- weisungen und inländische Geldmarkt- forderungen <sup>1</sup>	Diskontierte Obligationen	Total <sup>2</sup>	Deckungs- fähige	Andere	Total <sup>3</sup>	Total <sup>4</sup>	davon / dont
Fin d'année	Effets sur la Suisse	Bons du Trésor et créances à court terme sur débiteurs suisse <sup>1</sup>	Obligations escomptées		Pouvant servir de couverture	Autres			assortis d'une garantie de change (swaps)
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1907	77.9	.	.	77.9	.	.	3.8	27.7	.
1908	63.7	.	.	63.7	.	.	6.2	44.7	.
1909	111.0	.	.	111.0	.	.	10.8	48.2	.
1910	99.8	.	.	99.8	.	.	10.0	59.1	.
1911	130.4	.	7.0	137.4	.	.	16.5	24.6	.
1912	146.2	.	5.1	151.3	.	.	7.1	26.7	.
1913	100.0	.	9.4	109.4	.	.	6.4	42.3	.
1914	114.7	58.0	8.3	181.0	.	.	9.3	34.4	.
1915	63.9	75.0	3.5	142.4	.	.	8.1	49.6	.
1916	56.3	123.0	4.5	183.8	.	.	6.8	63.3	.
1917	88.4	233.0	6.0	327.4	.	.	7.3	47.8	.
1918	249.8	312.0	6.5	568.3	.	.	8.6	70.6	.
1919	184.1	301.0	2.0	487.1	.	.	6.6	94.8	.
1920	167.1	280.0	5.8	452.9	.	.	5.9	25.4	.
1921	44.8	287.0	2.9	334.7	.	.	6.5	58.8	.
1922	33.9	325.0	2.0	360.9	.	.	9.8	74.1	.
1923	102.5	155.0	4.5	262.0	.	.	8.6	94.4	.
1924	81.2	78.0	5.7	164.9	.	.	6.8	193.3	.
1925	70.2	68.5	3.2	141.9	.	.	6.6	222.5	.
1926	91.7	83.1	5.5	180.3	.	.	6.4	222.0	.
1927	128.8	71.7	6.2	206.7	.	.	9.2	197.9	.
1928	157.1	53.9	6.8	217.8	.	.	19.0	258.6	.
1929	95.2	39.1	15.1	149.4	.	.	5.4	362.3	.
1930	86.7	—	8.0	94.7	.	.	104.0	353.4	.
1931	27.7	0.4	6.5	34.6	.	.	37.9	107.0	.
1932	12.8	0.2	6.7	19.7	.	.	50.8	88.6	.
1933	19.0	15.2	16.7	50.9	.	.	27.7	17.7	.
1934	13.4	4.0	8.9	26.3	.	.	52.5	7.5	.
1935	25.3	114.6	12.6	152.5	.	.	44.9	8.3	.
1936	7.7	9.5	2.3	19.5	.	.	15.9	57.6	.
1937	5.3	1.7	1.9	8.9	.	.	30.7	513.1	.
1938	52.5	101.5	1.1	155.1	.	.	90.9	279.7	.
1939	46.3	46.4	5.7	98.4	.	.	80.9	361.7	.
1940	63.2	149.3	2.1	214.6	.	.	87.8	996.8	.
1941	32.5	4.4	2.3	39.2	.	.	69.6	679.0	.
1942	123.8	85.3	0.8	209.9	.	.	63.9	61.8	.
1943	92.0	0.4	0.7	93.1	.	.	64.5	83.0	.
1944	69.5	—	1.6	71.1	.	.	64.2	102.4	.
1945	78.1	39.9	5.9	123.9	.	.	62.1	162.5	.
1946	46.1	14.5	13.9	74.5	.	.	52.7	158.0	.
1947	116.3	20.1	18.8	155.2	.	.	48.4	102.5	.
1948	115.2	1.5	8.8	125.5	.	.	47.4	236.6	.
1949	81.4	2.0	0.7	84.1	.	.	39.7	260.0	.
1950	165.3	31.5	4.4	201.2	.	.	40.9	256.4	.
1951	233.8	4.6	12.7	251.1	.	.	39.9	227.6	.
1952	243.9	—	1.8	245.7	.	.	40.1	490.9	.
1953	190.8	14.7	1.1	206.6	.	.	35.5	522.2	.
1954	91.6	2.0	9.6	103.2	0.0	46.5	46.5	649.8	.
1955	129.2	2.0	23.0	154.2	0.0	45.8	45.9	624.1	.
1956	170.9	21.5	80.0	272.4	0.2	45.4	45.7	627.0	.
1957	193.9	—	31.9	225.8	0.2	45.1	45.3	781.4	.
1958	56.0	—	2.3	58.3	0.4	44.3	44.6	560.9	.
1959	50.6	—	7.3	57.9	0.4	43.8	44.2	534.6	490.0
1960	49.2	—	4.3	53.5	1.0	42.3	43.3	583.0	177.0
1961	62.2	—	7.3	69.5	16.7	26.2	42.9	842.4	281.3
1962	67.4	45.0	11.2	123.6	16.2	26.7	42.8	867.4	659.1
1963	87.5	35.0	19.7	142.2	0.3	51.4	51.7	1 083.3	943.9
1964	109.8	24.8	28.0	162.6	1.3	64.0	65.3	1 679.1	206.0
1965	98.1	9.5	31.5	139.1	2.3	90.6	92.9	852.6	1 662.5
1966	97.8	16.7	43.3	157.8	1.8	180.0	181.7	2 060.3	1 717.4
1967	99.4	—	43.1	142.5	9.2	172.7	181.9	1 986.7	463.9
1968	256.2	6.8	25.5	288.5	17.1	163.5	180.6	5 601.2	3 206.2
1969	584.7	118.5	28.2	731.4	43.3	126.9	170.2	5 792.9	3 405.9
1970	306.6	71.0	21.4	399.0	51.3	104.7	156.0	8 441.1	4 794.3
1971	78.1	—	2.4	80.5	6.4	4.4	10.8	10 323.3	234.6

Jahres- ende	Inlandportefeuille Portefeuille suisse				Wertschriften in Schweizer Franken Titres en francs suisses			Devisenanlagen Placements de devises	
	Schweizer Wechsel	Schatzan- weisungen und inländische Geldmarkt- forderungen <sup>1</sup>	Diskontierte Obligationen	Total <sup>2</sup>	Deckungs- fähige	Andere	Total <sup>3</sup>	Total <sup>4</sup>	davon / dont
Fin d'année	Effets sur la Suisse	Bons du Trésor et créances à court terme sur débiteurs suisse <sup>1</sup>	Obligations escomptées		Pouvant servir de couverture	Autres			assortis d'une garantie de change (swaps)
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1972	770.3	152.0	13.8	936.1	—	—	—	12 323.1	4 628.6
1973	862.7	200.0	35.0	1 097.7	—	—	—	12 519.9	3 360.0
1974	2 166.8	484.0	43.5	2 694.3	—	92.5	92.5	11 570.6	4 017.8
1975	1 706.5	227.0	5.4	1 938.9	—	3.7	3.7	14 705.8	4 765.8
1976	912.5	375.0	13.3	1 300.8	—	63.8	63.8	20 426.5	7 692.5
1977	1 207.4	267.0	44.7	1 519.1	—	559.1	559.1	20 514.2	2 510.0
1978	214.6	—	21.5	236.1	2.4	345.6	348.0	28 981.8	2 522.2
1979	1 532.2	10.0	38.3	1 580.5	5.3	958.1	963.4	26 390.4	8 256.9
1980	2 285.1	152.0	48.4	2 485.5	5.8	1 206.4	1 212.2	27 355.6	14 301.1
1981	2 710.0	256.0	40.9	3 006.9	35.8	982.6	1 018.4	25 494.8	11 725.0
1982	2 076.8	109.2	2.1	2 188.1	48.3	1 220.0	1 268.3	31 872.8	15 384.5
1983	2 524.5	149.2	2.5	2 676.3	93.0	1 469.5	1 562.5	32 677.5	15 678.6
1984	2 455.4	293.5	.	2 748.9	108.6	1 665.0	1 773.6	38 876.0	17 524.5
1985	2 465.9	372.5	.	2 838.4	236.2	1 674.9	1 911.1	38 133.8	17 945.0
1986	2 411.9	335.5	.	2 747.4	71.2	1 973.9	2 045.0	36 262.0	17 417.5
1987	2 246.8	54.9	.	2 301.7	102.0	2 088.8	2 190.8	37 439.9	18 783.4
1988	2 133.8	.	.	2 133.8	158.0	2 263.3	2 421.4	35 946.7	13 619.5
1989	542.7	.	.	542.7	251.8	2 322.1	2 574.0	39 620.2	17 859.8
1990	711.1	.	.	711.1	442.0	2 372.0	2 814.0	37 209.8	14 729.4
1991	522.1	.	.	522.1	732.8	2 153.2	2 886.1	40 232.1	14 521.8
1992	353.4	467.7	.	821.1	856.9	2 118.8	2 975.7	45 857.8	19 653.0
1993	.	752.5	.	752.5	783.5	2 189.8	2 973.2	47 031.1	17 988.4
1994	.	720.5	.	720.5	488.6	2 538.5	3 027.1	45 910.4	17 284.4
1995	.	1 436.2	.	1 436.2	511.8	2 552.1	3 063.9	41 812.6	14 044.8
1996	.	1 581.7	.	1 581.7	.	.	4 821.5	49 328.4	12 865.5
1997	.	673.5	.	673.5	.	.	4 941.0	53 270.5	12 490.3
1998	.	.	.	.	.	.	5 010.0	52 805.8	7 800.1
1999	.	.	.	.	.	.	4 884.9	54 608.2	7 686.4
2000	.	.	.	.	.	.	5 409.8	50 452.8	.
2001	.	.	.	.	.	.	6 000.0	50 580.8	.
2002	.	.	.	.	.	.	7 018.4	52 941.2	.
2003	.	.	.	.	.	.	7 657.9	56 311.7	.
2004	.	.	.	.	.	.	7 393.6	60 708.0	.
2005	.	.	.	.	.	.	5 729.1	46 585.5	.
2006	.	.	.	.	.	.	4 907.6	45 591.9	.

<sup>1</sup> Ab 1992 nur *Inländische Geldmarktforderungen*.  
Von 1948 bis 1987 *Schatzanweisungen des Bundes* sowie seit 1979 auch inklusive *Geldmarktbuchforderungen des Bundes*.  
Von 1907 bis 1930 nur *Schatzanweisungen des Bundes und der Bundesbahnen*.  
Von 1921 bis 1929 sind die *zinslosen Reskriptionen des Bundes* inbegriffen, die der Nationalbank zur Deckung der Differenz zwischen Metallwert und Nominalwert der in den Metallbestand einbezogenen Fünffrankenstücke der anderen Staaten der ehemaligen Lateinischen Münzunion übergeben worden sind.

Depuis 1992, uniquement des *Créances à court terme sur débiteurs suisses*.

De 1948 à 1987, uniquement des *Bons du Trésor de la Confédération* et, depuis 1979, des *Créances comptables à court terme sur la Confédération*.

De 1907 à 1930, uniquement des *Rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux*.

De 1921 à 1929, y compris les *Rescriptions sans intérêts de la Confédération*. Ces rescriptions ont été remises à la BNS en couverture de la différence entre la valeur métallique et la valeur nominale des pièces de cinq francs en argent des autres Etats membres de l'ancienne Union monétaire latine, pièces qui étaient comptées dans l'encaisse métallique.

<sup>2</sup> Die Position *Total* ist identisch mit der Reihe 7 in der Tabelle 1.1 auf S. 34.

Cette colonne est identique à la colonne 7 du tableau 1.1, p. 34.

<sup>3</sup> Die Position *Total* ist identisch mit der Reihe 10 in der Tabelle 1.1 auf S. 35.

Diese Position trug auch die Bezeichnungen:

- Von 1996 bis 1998 *Inländische Wertschriften*.
- Von 1982 bis 1995 *Wertschriften*.
- Bis 1981 *Eigene Wertschriften*.

Cette colonne est identique à la colonne 10 du tableau 1.1, p. 35.

Ce poste était intitulé *Titres suisses*, de 1996 à 1998, *Titres*, de 1973 à 1995, et *Fonds publics*, jusqu'en 1972.

<sup>4</sup> Die Position *Total* ist identisch mit der Reihe 2 in der Tabelle 1.1 auf S. 34.

Cette colonne est identique à la colonne 2 du tableau 1.1, p. 34.

## 1.4 Aktiven – Devisenanlagen nach Währungen Actifs – Placements de devises selon la monnaie

Ohne Devisenderivate, Sonderziehungsrechte, Reserveposition beim IWF und Währungshilfekredite  
Sans dérivés sur devises, droits de tirage spéciaux, position de réserve au FMI et crédits d'aide monétaire  
In Millionen / En millions

Jahres- ende	US-Dollar Dollar des Etats-Unis		Euro <sup>1</sup> Euro <sup>1</sup>		Japanischer Yen Yen japonais		Britisches Pfund Livre sterling	
	in USD en USD	in CHF en CHF	in EUR en EUR	in CHF en CHF	in JPY en JPY	in CHF en CHF	in GBP en GBP	in CHF en CHF
Fin d'année	1	2	3	4	5	6	7	8
1987	.	34 591.4	.	1 620.3	.	666.2	.	.
1988	.	33 200.5	.	1 710.2	.	819.6	.	.
1989	.	35 833.8	.	2 970.5	.	801.0	.	.
1990	.	32 763.5	.	3 148.1	.	1 283.4	.	.
1991	.	35 513.7	.	3 148.8	.	1 555.0	.	.
1992	.	41 187.3	.	2 931.7	.	1 719.0	.	.
1993	.	41 541.4	.	3 411.7	.	2 066.9	.	.
1994	.	40 188.6	.	3 609.9	.	2 101.4	.	.
1995	.	36 386.9	.	3 575.0	.	1 844.7	.	.
1996	30 705.2	41 452.1	.	5 981.6	162 585.0	1 887.8	.	.
1997	28 876.5	42 012.4	.	9 426.4	162 756.4	1 822.2	.	.
1998	19 842.7	27 327.3	.	19 931.5	215 418.1	2 608.7	726.8	1 659.0
1999	18 243.6	29 153.2	12 503.2	20 078.8	74 856.8	1 171.7	735.6	1 901.0
2000	12 552.4	20 526.9	14 596.1	22 251.8	120 290.5	1 713.2	1 201.7	2 939.8
2001	12 368.0	20 756.1	15 652.9	23 186.6	61 174.0	781.4	1 217.0	2 957.7
2002	14 959.9	20 752.4	17 874.0	25 961.9	85.5	1.0	1 387.5	3 097.3
2003	16 509.7	20 406.0	18 811.9	29 320.2	—	—	1 396.8	3 078.6
2004	18 027.3	20 405.0	18 699.3	28 854.9	22.4	0.2	3 181.3	6 944.8
2005	12 379.7	16 281.8	13 861.7	21 570.2	77 491.7	867.5	2 123.2	4 816.9
2006	12 259.8	14 959.4	13 325.7	21 435.7	224 427.8	2 300.6	1 918.9	4 588.3

Währungsverteilung der Devisenanlagen, ohne Devisenderivate<sup>2</sup> (nach Umrechnung in CHF)  
Répartition des placements de devises selon la monnaie, sans les dérivés sur devises<sup>2</sup> (après conversion en CHF)  
In Prozent / En pour-cent

Jahres- ende	USD	EUR <sup>1</sup>	JPY	GBP	
	1	2	3	4	
Fin d'année	1	2	3	4	
1987		92.4	4.3	1.8	.
1988		92.4	4.8	2.3	.
1989		90.4	7.5	2.0	.
1990		88.1	8.5	3.4	.
1991		88.3	7.8	3.9	.
1992		89.8	6.4	3.7	.
1993		88.3	7.3	4.4	.
1994		87.5	7.9	4.6	.
1995		87.0	8.6	4.4	.
1996		84.0	12.1	3.8	.
1997		78.9	17.7	3.4	.
1998		51.8	37.7	4.9	3.1
1999		53.4	36.8	2.1	3.5
2000		40.7	44.1	3.4	5.8
2001		41.0	45.8	1.5	5.8
2002		39.2	49.0	0.0	5.9
2003		36.2	52.1	—	5.5
2004		33.6	47.5	0.0	11.4
2005		35.0	46.3	1.9	10.3
2006		32.8	47.0	5.0	10.1

Jahres- ende	Kanadischer Dollar Dollar canadien		Dänische Krone Couronne danoise		Übrige Währungen	Total Devisen- anlagen in CHF
	in CAD en CAD	in CHF en CHF	in DKK en DKK	in CHF en CHF	in CHF en CHF	Total des placements de devises en CHF
Fin d'année	9	10	11	12	13	14
1987	.	.	.	.	562.0	37 439.9
1988	.	.	.	.	216.4	35 946.7
1989	.	.	.	.	14.9	39 620.2
1990	.	.	.	.	14.8	37 209.8
1991	.	.	.	.	14.6	40 232.1
1992	.	.	.	.	19.7	45 857.8
1993	.	.	.	.	11.1	47 031.1
1994	.	.	.	.	10.4	45 910.4
1995	.	.	.	.	6.0	41 812.6
1996	.	.	.	.	6.9	49 328.4
1997	.	.	.	.	9.5	53 270.5
1998	.	.	5 821.0	1 255.0	24.1	52 805.7
1999	857.9	944.1	6 296.5	1 358.8	0.6	54 608.2
2000	913.7	996.0	9 915.2	2 024.7	0.5	50 452.8
2001	956.2	1 004.6	9 511.7	1 893.8	0.6	50 580.8
2002	1 138.6	1 002.0	10 862.4	2 125.8	0.8	52 941.2
2003	1 195.4	1 144.2	11 277.4	2 360.4	2.3	56 311.7
2004	1 459.0	1 371.8	15 094.2	3 130.5	0.7	60 708.0
2005	923.5	1 045.7	9 600.1	2 002.6	0.7	46 585.5
2006	955.6	1 003.6	6 041.5	1 303.8	0.6	45 591.9

Jahres- ende	CAD	DKK	Übrige Währungen	Total Devisen- anlagen
			Autres monnaies	Total des placements de devises
Fin d'année		5	6	7
				8
1987	.	.	1.5	100
1988	.	.	0.6	100
1989	.	.	0.0	100
1990	.	.	0.0	100
1991	.	.	0.0	100
1992	.	.	0.0	100
1993	.	.	0.0	100
1994	.	.	0.0	100
1995	.	.	0.0	100
1996	.	.	0.0	100
1997	.	.	0.0	100
1998	.	.	2.4	100
1999	.	1.7	2.5	100
2000	.	2.0	4.0	100
2001	.	2.0	3.7	100
2002	.	1.9	4.0	100
2003	.	2.0	4.2	100
2004	.	2.3	5.2	100
2005	.	2.2	4.3	100
2006	.	2.2	2.9	100

<sup>1</sup> Vor 1999 Deutsche Mark und Niederländische Gulden.  
Ab 1999 umfasst die Position bereits in Euro konvertierte Bestände sowie Positionen, welche noch in der jeweiligen Landeswährung der Länder des Euro-Währungsgebietes denominiert sind.  
Avant 1999, mark allemand et florin néerlandais.  
A partir de 1999, avoirs en euros et avoirs encore libellés dans les monnaies des pays de la zone euro.

<sup>2</sup> Daten zur Währungsverteilung der *Devisenanlagen* inklusive Devisenderivate werden seit Dezember 2006 im *Statistischen Monatsheft* der SNB ausgewiesen.  
Des données sur la ventilation des placements de devises selon la monnaie, y compris les dérivés sur devises, figurent dans le *Bulletin mensuel de statistiques économiques* de la BNS depuis décembre 2006.

## 1.5 Aktiven – Gold- und Silberbestände der Nationalbank 1907–1940 Actifs – Encaisse-or et écus (argent) de la Banque nationale, de 1907 à 1940

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahres- ende	Goldbestände Encaisse-or						
	Goldmünzen der Lateinischen Münzunion	Gold in Barren	Gold fremden Gepräges <sup>1</sup>	Goldmünzen Schweizer Gepräges <sup>2</sup>	Golddepots im Ausland	Gold bei der Eidgenössischen Münzstätte zur Prägung	Total Gold
Fin d'année	Monnaies d'or de l'Union monétaire latine	Or en lingots	Monnaies d'or étrangères <sup>1</sup>	Monnaies d'or suisses <sup>2</sup>	Dépôts d'or à l'étranger	Dépôts d'or à la Monnaie fédérale pour la frappe	Total de l'or
	1	2	3	4	5	6	7
1907/1908	91.1	24.5	1.9	.	.	.	117.5
1909	101.5	22.1	0.3	.	.	.	123.9
1910	118.3	35.2	2.1	.	.	.	155.6
1911	122.9	37.2	0.6	.	.	.	160.7
1912	118.8	53.4	0.9	.	.	.	173.1
1913	119.2	50.3	0.5	.	.	.	170.0
1914	137.8	66.8	33.4	.	.	.	237.9
1915	166.4	35.3	48.4	.	.	.	250.1
1916	194.4	11.1	139.5	.	.	.	345.0
1917	216.5	16.2	124.9	.	.	.	357.6
1918	224.1	20.4	170.2	.	.	.	414.7
1919	235.6	26.9	190.6	.	63.9	.	517.0
1920	237.2	49.9	190.7	.	65.2	.	542.9
1921	225.1	78.3	242.0	.	—	4.1	549.5
1922	176.2	96.4	253.7	.	8.8	—	535.1
1923	202.4	75.7	259.1	.	—	—	537.1
1924	209.5	48.7	239.9	.	6.9	1.0	505.9
1925	215.7	155.0	51.6	.	44.8	—	467.0
1926	219.6	175.1	3.1	.	74.0	—	471.8
1927	.	108.6	131.1	180.8	84.5	12.0	517.0
1928	.	152.9	135.1	193.4	51.7	—	533.0
1929	.	225.7	139.3	193.8	36.2	—	595.0
1930	.	353.7	51.5	219.1	72.7	15.9	712.9
1931	.	1 058.0	232.6	235.5	820.8	.	2 346.9
1932	.	1 728.2	260.3	235.5	247.1	.	2 471.2
1933	.	1 198.3	254.3	235.4	310.1	.	1 998.1
1934	.	1 247.8	251.7	235.3	175.0	.	1 909.8
1935	.	670.7	243.7	256.3	218.2	.	1 388.8
1936	.	1 288.8	.	793.6	626.6	.	2 709.0
1937	.	1 459.7	.	573.4	646.1	.	2 679.2
1938	.	2 641.3	.	248.4	.	.	2 889.6
1939	.	2 046.9	.	214.7	.	.	2 261.6
1940	.	1 950.8	.	222.4	.	.	2 173.2

<sup>1</sup> Von 1930 bis 1934 trug die Position die Bezeichnung *Fremde Goldmünzen* und ab 1935 *Fremde Goldmünzen zum Gewicht*. Diese Position wird ab 1936 zusammen mit den *schweizerischen Goldmünzen* in der Reihe *Goldmünzen zum Gewicht* ausgewiesen (in der vorliegenden Publikation *Goldmünzen Schweizer Gepräges*).

Depuis 1935, *Monnaies d'or au poids*. Depuis 1936, les *Monnaies d'or étrangères* et les *Monnaies d'or suisses* figurent sous les *Monnaies d'or au poids* (dans la présente brochure, *Monnaies d'or suisses*).

<sup>2</sup> Ab 1930 wird die Position *Schweizerische Goldmünzen* genannt.

Cette note ne concerne que la version allemande.



Jahres- ende	Silberbestände Stock d'argent			Total Gold und Silber <sup>4</sup>
	Fünffranken- stücke der Lateinischen Münzunion <sup>3</sup>	Schweizer Fünffranken- stücke	Total Silber	
Fin d'année	Ecus de l'Union monétaire latine <sup>3</sup>	Ecus (pièces suisses de cinq francs)	Total de l'argent	Total de l'or et de l'argent <sup>4</sup>
	8	9	10	11

1907/1908	7.2	.	7.2	124.7
1909	14.4	.	14.4	138.4
1910	10.2	.	10.2	165.8
1911	9.2	.	9.2	169.9
1912	12.8	.	12.8	185.9
1913	20.8	.	20.8	190.8
1914	24.9	.	24.9	262.9
1915	51.2	.	51.2	301.4
1916	52.5	.	52.5	397.5
1917	51.8	.	51.8	409.5
1918	58.4	.	58.4	473.1
1919	73.6	.	73.6	590.6
1920	121.6	.	121.6	664.5
1921	108.2	.	108.2	657.8
1922	103.9	.	103.9	639.0
1923	90.7	.	90.7	627.9
1924	78.0	.	87.2	593.1
1925	78.0	11.3	89.3	556.4
1926	62.4	10.4	72.8	544.6
1927	54.1	8.8	62.9	579.9
1928	40.7	5.1	45.8	578.8
1929	21.1	2.5	23.6	618.5
1930	.	.	.	712.9
1931	.	.	.	2 346.9
1932	.	.	.	2 471.2
1933	.	.	.	1 998.1
1934	.	.	.	1 909.8
1935	.	.	.	1 388.8
1936	.	.	.	2 709.0
1937	.	.	.	2 679.2
1938	.	.	.	2 889.6
1939	.	.	.	2 261.6
1940	.	.	.	2 173.2

- <sup>3</sup> Von 1907 bis 1910 wurde die Position mit *Silber* bezeichnet.  
Für Details zur Wertberechnung des Bestandes an *Fünffrankenstücken der Lateinischen Münzunion* siehe die entsprechenden Geschäftsberichte.  
De 1907 à 1910, *Ecus*. Des données détaillées sur le poste *Ecus de l'Union monétaire latine* figurent dans les rapports de gestion de la BNS pour les années concernées.
- <sup>4</sup> Die Reihe *Total Gold und Silber* entspricht der Reihe *Gold* in Tabelle 1.1 auf S. 34.  
Cette colonne correspond à la colonne 1 du tableau 1.1, p. 34.



**Bilanz der Schweizerischen Nationalbank – Passiven**  
**Bilan de la Banque nationale suisse – Passifs**

## 2.1 Passiven – Hauptpositionen Passifs – Postes principaux

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahres- ende	Notenumlauf	Deckung des Notenumlaufs durch Gold in Prozent <sup>1</sup>	Taglich fallige Verbindlichkeiten Engagements a vue					
			Total <sup>2</sup>	davon / dont				
Fin d'annee	Billets de banque en circulation	Couverture metallique des billets (en %) <sup>1</sup>		Girokonten inlandischer Banken <sup>3</sup>	Bundes- verwaltung <sup>4</sup>	Deponenten	Girokonten auslandischer Banken <sup>5</sup>	Konti Zahlungs- und Clearing- abkommen <sup>6</sup>
	1	2	3	4	5	6	7	8
1907	159.2	51.09	25.8	19.5	5.7	0.6	.	.
1908	204.1	61.11	35.0	21.1	13.1	0.8	.	.
1909	261.5	52.91	70.4	29.4	39.6	1.4	.	.
1910	297.2	55.77	68.8	22.4	45.7	0.7	.	.
1911	314.8	53.96	49.3	24.6	23.8	0.9	.	.
1912	339.2	54.80	55.5	28.9	25.4	1.2	.	.
1913	313.8	60.79	59.0	27.4	30.6	1.0	.	.
1914	455.9	57.65	70.8	54.6	8.6	7.6	.	.
1915	465.6	64.72	82.7	61.0	14.3	7.4	.	.
1916	536.5	74.07	129.8	89.8	12.7	27.3	.	.
1917	702.3	58.30	138.7	89.0	42.6	7.1	.	.
1918	975.7	48.49	187.6	79.1	20.1	88.4	.	.
1919	1 036.1	57.00	181.2	121.0	18.7	41.5	.	.
1920	1 023.7	64.90	163.2	146.4	11.4	5.4	.	.
1921	1 009.3	65.17	128.6	116.5	7.7	4.4	.	.
1922	976.4	65.44	164.1	147.4	11.0	5.7	.	.
1923	982.0	63.94	103.4	80.0	13.0	10.4	.	.
1924	913.9	64.89	117.1	102.8	8.3	6.0	.	.
1925	875.8	63.53	124.2	113.2	4.7	6.3	.	.
1926	873.9	62.31	136.8	127.0	4.3	5.5	.	.
1927	917.4	63.20	151.4	123.8	18.4	9.2	.	.
1928	952.6	60.75	202.1	141.5	54.0	6.6	.	.
1929	999.2	61.90	207.3	171.7	28.5	7.1	.	.
1930	1 062.1	67.12	249.1	213.2	28.0	7.9	.	.
1931	1 609.4	145.82	968.2	883.2	40.1	44.9	.	.
1932	1 612.6	153.24	1 041.2	922.3	51.0	67.9	.	.
1933	1 509.5	132.36	690.4	629.6	9.4	51.4	.	.
1934	1 440.3	132.60	624.9	539.4	39.6	45.9	.	.
1935	1 366.3	101.65	406.7	357.9	7.6	24.8	.	16.4
1936	1 482.2	182.76	1 370.1	1 093.9	183.4	29.9	.	62.9
1937	1 530.5	175.05	1 722.4	1 602.6	12.5	35.4	.	71.9
1938	1 751.0	165.02	1 671.9	1 592.6	8.2	31.2	.	39.9
1939	2 049.9	110.33	797.4	686.7	10.9	32.0	.	67.8
1940	2 273.4	95.59	1 186.9	1 018.6	6.8	41.6	.	119.9
1941	2 336.7	123.18	1 245.1	896.9	194.7	44.6	.	108.9
1942	2 637.3	135.18	1 299.1	1 147.8	13.6	42.0	.	95.7
1943	3 048.5	136.87	1 248.3	1 065.3	9.2	47.1	.	126.7
1944	3 548.0	128.35	1 023.8	835.5	27.7	50.9	.	109.7
1945	3 835.2	124.55	1 118.6	843.2	6.6	106.8	.	162.0
1946	4 090.7	121.00	1 164.6	662.3	194.6	84.2	.	223.5
1947	4 383.4	119.91	1 172.3	722.3	127.2	59.4	.	263.4
1948	4 594.3	126.70	1 242.8	960.0	11.2	49.9	.	221.7
1949	4 566.3	136.66	1 731.1	1 334.8	105.8	40.9	.	249.6
1950	4 663.8	128.13	1 773.1	1 042.1	485.6	75.2	.	170.2
1951	4 927.3	121.85	1 528.8	1 101.9	225.4	41.6	.	159.9
1952	5 121.9	114.73	1 453.9	1 209.2	78.9	39.0	.	126.8
1953	5 228.5	116.40	1 540.9	1 147.3	157.3	64.8	.	171.5
1954	5 411.6	116.85	1 692.2	1 255.2	216.1	49.4	.	171.5
1955	5 515.5	121.23	1 990.4	1 623.8	268.9	15.6	.	82.1
1956	5 809.7	122.26	2 286.4	1 570.6	609.2	17.4	.	89.2
1957	5 931.2	124.49	2 393.0	1 831.1	471.0	16.2	.	74.7
1958	6 109.3	136.34	2 726.4	2 541.2	105.7	18.2	.	61.3
1959	6 343.9	131.93	2 535.3	2 330.7	165.6	16.9	.	22.1
1960	6 854.1	137.94	2 756.4	2 288.4	416.6	18.1	.	33.3
1961	7 656.0	144.70	2 947.0	1 996.1	662.5	19.7	231.5	37.2
1962	8 506.1	135.71	2 799.7	2 294.2	355.9	21.6	98.0	30.0
1963	9 035.4	135.07	3 187.8	2 700.0	389.4	27.3	31.8	39.3
1964	9 721.8	121.31	3 270.6	2 907.9	291.5	21.2	25.6	24.4
1965	10 042.5	131.08	3 215.4	3 005.0	126.2	19.0	44.3	20.9
1966	10 651.1	115.46	3 430.5	2 982.2	375.2	15.4	34.4	23.3
1967	11 326.8	118.04	4 144.9	3 810.8	230.7	20.5	53.9	29.0
1968	12 047.3	94.26	6 413.6	5 776.2	505.0	23.9	75.1	33.4
1969	12 518.4	91.34	6 954.8	6 353.4	493.0	18.8	49.6	40.0
1970	13 106.0	90.20	8 410.1	7 749.6	405.3	28.5	208.4	18.3
1971	14 309.9	83.01	11 854.4	10 701.6	713.7	30.7	393.1	15.3
1972	16 635.0	71.41	11 020.8	9 312.6	1 380.3	31.4	279.5	17.0
1973	18 296.2	65.00	9 036.1	8 234.9	458.2	37.4	296.7	7.8
1974	19 435.8	61.19	10 367.1	9 505.0	714.5	30.3	114.8	.
1975	19 127.8	62.17	13 296.0	11 478.5	1 623.8	30.0	150.0	.
1976	19 730.9	60.33	16 648.7	12 643.7	3 817.5	37.5	146.2	.

Jahres- ende	Verbindlich- keiten aus Repo- Geschäften in Schweizer Franken	Aktienkapital und Reserve- fonds <sup>7</sup>	Total Rück- stellungen <sup>8</sup>	Ausschüt- tungsreserve	Jahresgewinn <sup>9</sup>	Bilanzsumme
Fin d'année	Engagements en francs suisses résultant de pensions de titres	Capital-actions et fonds de réserve <sup>7</sup>	Total des provisions <sup>8</sup>	Réserve pour distributions futures	Bénéfice de l'exercice <sup>9</sup>	Total du bilan
	9	10	11	12	13	14
1907	.	50.0	.	.	.	243.8
1908	.	50.0	.	.	2.0	292.9
1909	.	50.2	0.0	.	1.3	386.0
1910	.	50.3	0.0	.	2.5	421.0
1911	.	50.6	0.1	.	2.6	419.3
1912	.	50.8	0.1	.	3.0	451.0
1913	.	51.1	0.2	.	3.5	429.9
1914	.	51.5	0.3	.	5.3	589.2
1915	.	52.0	0.4	.	4.5	608.7
1916	.	52.4	0.7	.	7.4	735.1
1917	.	52.9	1.1	.	8.0	908.7
1918	.	53.4	4.0	.	5.5	1 239.0
1919	.	53.9	9.0	.	7.4	1 298.2
1920	.	54.4	10.0	.	11.4	1 273.1
1921	.	54.9	10.0	.	9.1	1 224.7
1922	.	55.4	10.0	.	7.6	1 224.3
1923	.	55.9	5.7	.	7.0	1 166.4
1924	.	56.4	2.7	.	6.4	1 107.5
1925	.	56.9	1.9	.	6.7	1 075.1
1926	.	57.4	1.5	.	6.7	1 087.6
1927	.	54.9	2.3	.	6.8	1 147.5
1928	.	58.4	3.6	.	6.9	1 236.4
1929	.	59.0	2.0	.	7.3	1 288.9
1930	.	59.5	2.0	.	7.1	1 391.9
1931	.	60.0	2.0	.	5.7	2 659.5
1932	.	60.5	2.0	.	5.3	2 743.5
1933	.	61.0	2.0	.	5.3	2 309.7
1934	.	61.5	2.0	.	5.3	2 179.2
1935	.	62.0	2.0	.	5.3	1 887.4
1936	.	62.5	2.0	.	5.3	3 505.9
1937	.	63.0	2.0	.	5.3	3 902.3
1938	.	63.5	2.0	.	5.3	4 081.0
1939	.	64.0	2.0	.	5.3	3 501.8
1940	.	64.5	2.0	.	5.3	3 727.7
1941	.	65.0	3.0	.	5.3	3 880.6
1942	.	65.5	3.0	.	5.4	4 226.4
1943	.	66.0	3.0	.	5.4	4 597.2
1944	.	66.5	3.3	.	5.4	4 868.6
1945	.	67.0	3.9	.	5.4	5 266.5
1946	.	67.5	7.8	.	5.4	5 499.8
1947	.	68.0	5.1	.	5.4	5 932.1
1948	.	68.5	5.1	.	5.4	6 400.6
1949	.	69.0	4.2	.	5.4	6 721.9
1950	.	69.5	4.4	.	5.4	6 658.6
1951	.	70.0	3.6	.	5.8	6 675.9
1952	.	70.5	3.9	.	5.8	6 796.8
1953	.	71.0	5.3	.	5.8	6 996.8
1954	.	71.5	4.8	.	5.8	7 327.2
1955	.	72.0	13.4	.	6.3	7 738.2
1956	.	73.0	16.0	.	6.3	8 340.1
1957	.	74.0	17.1	.	6.3	8 574.6
1958	.	75.0	16.8	.	6.3	9 098.9
1959	.	76.0	17.0	.	6.3	9 141.5
1960	.	77.0	18.5	.	6.3	10 266.2
1961	.	78.0	21.7	.	6.8	12 206.6
1962	.	79.0	22.9	.	6.8	12 994.7
1963	.	80.0	26.1	.	6.8	13 910.2
1964	.	81.0	28.7	.	6.8	14 787.6
1965	.	82.0	37.1	.	6.8	15 287.6
1966	.	83.0	37.2	.	6.8	15 922.3
1967	.	84.0	52.2	.	6.8	16 519.0
1968	.	85.0	69.2	.	6.8	19 339.7
1969	.	86.0	105.0	.	6.8	20 482.5
1970	.	87.0	145.0	.	6.8	23 095.3
1971	.	88.0	825.2	.	7.5	28 014.6
1972	.	89.0	993.7	.	7.5	31 362.9
1973	.	90.0	837.7	.	7.5	32 297.8
1974	.	91.0	517.7	.	7.5	33 260.6
1975	.	92.0	769.7	.	7.5	34 991.0
1976	.	93.0	390.0	.	7.5	39 324.0

## 2.1 Passiven – Hauptpositionen Passifs – Postes principaux

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahres- ende	Notenumlauf	Deckung des Notenumlaufs durch Gold in Prozent <sup>1</sup>	Taglich fallige Verbindlichkeiten Engagements a vue					
			Total <sup>2</sup>	davon / dont				
Fin d'annee	Billets de banque en circulation	Couverture metallique des billets (en %) <sup>1</sup>		Girokonten inlandischer Banken <sup>3</sup>	Bundes- verwaltung <sup>4</sup>	Deponenten	Girokonten auslandischer Banken <sup>5</sup>	Konti Zahlungs- und Clearing- abkommen <sup>6</sup>
	1	2	3	Comptes de virement des banques en Suisse <sup>3</sup>	Administration federale <sup>4</sup>	Deposants	Comptes de virement de banques a l'etranger <sup>5</sup>	Comptes des accords de paiements et de clearing <sup>6</sup>
				4	5	6	7	8
1977	20 396.8	58.36	16 330.2	13 622.8	2 513.8	41.6	149.3	.
1978	22 499.1	52.91	20 062.8	15 583.9	3 437.7	45.4	990.6	.
1979	23 760.9	50.10	17 735.6	13 207.1	2 209.4	56.8	2 252.8	.
1980	24 106.3	49.38	16 376.1	13 661.0	402.8	47.8	2 254.0	.
1981	23 336.7	51.01	14 958.0	12 466.7	1 513.9	48.1	908.0	.
1982	24 477.0	48.63	15 713.5	13 992.7	798.9	50.8	852.0	.
1983	24 759.4	48.08	15 229.4	14 229.2	812.0	55.0	125.4	.
1984	26 489.3	44.94	15 537.1	14 227.8	1 102.9	67.8	130.1	.
1985	25 861.6	46.03	16 872.7	14 105.2	2 537.1	69.5	128.1	.
1986	27 018.9	44.06	16 113.7	14 911.8	1 042.3	63.5	86.7	.
1987	27 342.3	43.54	18 643.0	17 044.8	1 362.9	64.9	163.1	.
1988	28 979.2	41.08	9 475.6	6 691.6	2 530.1	79.1	167.6	.
1989	29 168.4	40.81	7 724.7	4 948.4	2 571.9	77.9	119.0	.
1990	29 640.5	40.16	5 371.8	4 595.3	621.7	88.6	59.8	.
1991	29 217.1	40.74	4 498.6	4 275.6	3.4	95.9	114.9	.
1992	29 353.5	40.55	5 200.4	4 785.5	245.1	102.7	54.7	.
1993	29 335.6	40.58	5 263.6	4 776.7	192.3	103.4	188.8	.
1994	30 545.1	38.97	4 587.1	3 837.2	595.2	104.7	46.7	.
1995	30 892.2	38.53	5 152.0	4 035.0	917.4	110.8	43.3	.
1996	32 447.6	36.69	6 003.8	4 927.4	839.5	107.5	32.7	.
1997	32 141.8	35.62	5 534.0	5 100.8	155.6	158.3	47.3	.
1998	33 218.8	33.25	7 407.3	6 860.1	147.6	131.6	163.5	.
1999	37 184.8	28.11	10 504.8	9 883.3	112.1	121.6	214.0	.
2000	35 485.7	.	6 723.2	6 193.6	164.7	120.5	203.4	.
2001	39 844.7	.	7 283.5	6 316.9	154.1	141.6	629.8	.
2002	39 600.2	.	5 621.9	4 516.9	388.3	130.4	556.8	.
2003	40 544.0	.	8 278.6	7 186.6	452.6	138.4	486.0	.
2004	39 719.3	.	7 090.4	6 541.7	54.3	144.0	329.4	.
2005	41 366.5	.	6 593.7	5 852.7	67.2	169.8	483.9	.
2006	43 182.2	.	7 354.2	6 716.0	53.3	154.7	421.7	.

<sup>1</sup> Von 1907 bis 1929 dienten *Gold* und *Silber* als Basis fur die Metalldeckung, ab 1930 nur noch *Gold*.  
Per 1. Mai 2000 entfiel das Erfordernis der Deckung des *Notenumlaufs* durch *Gold* mit der Inkraftsetzung des Bundesgesetzes uber die Wahrung und die Zahlungsmittel. *Siehe auch* Botschaft zu einem Bundesgesetz uber die Wahrung und die Zahlungsmittel (WZG) vom 26. Mai 1999, Kapitel 23.

La couverture metallique etait constituee d'or et d'argent de 1907 a 1929 et d'or uniquement a partir de 1930.

La couverture metallique des billets n'est plus exigee depuis le 1<sup>er</sup> mai 2000, date de l'entree en vigueur de la loi federale sur l'unite monetaire et les moyens de paiement (LUMMP). Voir egalement a ce sujet le chapitre 23 du message du 26 mai 1999 concernant la loi federale sur l'unite monetaire et les moyens de paiement.

<sup>2</sup> Ab 1995 inklusive *Girorechnung inlandischer Nichtbanken*.  
Ab 1973 inklusive *Ausstehende Checks*.

Depuis 1995, y compris les *Comptes de virement de residents n'appartenant pas au secteur bancaire*.

Depuis 1973, y compris les *Cheques en circulation*.

<sup>3</sup> Im Jahr 1995 trug die Position die Bezeichnung *Girorechnungen inlandischer Banken*. Die bis 1995 darin enthaltene Teilposition *Girorechnungen inlandischer Nicht-Banken* wird 1995 erstmals separat ausgewiesen und ab 1996 den ubrigen *Sichtverbindlichkeiten* zugeteilt.

Die Position trug auch die Bezeichnungen:

- Von 1986 bis 1994 *Girorechnungen von inlandischen Banken und Finanzgesellschaften*.
- Von 1961 bis 1985 *Girorechnungen von Banken, Handel und Industrie*.
- Von 1907 bis 1960 *Girokunden* einschliesslich *Girorechnungen auslandischer Banken*.

En 1995, le poste etait intitule *Comptes de virement des banques en Suisse*. Avant 1995, y compris les *Comptes de virement de residents n'appartenant pas au secteur bancaire*. Ces comptes ont fait l'objet d'un poste separe en 1995, puis ils ont ete attribues au poste *Autres engagements a vue*. Le poste *Comptes de virement des banques en Suisse* s'est egalement intitule: *Comptes de virement des banques et societes financieres en Suisse*, de 1986 a 1994, *Comptes de virement des banques, du commerce et de l'industrie*, de 1961 a 1985, et *Comptes de virement*, y compris les *Comptes de virement de banques a l'etranger*, de 1907 a 1960.

<sup>4</sup> Ab 1990 *Verbindlichkeiten gegenuber dem Bund auf Sicht*. Die *Im Markt nicht weiterplazierten Festgeldanlagen des Bundes* wurden ab 1990 separat als *Verbindlichkeiten gegenuber dem Bund auf Zeit* ausgewiesen.

Von 1979 bis 1989 einschliesslich *Im Markt nicht weiterplazierte Festgeldanlagen des Bundes*.

Depuis 1990, *Engagements a vue envers la Confederation*. A partir de 1990, les fonds que la Confederation a deposes a terme fixe et qui n'ont pas ete places sur le marche constituent le poste *Engagements a terme envers la Confederation*.

De 1979 a 1989, y compris les *Fonds que la Confederation a deposes a terme fixe et qui n'ont pas ete places sur le marche*.

<sup>5</sup> Ab 1996 trug diese Position die Bezeichnung *Girokonten auslandischer Banken und Institutionen*.

Vor 1961 wurde die Position unter *Girokonten inlandischer Banken* gefuhrt, die bis dahin mit *Girokonten* bezeichnet wurde.

Depuis 1996, ce poste s'intitule *Comptes de virement de banques et d'institutions etrangeres*.

Avant 1961, il figurait sous *Comptes de virement des banques en Suisse*, un poste qui s'intitulait jusque-la *Comptes de virement*.

<sup>6</sup> Diese Position trug auch die Bezeichnungen:

- Von 1945 bis 1973 *Clearing- und Zahlungsabkommen mit dem Ausland*
- Von 1934 bis 1944 *Auslandclearing*.

Ce poste s'est egalement intitule: *Accords de paiements et de clearing avec l'etranger*, de 1945 a 1973, et *Clearing avec l'etranger*, de 1934 a 1944.

Jahresende	Verbindlichkeiten aus Repo-Geschäften in Schweizer Franken	Aktienkapital und Reservefonds <sup>7</sup>	Total Rückstellungen <sup>8</sup>	Ausschüttungsreserve	Jahresgewinn <sup>9</sup>	Bilanzsumme
Fin d'année	Engagements en francs suisses résultant de pensions de titres	Capital-actions et fonds de réserve <sup>7</sup>	Total des provisions <sup>8</sup>	Réserve pour distributions futures	Bénéfice de l'exercice <sup>9</sup>	Total du bilan
	9	10	11	12	13	14
1977	.	94.0	226.3	.	7.5	38 921.0
1978	.	95.0	190.3	.	—	46 421.0
1979	.	95.0	143.5	.	—	43 244.5
1980	.	95.0	2 427.1	.	7.5	44 318.7
1981	.	96.0	4 871.3	.	7.6	44 584.5
1982	.	97.0	7 014.6	.	7.6	49 374.2
1983	.	98.0	9 065.7	.	7.6	51 869.2
1984	.	99.0	11 301.7	.	7.6	58 748.8
1985	.	100.0	13 957.7	.	7.6	58 546.7
1986	.	101.0	13 546.2	.	7.6	56 980.4
1987	.	102.0	11 424.0	.	7.6	57 715.7
1988	.	103.0	13 371.6	.	7.6	53 930.4
1989	.	104.0	16 164.9	.	7.6	56 290.6
1990	.	105.0	17 743.1	.	7.6	53 730.7
1991	.	106.0	20 163.7	.	607.6	56 756.6
1992	.	107.0	22 020.6	.	608.4	63 800.1
1993	.	108.0	23 673.7	.	608.0	65 774.7
1994	.	109.0	24 551.4	.	608.0	64 800.2
1995	.	110.0	23 608.4	.	150.2	62 009.4
1996	.	111.0	31 004.5	.	1 065.8	72 537.0
1997	.	112.0	34 292.2	.	608.0	75 904.5
1998	.	113.0	35 200.3	.	1 508.0	92 860.7
1999	6.5	114.0	38 149.3	.	1 508.0	104 838.9
2000	—	115.0	64 810.8	.	1 508.0	119 098.4
2001	—	116.0	67 355.9	.	1 508.0	120 153.1
2002	—	117.0	67 094.7	.	2 508.7	121 983.3
2003	—	118.0	68 343.0	.	2 808.3	122 797.7
2004	—	25.0	36 963.8	10 235.5	21 612.9	117 908.8
2005	—	25.0	37 852.7	6 948.4	12 821.2	108 988.2
2006	—	25.0	38 646.8	16 473.4	5 045.3	111 813.5

<sup>7</sup> **Aktienkapital:** Im Jahr 2004 resultiert die Wertverminderung des *Aktienkapitals* von 50 Millionen Franken auf 25 Millionen Franken als Folge des im selben Jahr in Kraft getretenen Nationalbankgesetzes. Dieses sieht die Verminderung des Aktienkapitals auf den tatsächlich einbezahlten Teil vor, wodurch die Aktivposition *Nicht einbezahltes Aktienkapital* hinfällig wurde. Für Details und Hintergründe siehe *Geschäftsbericht SNB 2004*, S. 92.

Die Position trug von 1907 bis 1992 die Bezeichnung *Grundkapital*.

**Reservefonds:** Zuweisung an den *Reservefonds* folgte folgenden Gesetzmässigkeiten:

- Bis 1953: jährlich 10% des ausgewiesenen *Reingewinns*, maximal 2% des einbezahlten Grundkapitals (d.h. 0,5 Millionen Franken).
- Ab 1954: maximal 2% des Grundkapitals (d.h. 1 Million Franken) gemäss NBG vom 23. Dezember 1953.
- 1979 und 1980 keine Zuweisung an den *Reservefonds* wegen ausgebliebenen Reingewinns in den Jahresabschlüssen 1978 und 1979.
- Im Jahr 2004 wird der *Reservefonds* gemäss NBG (2003) aufgelöst und den *Rückstellungen für Währungsreserven* übertragen. Für Details und Hintergründe siehe *Geschäftsbericht SNB 2004*, S. 92.

**Capital-actions**

La nouvelle loi sur la BNS (entrée en vigueur en 2004) a réduit le *Capital-actions*, qui a passé de 50 millions à 25 millions de francs.

Celui-ci a ainsi été ramené à la part effectivement versée, et le poste *Capital-actions non versé* (à l'actif du bilan) a été supprimé.

Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2004, p. 92.

De 1907 à 1992, ce poste s'intitulait *Capital social*.

**Fonds de réserve**

L'attribution au *Fonds de réserve* a été effectuée conformément aux règles suivantes:

- Jusqu'en 1953: par exercice, 10% du *Bénéfice net*, mais au maximum 2% du capital social effectivement versé (soit 0,5 million de francs).
- A partir de 1954: au maximum 2% du capital social (soit 1 million de francs), selon LBN du 23 décembre 1953.
- En 1979 et 1980, aucune attribution au fonds de réserve, les exercices 1978 et 1979 s'étant soldés par des pertes.
- En 2004, le fonds de réserve a été dissous et transféré à la *Provision pour réserves monétaires*, selon LBN (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2004).

Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2004, p. 92.

<sup>8</sup> Für eine detaillierte Gliederung der *Rückstellungen* siehe Tabelle 2.3 auf S. 58.

Pour plus de détails concernant les *Provisions*, voir tableau 2.3, p. 58.

<sup>9</sup> Ab 2004 *Jahresergebnis* vor Zuweisung an die *Rückstellungen für Währungsreserven*.

Im Jahr 2004 inklusive einmaliger *Auflösung der Rückstellung für die Abtretung der Freien Aktiven* von 21 113,2 Millionen Franken.

Bis 1992 trug die Position die Bezeichnung *Reingewinn*.

1978 Fehlbetrag infolge *Abschreibungen auf Devisen*. Trotz hoher Einnahmen aus den Devisenanlagen und der Entnahmen aus *Rückstellungen* verblieb ein Fehlbetrag von 2 593,5 Millionen Franken, der als Ausgleichsposten mit der Bezeichnung *Verlust auf den Devisenbeständen* in die Aktivseite der Bilanz übertragen werden musste (siehe Reihe 5 *Verlust auf Devisen und Gold* in Tabelle 1.2 auf S. 38). Für Hintergründe und Details siehe *Geschäftsbericht SNB 1978*, S. 80–81.

A partir de 2004, *Résultat de l'exercice* avant attribution à la *Provision pour réserves monétaires*.

En 2004, y compris le montant de 21 113,2 millions de francs résultant de la *Dissolution de la provision pour la cession des actifs libres*.

Jusqu'en 1992, ce poste s'intitulait *Bénéfice net*.

En 1978, perte due aux amortissements sur devises. Le compte de profits et pertes a enregistré un déficit de 2 593,5 millions de francs, bien que les intérêts perçus sur les placements de devises aient augmenté et que la Banque ait effectué des prélèvements sur les provisions. Ce déficit a dû être reporté à l'actif du bilan, sous la rubrique *Perte sur les réserves de devises* (voir colonne 5, *Pertes sur devises et sur or*, tableau 1.2, p. 38). Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 1978, pp. 80s.

## 2.2 Passiven – Weitere Positionen Passifs – Autres postes

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahres- ende  Fin d'année	Verbindlichkeiten auf Zeit Engagements à terme		Eigene Schuldver- schreibungen  Bons émis par la Banque	Sterilisierungs- reskriptionen des Bundes <sup>3</sup>  Rescriptions de stérilisation de la Confédé- ration <sup>3</sup>	Girorech- nungen von Banken mit vorübergehen- der zeitlicher Bindung  Comptes de virement de banques temporaire- ment liés	Pflichtdepots gemäss Bundesbe- schluss vom 13. März 1964  Dépôts obligatoires selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964	Mindest- reserven von Banken <sup>4</sup>  Réserves minimales des banques <sup>4</sup>	Verbindlich- keiten in Fremd- währungen  Engagements en monnaies étrangères	
	gegenüber dem Bund <sup>1</sup>  envers la Confédération <sup>1</sup>	Sonderkonti <sup>2</sup>  Comptes spéciaux <sup>2</sup>							1
1907	.	.	.	.	.	.	.	.	
1908	.	.	.	.	.	.	.	.	
1909	.	.	.	.	.	.	.	.	
1910	.	.	.	.	.	.	.	.	
1911	.	.	.	.	.	.	.	.	
1912	.	.	.	.	.	.	.	.	
1913	.	.	.	.	.	.	.	.	
1914	.	.	.	.	.	.	.	.	
1915	.	.	.	.	.	.	.	.	
1916	.	.	.	.	.	.	.	.	
1917	.	.	.	.	.	.	.	.	
1918	.	.	.	.	.	.	.	.	
1919	.	.	.	.	.	.	.	.	
1920	.	.	.	.	.	.	.	.	
1921	.	.	.	.	.	.	.	.	
1922	.	.	.	.	.	.	.	.	
1923	.	.	.	.	.	.	.	.	
1924	.	.	.	.	.	.	.	.	
1925	.	.	.	.	.	.	.	.	
1926	.	.	.	.	.	.	.	.	
1927	.	.	.	.	.	.	.	.	
1928	.	.	.	.	.	.	.	.	
1929	.	.	.	.	.	.	.	.	
1930	.	.	.	.	.	.	.	.	
1931	.	.	.	.	.	.	.	.	
1932	.	.	.	.	.	.	.	.	
1933	.	.	.	.	.	.	.	.	
1934	.	.	.	.	.	.	.	.	
1935	.	.	.	.	.	.	.	.	
1936	.	.	.	.	.	.	.	.	
1937	.	.	.	.	.	.	.	.	
1938	.	.	.	.	.	.	.	.	
1939	.	.	.	.	.	.	.	.	
1940	.	.	.	.	.	.	.	.	
1941	.	.	.	.	.	.	.	.	
1942	.	.	.	.	.	.	.	.	
1943	.	.	.	.	.	.	.	.	
1944	.	.	.	.	.	.	.	.	
1945	.	.	.	.	.	.	.	.	
1946	.	.	.	.	.	.	.	.	
1947	.	.	.	.	.	.	.	.	
1948	.	.	.	337.1	.	.	.	.	
1949	.	.	.	200.0	.	.	.	.	
1950	.	.	.	—	.	.	.	.	
1951	.	.	.	—	.	.	.	.	
1952	.	.	.	—	.	.	.	.	
1953	.	.	.	—	.	.	.	.	
1954	.	.	.	—	.	.	.	.	
1955	.	.	.	—	.	.	.	.	
1956	.	.	.	—	.	.	.	.	
1957	.	.	.	—	.	.	.	.	
1958	.	.	.	—	.	.	.	.	
1959	.	.	.	—	.	.	.	.	
1960	.	.	.	390.3	.	.	.	.	
1961	.	.	.	293.5	1 035.0	.	.	.	
1962	.	.	.	373.0	1 035.0	.	.	.	
1963	.	.	.	357.3	1 035.0	.	.	.	
1964	.	.	.	433.2	1 035.0	3.4	.	.	
1965	.	.	.	602.0	1 035.0	19.9	.	.	
1966	.	.	.	389.0	1 035.0	2.3	.	.	
1967	.	.	.	550.0	.	.	.	.	
1968	.	.	.	233.1	.	.	.	.	
1969	.	.	.	141.9	.	.	.	.	
1970	.	200.0	.	201.7	.	.	.	.	
1971	.	—	.	313.1	.	.	516.4	.	
1972	.	2.5	.	72.7	.	.	2 029.3	.	
1973	.	108.2	.	121.4	.	.	2 872.0	.	
1974	.	986.3	.	246.9	.	.	347.8	.	
1975	.	.	.	379.8	.	.	165.3	.	
1976	.	.	.	954.8	.	.	246.2	.	



Jahres- ende Fin d'année	Ausstehende General- mandate und Checks <sup>5</sup>	Währungs- ausgleichs- fonds <sup>6</sup>	Bewertungs- korrektur auf Devisen	Rechnungs- abgrenzungs- posten	Rückdiskonto
	Mandats généraux et chèques en circulation <sup>5</sup>	Fonds d'égalisation des changes <sup>6</sup>	Ajustement de l'évaluation des devises	Compte de régularisation	Réescompte
	9	10	11	12	13
1907	.	.	.	.	—
1908	0.7	.	.	.	0.3
1909	0.6	.	.	.	0.5
1910	0.6	.	.	.	0.6
1911	0.8	.	.	.	0.5
1912	0.4	.	.	.	0.7
1913	0.8	.	.	.	0.5
1914	1.8	.	.	.	1.0
1915	0.9	.	.	.	1.2
1916	2.4	.	.	.	1.4
1917	2.0	.	.	.	2.5
1918	2.7	.	.	.	4.1
1919	1.3	.	.	.	3.5
1920	1.5	.	.	.	2.6
1921	1.0	.	.	.	1.4
1922	1.3	.	.	.	1.6
1923	2.2	.	.	.	1.7
1924	1.3	.	.	.	1.0
1925	0.7	.	.	.	1.1
1926	1.0	.	.	.	1.3
1927	0.7	.	.	.	1.0
1928	0.7	.	.	.	1.6
1929	1.0	.	.	.	2.1
1930	0.9	.	.	.	0.9
1931	1.2	.	.	.	0.3
1932	1.0	.	.	.	0.0
1933	2.3	.	.	.	0.2
1934	0.9	.	.	.	0.1
1935	1.2	.	.	.	0.8
1936	0.8	538.6	.	.	0.1
1937	1.2	538.6	.	.	0.1
1938	1.7	538.6	.	.	0.4
1939	2.6	533.5	.	.	0.3
1940	1.5	.	.	.	.
1941	1.6	.	.	.	.
1942	2.0	.	.	.	.
1943	1.1	.	.	.	.
1944	1.2	.	.	.	.
1945	4.8	.	.	.	.
1946	2.0	.	.	.	.
1947	1.5	.	.	.	.
1948	0.9	.	.	.	.
1949	0.9	.	.	.	.
1950	0.7	.	.	.	.
1951	0.5	.	.	.	.
1952	1.1	.	.	.	.
1953	1.0	.	.	.	.
1954	1.8	.	.	.	.
1955	0.9	.	.	.	.
1956	0.8	.	.	.	.
1957	0.3	.	.	.	.
1958	1.2	.	.	.	.
1959	0.6	.	.	.	.
1960	1.4	.	.	.	.
1961	1.1	.	.	.	.
1962	1.4	.	.	.	.
1963	1.6	.	.	.	.
1964	0.6	.	.	.	.
1965	1.0	.	.	.	.
1966	0.8	.	.	.	.
1967	0.7	.	.	.	.
1968	1.2	.	.	.	.
1969	1.2	.	.	.	.
1970	1.4	.	.	.	.
1971	2.3	.	.	.	.
1972	13.2	.	.	.	.
1973	1.1	.	.	.	.
1974	2.6	.	.	.	.
1975	13.7	.	.	.	.
1976	3.8	.	.	.	.

## 2.2 Passiven – Weitere Positionen Passifs – Autres postes

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahres- ende  Fin d'année	Verbindlichkeiten auf Zeit Engagements à terme				Girorech- nungen von Banken mit vorübergehen- der zeitlicher Bindung	Pflichtdepots gemäss Bundesbe- schluss vom 13. März 1964	Mindest- reserven von Banken <sup>4</sup>	Verbindlich- keiten in Fremd- währungen			
	gegenüber dem Bund <sup>1</sup>	Sonderkonti <sup>2</sup>	Eigene Schuldver- schreibungen	Sterilisierungs- reskriptionen des Bundes <sup>3</sup>					envers la Confédération <sup>1</sup>	Comptes spéciaux <sup>2</sup>	Bons émis par la Banque
	1	2	3	4	5	6	7	8			
1977	.	.	.	772.2	.	.	.	.			
1978	.	.	.	2 893.2	.	.	.	.			
1979	.	.	.	630.1	.	.	.	.			
1980	.	.	250.5	23.0	.	.	.	.			
1981	.	.	500.0	.	.	.	.	.			
1982	.	.	250.0	.	.	.	.	.			
1983	.	.	.	.	.	.	.	.			
1984	.	.	.	.	.	.	.	.			
1985	.	.	.	.	.	.	.	.			
1986	.	.	.	.	.	.	.	.			
1987	.	.	.	.	.	.	.	.			
1988	.	.	.	.	.	.	.	.			
1989	.	.	.	.	.	.	.	.			
1990	785.0	.	.	.	.	.	.	.			
1991	400.0	.	.	.	.	.	.	.			
1992	3 450.0	.	.	.	.	.	.	.			
1993	2 940.0	.	.	.	.	.	.	.			
1994	2 850.0	.	.	.	.	.	.	.			
1995	1 350.0	.	.	.	.	.	.	.			
1996	815.3	.	.	.	.	.	.	.			
1997	2 301.7	.	.	.	.	.	.	.			
1998	14 972.0	.	.	.	.	.	.	175.9			
1999	16 749.9	.	.	.	.	.	.	355.1			
2000	9 888.0	.	.	.	.	.	.	440.2			
2001	2 251.9	.	.	.	.	.	.	1 469.7			
2002	6 704.1	.	.	.	.	.	.	146.6			
2003	2 400.5	.	.	.	.	.	.	130.5			
2004	2 100.5	.	.	.	.	.	.	0.5			
2005	3 059.0	.	.	.	.	.	.	230.8			
2006	1 002.8	.	.	.	.	.	.	1.8			

<sup>1</sup> Ab 1990 *Im Markt nicht weiterplazierte Festgeldanlagen des Bundes.*

Vor 1990 wurden die *Im Markt nicht weiterplazierten Festgeldanlagen des Bundes* nicht separat ausgewiesen, sondern waren in der Position *Täglich fällige Verbindlichkeiten davon Bundesverwaltung* enthalten.

A partir de 1990, *Fonds que la Confédération a déposés à terme fixe et qui n'ont pas été placés sur le marché.*

Avant 1990, ces engagements ne faisaient pas l'objet d'un poste séparé, mais figuraient sous *Engagements à vue dont Administration fédérale.*

<sup>2</sup> Diese Position weist folgende Konten aus:

- 1974 *Sonderkonto zur Überschreitung des zulässigen Kreditzuwachses.*
- 1973 *Sonderkonto zur Überschreitung des zulässigen Kreditzuwachses plus Sterilisierungskonto der Bundesverwaltung.*
- 1972 *Sonderkonto zur Überschreitung des zulässigen Kreditzuwachses.*
- 1970 *Sonderkonto PTT.*

Les comptes ci-après ont figuré sous ce poste:

- *Compte spécial pour dépassement du taux d'accroissement autorisé des crédits*, en 1974,
- *Compte spécial pour dépassement du taux d'accroissement autorisé des crédits et Compte de stérilisation de l'Administration fédérale*, en 1973,
- *Compte spécial pour dépassement du taux d'accroissement autorisé des crédits*, en 1972,
- *Compte spécial PTT*, en 1970.

<sup>3</sup> 1948 inklusive *Verbindlichkeiten aus gesperrten Exportguthaben.*

En 1948, y compris les *Engagements découlant de créances d'exportation bloquées.*

<sup>4</sup> Von 1972 bis 1976 Mindestreserven von Banken auf inländischen und ausländischen Verbindlichkeiten gemäss Bundesbeschluss vom 12. Dezember 1972 bzw. 19. Dezember 1975.

1971 gemäss Vereinbarung über die ausserordentlichen Mindestreserven vom 16. August 1971.

De 1972 à 1976, réserves minimales des banques sur les engagements en Suisse et envers l'étranger, selon l'arrêté fédéral du 12 décembre 1972 et celui du 19 décembre 1975.

Pour 1971, selon la convention du 16 août 1971 concernant les réserves minimales extraordinaires.

Jahres- ende Fin d'année	Ausstehende General- mandate und Checks <sup>5</sup>	Währungs- ausgleichs- fonds <sup>6</sup>	Bewertungs- korrektur auf Devisen	Rechnungs- abgrenzungs- posten	Rückdiskonto
	Mandats généraux et chèques en circulation <sup>5</sup>	Fonds d'égalisation des changes <sup>6</sup>	Ajustement de l'évaluation des devises	Compte de régularisation	Réescompte
	9	10	11	12	13
1977	2.7	.	.	.	.
1978	5.2	.	.	.	.
1979	9.5	.	.	.	.
1980	10.5	.	.	.	.
1981	21.3	.	.	.	.
1982	19.1	.	1 624.6	.	.
1983	7.8	.	2 528.1	.	.
1984	8.5	.	5 118.7	.	.
1985	32.8	.	1 564.2	.	.
1986	9.4	.	—	.	.
1987	7.3	.	—	.	.
1988	7.2	.	1 970.9	.	.
1989	7.6	.	3 060.8	.	.
1990	6.4	.	—	.	.
1991	8.8	.	1 697.1	.	.
1992	12.4	.	2 389.7	.	.
1993	2.5	.	3 153.8	56.3	.
1994	3.3	.	814.9	104.3	.
1995	1.6	.	.	119.4	.
1996	3.9	.	.	.	.
1997	0.7	.	.	.	.
1998	0.9	.	.	.	.
1999	4.4	.	.	.	.
2000	1.1	.	.	.	.
2001	0.7	.	.	3.1	.
2002	1.2	.	.	5.6	.
2003	1.6	.	.	3.0	.
2004	0.5	.	.	5.3	.
2005	0.5	.	.	6.2	.
2006	0.5	.	.	5.8	.

<sup>5</sup> Diese Position trug auch die Bezeichnungen:

- Von 1996 bis 2006 *Checkverbindlichkeiten*.
- Von 1956 bis 1995 *Ausstehende Checks*.
- Von 1928 bis 1955 *Generalmandate und Checks*.
- Von 1907 bis 1927 *Generalmandate und Dispositionen*.

Ce poste s'est également intitulé: *Engagements découlant de chèques bancaires*, de 1996 à 2006, *Chèques en circulation*, de 1956 à 1995, *Mandats généraux et chèques*, de 1928 à 1955, et *Mandats généraux et dispositions*, de 1907 à 1927.

<sup>6</sup> Im *Währungsausgleichsfonds* wurden die Goldbuchgewinne auf dem Goldbestand verbucht, die aus der Frankenabwertung von 1936 resultierten. Der Fonds wurde angesichts der finanziellen Bedürfnisse des Zweiten Weltkrieges 1940 getilgt und für ausserordentliche Wehraufwendungen (250 Millionen Franken) und zur Arbeitsbeschaffung durch den Bund (75 Millionen Franken) verwendet. Eine weitere Tranche (150 Millionen Franken) wurde an die Kantone verteilt, und der Rest (58 Millionen Franken) wurde der Nationalbank zugesprochen und unter der Position *Sonstige Passiven* als Reserve für Währungsoperationen verbucht. *Siehe Jubiläumsschrift SNB 1957*, S. 133–135 und *Geschäftsbericht SNB 1936*, S. 21–23, für Hintergründe.

Un *Fonds d'égalisation des changes* a été constitué avec le bénéfice comptable enregistré sur le stock d'or à la suite de la dévaluation du franc de 1936. Etant donné les besoins financiers dus à la Seconde Guerre mondiale, le fonds a été liquidé en 1940. Une part de 250 millions de francs a servi à couvrir des dépenses militaires extraordinaires et un montant de 75 millions a été affecté à la couverture de dépenses destinées à créer des emplois. Une autre tranche de 150 millions de francs a été répartie entre les cantons. Le solde, soit 58 millions de francs, a été attribué à la Banque nationale et comptabilisé sous le poste *Autres passifs* en tant que réserves pour des opérations monétaires. Voir à ce sujet l'ouvrage commémoratif de la BNS de 1957, pp. 136 à 139, et le *Rapport de gestion* de la BNS pour 1936, pp. 21s.

## 2.3 Passiven – Detailgliederung Rückstellungen Passifs – Ventilation des Provisions

### Rückstellungen 1907 – 1960 / Provisions, de 1907 à 1960

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahres- ende	Rückstellung für Bank- notenher- stellung	Rückstellung für nicht versicherte Schadens- fälle	Rückstellung für Bank- gebäude <sup>1</sup>	Rückstellung für die Für- sorgeein- richtungen der Bank <sup>2</sup>	Rückstellung für Kriegs- steuer	Rückstellung für die Stempelab- gabe auf dem Aktienkapital	Rückstellung für Gold- sterilisie- rungskosten	Rückstellung für Steuern	Total <sup>3</sup>
Fin d'année	Provision pour confection de billets de banque	Provision pour risques non assurés	Provision pour bâtiments de la Banque <sup>1</sup>	Provision pour institu- tions de prévoyance de la Banque <sup>2</sup>	Provision pour l'impôt fédéral de guerre	Provision pour droits de timbre sur les actions de la Banque	Provision pour la stérilisation de l'or	Provision pour impôts	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1907	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1908	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1909	.	.	.	0.0	.	.	.	.	0.0
1910	.	.	.	0.0	.	.	.	.	0.0
1911	.	.	.	0.1	.	.	.	.	0.1
1912	.	.	.	0.1	.	.	.	.	0.1
1913	.	.	.	0.2	.	.	.	.	0.2
1914	.	.	.	0.3	.	.	.	.	0.3
1915	.	.	.	0.4	.	.	.	.	0.4
1916	.	.	.	0.7	.	.	.	.	0.7
1917	.	.	.	1.1	.	.	.	.	1.1
1918	.	.	4.0	.	.	.	.	.	4.0
1919	.	.	9.0	.	.	.	.	.	9.0
1920	.	.	10.0	.	.	.	.	.	10.0
1921	.	.	10.0	.	.	.	.	.	10.0
1922	.	.	10.0	.	.	.	.	.	10.0
1923	.	.	5.7	.	.	.	.	.	5.7
1924	.	.	2.7	.	.	.	.	.	2.7
1925	.	.	1.9	.	.	.	.	.	1.9
1926	1.0	.	—	.	0.5	.	.	.	1.5
1927	1.0	.	—	.	1.0	0.3	.	.	2.3
1928	1.0	1.0	—	.	1.0	0.6	.	.	3.6
1929	1.0	1.0	—	.	.	.	.	.	2.0
1930	1.0	1.0	—	.	.	.	.	.	2.0
1931	1.0	1.0	—	.	.	.	.	.	2.0
1932	1.0	1.0	—	.	.	.	.	.	2.0
1933	1.0	1.0	—	.	.	.	.	.	2.0
1934	1.0	1.0	—	.	.	.	.	.	2.0
1935	1.0	1.0	—	.	.	.	.	.	2.0
1936	1.0	1.0	—	.	.	.	.	.	2.0
1937	1.0	1.0	—	.	.	.	.	.	2.0
1938	1.0	1.0	—	.	.	.	.	.	2.0
1939	1.0	1.0	—	.	.	.	.	.	2.0
1940	1.0	1.0	—	.	.	.	.	.	2.0
1941	1.0	1.0	—	.	.	.	.	1.0	3.0
1942	1.0	1.0	—	.	.	.	.	1.0	3.0
1943	1.0	1.0	—	.	.	.	.	1.0	3.0
1944	1.0	1.0	—	.	.	.	.	1.3	3.3
1945	1.0	1.0	1.2	.	.	.	.	0.7	3.9
1946	1.0	1.0	1.1	.	.	.	4.1	0.5	7.8
1947	1.0	1.0	1.5	.	.	.	0.9	0.7	5.1
1948	1.0	1.0	1.5	.	.	.	0.9	0.7	5.1
1949	1.0	1.0	1.4	.	.	.	.	0.7	4.2
1950	1.0	1.0	1.8	.	.	.	.	0.6	4.4
1951	1.0	1.0	1.5	.	.	.	.	0.2	3.6
1952	1.0	1.0	1.4	.	.	.	.	0.4	3.9
1953	1.0	1.5	1.9	0.5	.	.	.	0.4	5.3
1954	1.0	1.5	1.9	—	.	.	.	0.4	4.8
1955	7.0	2.0	2.5	1.5	.	.	.	0.4	13.4
1956	8.4	3.0	2.9	1.2	.	.	.	0.5	16.0
1957	7.2	4.5	3.4	1.5	.	.	.	0.5	17.1
1958	6.5	5.5	4.4	—	.	.	.	0.5	16.8
1959	5.6	5.5	5.4	—	.	.	.	0.5	17.0
1960	5.4	5.5	6.3	0.8	.	.	.	0.5	18.5

<sup>1</sup> Von 1945 bis 1968 Rückstellungen für Umbauten in den Bankgebäuden.

Von 1918 bis 1925 Rückstellungen für Neubauten von Bankgebäuden.

Vor 1917 waren Rückstellungen für Neubauten in der Aktivposition Bankgebäude enthalten.

De 1945 à 1968, Provision pour transformations aux bâtiments de la Banque.

De 1918 à 1925, Provision pour bâtiments de la Banque à construire.

Avant 1917, la Provision pour bâtiments de la Banque à construire figurait à l'actif, sous Bâtiments de la Banque.

<sup>2</sup> Von 1907 bis 1917 Reservestellung zugunsten der Fürsorgeeinrichtungen für das Personal.

De 1907 à 1917, Compte d'attente en faveur d'une institution de prévoyance pour le personnel.

<sup>3</sup> Die Reihe Total ist identisch mit der Reihe 11 in Tabelle 2.1 auf S. 51.

Cette colonne est identique à la colonne 11 du tableau 2.1, p. 51.

## Rückstellungen 1961 – 1995 / Provisions, de 1961 à 1995

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahres- ende	Rückstel- lung für Banknoten- herstellung <sup>1</sup>	Rückstel- lung für nicht ver- sicherte Schadens- fälle <sup>1</sup>	Rückstel- lung für Bankge- bäude <sup>1</sup>	Rückstel- lung für Steuern	Rückstel- lung für Offen- markt- geschäfte <sup>2</sup>	Rückstel- lungen für Markt-, Kredit- und Liquiditäts- risiken <sup>3</sup>	Rückstel- lung für Zinsen auf Bundes- schatzan- weisungen	Rückstel- lung für Dividenden- ausgleich und Kan- tonteile	Diverse Rück- stellungen <sup>1</sup>	Total <sup>4</sup>
Fin d'année	Provision pour con- fection de billets de banque <sup>1</sup>	Provision pour risques non assurés <sup>1</sup>	Provision pour bâtiments de la Banque <sup>1</sup>	Provision pour impôts	Provision pour opérations d'open market <sup>2</sup>	Provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité <sup>3</sup>	Provision pour inté- rêts sur bons du Trésor de la Confé- dération	Provision pour égali- sation des dividendes et des parts attribuées aux cantons	Provisions diverses <sup>1</sup>	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1961	8.4	5.5	6.4	0.5	.	.	1.0	.	.	21.7
1962	9.7	5.5	6.1	0.5	.	.	1.0	.	.	22.9
1963	12.9	5.5	6.2	0.6	.	.	1.0	.	.	26.1
1964	14.7	6.5	5.9	0.6	.	.	1.0	.	.	28.7
1965	17.2	6.5	5.8	0.6	6.0	.	1.0	.	.	37.1
1966	17.2	6.5	6.2	0.3	6.0	.	1.0	.	.	37.2
1967	17.2	7.5	7.2	0.3	10.0	.	10.0	.	.	52.2
1968	17.2	9.5	10.0	—	15.0	.	17.5	.	.	69.2
1969	25.0	12.0	30.0	—	18.0	.	20.0	.	.	105.0
1970	40.0	22.0	35.0	—	23.0	.	25.0	.	.	145.0
1971	50.0	27.0	35.0	—	23.0	665.2	25.0	.	.	825.2
1972	60.0	35.0	40.0	—	50.0	783.7	25.0	.	.	993.7
1973	80.0	40.0	50.0	—	70.0	547.7	50.0	.	.	837.7
1974	100.0	60.0	70.0	—	70.0	157.7	60.0	.	.	517.7
1975	100.0	60.0	80.0	—	70.0	389.7	70.0	.	.	769.7
1976	100.0	60.0	80.0	—	70.0	—	80.0	.	.	390.0
1977	90.0	60.0	66.3	—	—	—	10.0	.	.	226.3
1978	—	60.0	40.3	—	—	—	.	90.0	.	190.3
1979	—	60.0	—	—	—	—	.	83.5	.	143.5
1980	20.0	80.0	50.0	—	30.0	2 157.1	.	90.0	.	2 427.1
1981	50.0	100.0	50.0	—	50.0	4 531.3	.	90.0	.	4 871.3
1982	50.0	100.0	100.0	10.0	100.0	6 564.6	.	90.0	.	7 014.6
1983	100.0	100.0	100.0	10.0	100.0	8 565.7	.	90.0	.	9 065.7
1984	100.0	100.0	100.0	.	100.0	10 811.7	.	90.0	.	11 301.7
1985	100.0	100.0	100.0	.	100.0	13 467.7	.	90.0	.	13 957.7
1986	100.0	100.0	100.0	.	100.0	13 056.2	.	90.0	.	13 546.2
1987	100.0	100.0	100.0	.	100.0	10 934.0	.	90.0	.	11 424.0
1988	100.0	100.0	100.0	.	100.0	12 741.6	.	90.0	140.0	13 371.6
1989	100.0	100.0	100.0	.	100.0	15 534.9	.	90.0	140.0	16 164.9
1990	100.0	100.0	100.0	.	100.0	17 113.1	.	90.0	140.0	17 743.1
1991	100.0	100.0	100.0	.	100.0	19 533.7	.	90.0	140.0	20 163.7
1992	100.0	100.0	100.0	.	100.0	21 380.6	.	100.0	140.0	22 020.6
1993	100.0	100.0	100.0	.	100.0	23 033.7	.	100.0	140.0	23 673.7
1994	100.0	100.0	100.0	.	100.0	23 911.4	.	100.0	140.0	24 551.4
1995	100.0	100.0	100.0	.	100.0	22 958.4	.	100.0	150.0	23 608.4

<sup>1</sup> Ab 1996 wurden die Positionen *Rückstellung für Bankgebäude*, *Rückstellung für Banknotenherstellung*, *Rückstellung für nicht versicherte Schadensfälle* sowie *Diverse Rückstellungen* aggregiert unter *Rückstellungen für Betriebsrisiken* ausgewiesen.

Depuis 1996, les postes *Provision pour bâtiments de la Banque*, *Provision pour confection de billets de banque*, *Provision pour risques non assurés* et *Provisions diverses* figurent, sous une forme agrégée, sous *Provisions pour risques d'exploitation*.

<sup>2</sup> Im Jahr 1996 wurden die Rückstellungskonten neu zusammengefasst. Die *Rückstellung für Offenmarktgeschäfte* sowie die *Rückstellung für Dividendenausgleich und Kantonsanteile* wurden in die *Rückstellungen für Markt-, Kredit- und Liquiditätsrisiken* übergeführt. Für Details und Hintergründe siehe *Geschäftsbericht SNB 1996*, S. 80.

En 1996, les postes afférents aux provisions ont fait l'objet d'un regroupement. La *Provision pour opérations d'open market* et la *Provision pour égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons* ont été transférées à la *Provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité*. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 1996, p. 80.

<sup>3</sup> Im Jahr 1996 wurden die Rückstellungskonten neu zusammengefasst. Die *Rückstellung für Offenmarktgeschäfte* sowie die *Rückstellung für Dividendenausgleich und Kantonsanteile* wurden in die *Rückstellungen für Markt-, Kredit- und Liquiditätsrisiken* übergeführt. Für Details und Hintergründe siehe *Geschäftsbericht SNB 1996*, S. 80.

– Von 1980 bis 1995 *Rückstellung für Währungsrisiken*.

– Von 1971 bis 1975 *Rückstellung für Währungs- und Kursrisiken*.

En 1996, les postes afférents aux provisions ont fait l'objet d'un regroupement. La *Provision pour opérations d'open market* et la *Provision pour égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons* ont été transférées à la *Provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité*. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 1996, p. 80.

– De 1980 à 1995, *Provision pour risques de change*.

– De 1971 à 1975, *Provision pour risques monétaires et risques de change*.

<sup>4</sup> Die Reihe *Total* ist identisch mit der Reihe 11 in Tabelle 2.1 auf S. 51.

Cette colonne est identique à la colonne 11 du tableau 2.1, p. 51.

## 2.3 Passiven – Detailgliederung Rückstellungen Passifs – Ventilation des Provisions

### Rückstellungen 1996–2006 / Provisions, de 1996 à 2006

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahres- ende	Rückstellungen für Markt-, Kredit- und Liquiditäts- risiken <sup>1</sup>	Rückstellungen für Betriebs- risiken <sup>2</sup>	Rückstellungen für die Abtretung der Freien Aktiven	Rückstellungen für Markt- und Liquiditäts- risiken auf Gold	Rückstellungen für Währungs- reserven	Betriebliche Rückstellungen	Total <sup>3</sup>
Fin d'année	Provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité <sup>1</sup>	Provision pour risques d'exploitation <sup>2</sup>	Provision pour la cession des actifs libres	Provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or	Provision pour réserves monétaires	Provision pour exploitation	
	1	2	3	4	5	6	7
1996	30 554.5	450.0	.	.	.	.	31 004.5
1997	33 842.2	450.0	.	.	.	.	34 292.2
1998	34 728.6	471.7	.	.	.	.	35 200.3
1999	37 678.5	470.8	.	.	.	.	38 149.3
2000	38 893.4	467.1	18 860.4	6 589.9	.	.	64 810.8
2001	40 252.9	465.9	19 217.6	7 419.5	.	.	67 355.9
2002	38 518.4	461.9	20 296.9	7 817.5	.	.	67 094.7
2003	46 672.2	461.5	21 209.3	.	.	.	68 343.0
2004	.	.	.	.	36 955.7	8.1	36 963.8
2005	.	.	.	.	37 841.0	11.7	37 852.7
2006	.	.	.	.	38 635.7	11.1	38 646.8

<sup>1</sup> Im Jahr 1996 wurden die Rückstellungskonten neu zusammengefasst. Die Rückstellung für Offenmarktgeschäfte sowie die Rückstellung für Dividendenausgleich und Kantonsanteile wurden in die Rückstellungen für Markt-, Kredit- und Liquiditätsrisiken übergeführt. Für Details und Hintergründe siehe Geschäftsbericht SNB 1996, S. 80.

En 1996, les postes afférents aux provisions ont fait l'objet d'un regroupement. La Provision pour opérations d'open market et la Provision pour égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons ont été transférées à la Provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité. Pour plus de détails, voir Rapport de gestion de la BNS pour 1996, p. 80.

<sup>2</sup> Ab 1996 wurden die Positionen Rückstellung für Bankgebäude, Rückstellung für Banknotenherstellung, Rückstellung für nicht versicherte Schadensfälle sowie Diverse Rückstellungen aggregiert unter Rückstellungen für Betriebsrisiken ausgewiesen.

Depuis 1996, les postes Provision pour bâtiments de la Banque, Provision pour confection de billets de banque, Provision pour risques non assurés et Provisions diverses figurent, sous une forme agrégée, sous Provisions pour risques d'exploitation.

<sup>3</sup> Die Reihe Total ist identisch mit der Reihe 11 in Tabelle 2.1 auf S. 51.  
Cette colonne est identique à la colonne 11 du tableau 2.1, p. 51.



## 2.4 Passiven – Notenumlauf der früheren Emissionsbanken (1826–1910) Passifs – Billets de banque en circulation des anciennes banques d'émission, de 1826 à 1910

In Millionen Franken / En millions de francs

	Jahresmittel Moyenne annuelle				Maximum <sup>1</sup>	Minimum <sup>1</sup>	Jahresende
	Diskontbanken	Kantonalbanken	Übrige Banken <sup>1</sup>	Total <sup>1</sup> (Jahresmittel)	Maximum <sup>1</sup>	Minimum <sup>1</sup>	Fin d'année
	Banques d'escompte	Banques cantonales	Autres banques <sup>1</sup>	Total (moyenne annuelle) <sup>1</sup>			
	1	2	3	4	5	6	7
1826	.	.	0.0	0.0	.	.	0.0
1827	.	.	0.1	0.1	.	.	0.1
1828	.	.	0.1	0.1	.	.	0.1
1829	.	.	0.1	0.1	.	.	0.0
1830	.	.	0.1	0.1	.	.	0.1
1831	.	.	0.1	0.1	.	.	0.1
1832	.	.	0.0	0.0	.	.	—
1833	.	.	0.0	0.0	.	.	0.0
1834	.	.	0.1	0.1	.	.	0.1
1835	.	0.0	0.2	0.2	.	.	0.3
1836	.	0.1	0.4	0.5	.	.	0.3
1837	.	0.2	0.2	0.3	.	.	0.4
1838	0.8	0.2	0.2	1.2	.	.	1.5
1839	1.6	0.2	0.2	2.0	.	.	1.9
1840	1.7	0.2	0.2	2.1	.	.	1.9
1841	2.1	0.2	0.2	2.5	.	.	2.8
1842	2.3	0.2	0.2	2.7	.	.	2.4
1843	2.3	0.2	0.2	2.7	.	.	2.5
1844	2.2	0.2	0.2	2.6	.	.	2.5
1845	2.6	0.2	0.1	2.9	.	.	3.2
1846	3.4	0.2	0.1	3.7	.	.	4.0
1847	3.5	0.3	0.1	3.9	.	.	4.6
1848	5.3	0.2	0.1	5.6	.	.	6.4
1849	6.1	0.4	0.0	6.5	.	.	7.4
1850	7.1	0.4	0.1	7.6	.	.	7.8
1851	7.1	0.5	0.1	7.7	.	.	8.4
1852	7.2	0.9	0.2	8.3	.	.	10.2
1853	8.6	1.7	0.6	10.9	.	.	12.2
1854	8.2	1.8	0.8	10.8	.	.	11.8
1855	8.2	2.2	0.9	11.3	.	.	12.8
1856	8.6	2.7	1.0	12.3	.	.	14.2
1857	8.5	3.4	2.0	13.9	.	.	15.0
1858	8.3	3.6	2.3	14.2	.	.	15.9
1859	8.4	3.7	1.7	13.8	.	.	15.3
1860	8.1	4.2	1.5	13.8	.	.	15.2
1861	6.8	4.4	1.5	12.7	.	.	14.4
1862	8.0	5.2	1.7	14.9	.	.	16.6
1863	8.5	5.0	2.5	16.0	.	.	19.1
1864	7.7	5.3	3.8	16.8	.	.	18.6
1865	7.9	6.0	3.9	17.8	.	.	19.1
1866	7.9	6.3	4.1	18.3	.	.	18.8
1867	7.7	4.8	4.0	16.5	.	.	18.7
1868	8.1	5.3	4.1	17.5	.	.	21.7
1869	8.3	6.3	3.9	18.5	.	.	20.6
1870	8.9	6.7	3.4	19.0	.	.	23.8
1871	11.4	9.8	3.6	24.8	.	.	28.8
1872	13.8	13.0	4.8	31.6	.	.	44.0
1873	20.9	18.7	8.2	47.8	.	.	60.1
1874	28.2	25.2	12.0	65.4	.	.	79.3
1875	32.9	30.0	14.4	77.3	.	.	84.9
1876	34.7	30.5	15.4	80.6	.	.	89.9
1877	34.4	33.3	15.4	83.1	.	.	90.4
1878	32.5	35.7	14.4	82.6	.	.	91.3
1879	31.9	37.2	14.6	83.7	.	.	97.4
1880	36.2	40.3	16.3	92.8	.	.	106.4
1881	39.8	43.0	16.6	99.4	.	.	110.4
1882	40.7	43.9	13.6	98.2	.	.	107.0
1883	43.0	47.9	11.3	102.2	117.6	87.3	117.6
1884	45.9	58.0	10.9	114.8	129.3	103.8	129.3
1885	47.8	63.7	11.9	123.4	135.1	115.7	134.5
1886	49.3	64.8	13.0	127.1	139.0	117.6	139.0
1887	54.5	66.8	13.5	134.8	147.8	128.4	147.8
1888	57.6	68.4	13.6	139.6	150.2	132.5	150.2
1889	59.8	71.9	13.8	145.5	154.0	137.8	154.0
1890	63.1	75.5	13.8	152.4	168.4	144.1	168.4



	Jahresmittel Moyenne annuelle				Maximum <sup>1</sup>	Minimum <sup>1</sup>	Jahresende
	Diskontbanken	Kantonalbanken	Übrige Banken <sup>1</sup>	Total <sup>1</sup> (Jahresmittel)	Maximum <sup>1</sup>	Minimum <sup>1</sup>	Fin d'année
	Banques d'escompte	Banques cantonales	Autres banques <sup>1</sup>	Total (moyenne annuelle) <sup>1</sup>			
	1	2	3	4	5	6	7
1891	67.2	81.8	14.5	163.5	178.2	153.6	175.5
1892	63.0	85.4	14.9	163.3	180.5	156.5	174.0
1893	60.7	91.4	15.3	167.4	177.8	160.0	177.8
1894	62.1	93.7	15.5	171.3	180.3	164.7	179.2
1895	66.4	97.1	15.7	179.2	190.0	169.5	190.0
1896	68.3	105.8	16.0	190.1	198.8	180.2	197.1
1897	70.5	112.4	16.5	199.4	218.5	188.5	218.5
1898	69.7	119.5	18.5	207.7	224.5	197.4	224.5
1899	72.1	122.6	20.0	214.7	225.2	203.2	225.0
1900	69.0	127.0	20.7	216.7	234.0	204.3	234.0
1901	67.3	127.8	19.3	214.4	233.6	205.5	230.0
1902	69.2	133.3	20.5	223.0	237.8	211.0	236.0
1903	68.7	132.6	20.5	221.8	238.2	212.8	236.4
1904	70.0	135.7	22.7	228.4	241.2	221.8	241.2
1905	71.5	138.4	23.6	233.5	242.6	224.6	242.6
1906	71.5	139.8	23.6	234.9	242.1	227.3	241.4
1907	43.1	133.9	19.2	196.2	241.6	128.5	128.5
1908	—	93.2	5.2	98.4	125.0	72.7	73.5
1909	—	46.2	2.1	48.3	73.6	24.6	24.6
1910	—	—	6.6	6.6	24.4	7.9	—

<sup>1</sup> 1910: Zeitraum 1. Januar bis 30. Juni.

1910: période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin.

## 2.5 Passiven – Notenumlauf Zusammensetzung Passifs – Répartition des Billets en circulation

**Notenumlauf Zusammensetzung in Millionen Franken / Répartition des billets en circulation, en millions de francs**  
Frühere Emissionsbanken (1881 – 1909) und Schweizerische Nationalbank (1907 – 2006)  
Anciennes banques d'émission (1881 – 1909) et Banque nationale suisse (1907 – 2006)

Jahres- ende	Notenabschnitte in Franken Coupures en francs							Total Noten- umlauf	
	1000	500	200	100	50	20 <sup>1</sup>	10		5 <sup>1</sup>
Fin d'année	1	2	3	4	5	6	7	8	9

### Frühere Emissionsbanken / Anciennes banques d'émission

1881	13	24	.	52	23	.	.	3	115
1890	13	22	.	98	41	.	.	.	174
1895	16	27	.	108	45	.	.	.	196
1900	17	30	.	137	55	.	.	.	239
1901	15	30	.	138	55	.	.	.	238
1902	15	30	.	140	55	.	.	.	240
1903	16	31	.	140	55	.	.	.	242
1904	17	31	.	141	56	.	.	.	245
1905	17	31	.	141	56	.	.	.	245
1906	17	31	.	141	56	.	.	.	245
1907	10	16	.	75	30	.	.	.	131
1908	5	8	.	45	17	.	.	.	75
1909	1	2	.	16	6	.	.	.	25

### Schweizerische Nationalbank / Banque nationale suisse

1907	10	13	.	83	53	.	.	.	159
1908	13	14	.	108	69	.	.	.	204
1909	19	22	.	139	82	.	.	.	262
1910	19	26	.	157	95	.	.	.	297
1911	22	26	.	166	101	.	.	.	315
1912	24	27	.	177	111	.	.	.	339
1913	21	21	.	162	110	.	.	.	314
1914	30	26	.	174	152	34	.	40	456
1915	39	32	.	190	139	27	.	39	466
1916	63	42	.	226	150	42	.	13	536
1917	90	59	.	287	184	75	.	7	702
1918	138	82	.	407	230	92	.	27	976
1919	149	81	.	465	225	96	.	20	1 036
1920	138	80	.	492	212	92	.	10	1 024
1921	119	72	.	469	192	99	.	58	1 009
1922	140	86	.	436	181	78	.	55	976
1923	122	76	.	447	193	113	.	31	982
1924	102	66	.	432	187	115	.	12	914
1925	103	64	.	418	179	105	.	7	876
1926	105	59	.	420	177	109	.	4	874
1927	109	60	.	440	183	122	.	3	917
1928	111	63	.	457	189	130	.	3	953
1929	123	67	.	477	193	137	.	2	999
1930	157	73	.	495	192	143	.	2	1 062
1931	446	153	.	640	213	155	.	2	1 609
1932	477	139	.	630	209	156	.	2	1 613
1933	418	121	.	609	205	155	.	2	1 510
1934	368	114	.	598	202	156	.	2	1 440
1935	326	106	.	587	195	151	.	1	1 366
1936	431	111	.	594	191	154	.	1	1 482
1937	448	114	.	606	198	163	.	1	1 530
1938	517	137	.	696	221	179	.	1	1 751
1939	548	160	.	848	258	199	.	37	2 050
1940	576	185	.	989	278	205	.	40	2 273
1941	597	187	.	1 013	285	211	.	44	2 337
1942	707	216	.	1 127	303	228	.	56	2 637
1943	.	.	.	.	.	.	.	.	3 049
1944	.	.	.	.	.	.	.	.	3 548
1945	.	.	.	.	.	.	.	.	3 835
1946	.	.	.	.	.	.	.	.	4 091
1947	.	.	.	.	.	.	.	.	4 383
1948	.	.	.	.	.	.	.	.	4 594
1949	.	.	.	.	.	.	.	.	4 566
1950	.	.	.	.	.	.	.	.	4 664
1951	.	.	.	.	.	.	.	.	4 927
1952	1 318	544	.	2 363	414	349	.	135	5 122
1953	1 362	556	.	2 399	418	360	.	133	5 229
1954	1 440	602	.	2 451	433	373	.	114	5 412
1955	1 465	609	.	2 519	445	379	.	100	5 516
1956	1 535	651	.	2 654	457	350	97	66	5 810
1957	1 587	631	.	2 700	482	359	127	45	5 931
1958	1 728	643	.	2 702	494	373	141	29	6 109
1959	1 853	657	.	2 782	496	384	152	21	6 344
1960	2 054	713	.	2 987	514	403	167	16	6 854
1961	2 318	808	.	3 336	557	439	184	14	7 656

Jahres- ende	Notenabschnitte in Franken Coupures en francs							Total Noten- umlauf	
	1000	500	200	100	50	20 <sup>1</sup>	10		5 <sup>1</sup>
Fin d'année	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1962	2 566	944	.	3 726	596	463	199	12	8 506
1963	2 709	1 054	.	3 953	614	481	213	11	9 035
1964	2 889	1 200	.	4 286	619	493	225	10	9 722
1965	2 925	1 322	.	4 416	631	504	234	10	10 043
1966	3 079	1 506	.	4 644	648	519	245	10	10 651
1967	3 196	1 719	.	4 923	680	539	259	10	11 327
1968	3 490	1 896	.	5 114	711	556	272	9	12 047
1969	3 545	2 046	.	5 316	737	578	287	9	12 518
1970	3 736	2 253	.	5 443	766	596	303	9	13 106
1971	4 208	2 663	.	5 692	800	623	316	9	14 310
1972	5 398	3 310	.	6 072	850	658	338	9	16 635
1973	5 980	4 013	.	6 358	893	687	357	9	18 296
1974	6 714	4 392	.	6 343	913	696	369	9	19 436
1975	6 692	4 334	.	6 106	917	698	372	9	19 128
1976	7 364	4 265	.	6 123	906	690	374	9	19 731
1977	7 790	4 471	.	6 124	911	707	385	9	20 397
1978	9 303	4 697	.	6 398	983	710	400	9	22 499
1979	10 024	4 777	.	6 737	1 021	763	429	9	23 761
1980	10 163	4 689	.	6 983	1 061	774	427	9	24 106
1981	9 541	4 426	.	7 054	1 082	786	439	9	23 337
1982	10 480	4 409	.	7 216	1 106	805	451	9	24 477
1983	10 697	4 331	.	7 310	1 130	819	463	9	24 759
1984	11 859	4 473	.	7 652	1 172	846	479	9	26 489
1985	11 480	4 251	.	7 594	1 177	858	493	9	25 862
1986	12 283	4 258	.	7 874	1 212	876	506	9	27 019
1987	12 490	4 188	.	8 002	1 239	898	517	9	27 342
1988	13 701	4 182	.	8 340	1 284	934	529	9	28 979
1989	13 497	4 094	.	8 741	1 321	960	546	9	29 168
1990	13 613	4 081	.	9 044	1 347	985	561	9	29 641
1991	13 263	3 912	.	9 089	1 372	1 001	572	9	29 217
1992	13 502	3 783	.	9 059	1 402	1 018	581	9	29 354
1993	13 585	3 748	.	8 927	1 425	1 045	597	9	29 336
1994	14 505	3 835	.	9 059	1 464	1 066	608	9	30 545
1995	14 569	3 849	.	9 187	1 587	1 080	612	9	30 892
1996	15 941	3 912	.	9 249	1 595	1 127	615	9	32 448
1997	15 865	1 768	3 104	8 053	1 627	1 112	604	9	32 142
1998	17 189	948	4 212	7 485	1 656	1 119	600	9	33 219
1999	19 382	604	5 456	8 147	1 797	1 172	618	9	37 185
2000	18 942	405	5 120	7 559	1 738	1 142	579	.	35 486
2001	21 471	307	6 106	8 281	1 875	1 212	594	.	39 845
2002	21 548	236	6 168	8 064	1 770	1 222	592	.	39 600
2003	22 337	206	6 250	8 107	1 788	1 255	601	.	40 544
2004	22 217	185	5 867	7 843	1 760	1 245	602	.	39 719
2005	23 239	167	6 280	7 977	1 798	1 293	611	.	41 367
2006	24 097	155	6 707	8 350	1 882	1 367	626	.	43 182

<sup>1</sup> In den Jahren 1914–1920 einschliesslich Bundeskassenscheine.  
De 1914 à 1920, y compris les bons de caisse de la Confédération.

## 2.5 Passiven – Notenumlauf Zusammensetzung Passifs – Répartition des Billets en circulation

### Prozentuale Anteile der Notenabschnitte am Notenumlauf / Parts en pour-cent des coupures en circulation

Frühere Emissionsbanken (1881 – 1909) und Schweizerische Nationalbank (1907 – 2006)

Anciennes banques d'émission (1881 – 1909) et Banque nationale suisse (1907 – 2006)

In Prozent / En pour-cent

Jahres- ende  Fin d'année	Notenabschnitte in Franken Coupures en francs								Total Noten- umlauf  Total des billets en circulation
	1000	500	200	100	50	20 <sup>1</sup>	10	5 <sup>1</sup>	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9

#### Frühere Emissionsbanken / Anciennes banques d'émission

1881	11.3	20.9	.	45.2	20.0	.	.	2.6	100
1890	7.5	12.6	.	56.3	23.6	.	.	.	100
1895	8.2	13.8	.	55.1	23.0	.	.	.	100
1900	7.1	12.6	.	57.3	23.0	.	.	.	100
1901	6.3	12.6	.	58.0	23.1	.	.	.	100
1902	6.3	12.5	.	58.3	22.9	.	.	.	100
1903	6.6	12.8	.	57.9	22.7	.	.	.	100
1904	6.9	12.7	.	57.6	22.9	.	.	.	100
1905	6.9	12.7	.	57.6	22.9	.	.	.	100
1906	6.9	12.7	.	57.6	22.9	.	.	.	100
1907	7.6	12.2	.	57.3	22.9	.	.	.	100
1908	6.7	10.7	.	60.0	22.7	.	.	.	100
1909	4.0	8.0	.	64.0	24.0	.	.	.	100

#### Schweizerische Nationalbank / Banque nationale suisse

1907	6.3	8.2	.	52.2	33.3	.	.	.	100
1908	6.4	6.9	.	52.9	33.8	.	.	.	100
1909	7.3	8.4	.	53.1	31.3	.	.	.	100
1910	6.4	8.8	.	52.9	32.0	.	.	.	100
1911	7.0	8.3	.	52.7	32.1	.	.	.	100
1912	7.1	8.0	.	52.2	32.7	.	.	.	100
1913	6.7	6.7	.	51.6	35.0	.	.	.	100
1914	6.6	5.7	.	38.2	33.3	7.5	.	8.8	100
1915	8.4	6.9	.	40.8	29.8	5.8	.	8.4	100
1916	11.8	7.8	.	42.2	28.0	7.8	.	2.4	100
1917	12.8	8.4	.	40.9	26.2	10.7	.	1.0	100
1918	14.1	8.4	.	41.7	23.6	9.4	.	2.8	100
1919	14.4	7.8	.	44.9	21.7	9.3	.	1.9	100
1920	13.5	7.8	.	48.0	20.7	9.0	.	1.0	100
1921	11.8	7.1	.	46.5	19.0	9.8	.	5.7	100
1922	14.3	8.8	.	44.7	18.5	8.0	.	5.6	100
1923	12.4	7.7	.	45.5	19.7	11.5	.	3.2	100
1924	11.2	7.2	.	47.3	20.5	12.6	.	1.3	100
1925	11.8	7.3	.	47.7	20.4	12.0	.	0.8	100
1926	12.0	6.8	.	48.1	20.3	12.5	.	0.5	100
1927	11.9	6.5	.	48.0	20.0	13.3	.	0.3	100
1928	11.6	6.6	.	48.0	19.8	13.6	.	0.3	100
1929	12.3	6.7	.	47.7	19.3	13.7	.	0.2	100
1930	14.8	6.9	.	46.6	18.1	13.5	.	0.2	100
1931	27.7	9.5	.	39.8	13.2	9.6	.	0.1	100
1932	29.6	8.6	.	39.1	13.0	9.7	.	0.1	100
1933	27.7	8.0	.	40.3	13.6	10.3	.	0.1	100
1934	25.6	7.9	.	41.5	14.0	10.8	.	0.1	100
1935	23.9	7.8	.	43.0	14.3	11.1	.	0.1	100
1936	29.1	7.5	.	40.1	12.9	10.4	.	0.1	100
1937	29.3	7.5	.	39.6	12.9	10.7	.	0.1	100
1938	29.5	7.8	.	39.7	12.6	10.2	.	0.1	100
1939	26.7	7.8	.	41.4	12.6	9.7	.	1.8	100
1940	25.3	8.1	.	43.5	12.2	9.0	.	1.8	100
1941	25.5	8.0	.	43.3	12.2	9.0	.	1.9	100
1942	26.8	8.2	.	42.7	11.5	8.6	.	2.1	100
1943	.	.	.	.	.	.	.	.	100
1944	.	.	.	.	.	.	.	.	100
1945	.	.	.	.	.	.	.	.	100
1946	.	.	.	.	.	.	.	.	100
1947	.	.	.	.	.	.	.	.	100
1948	.	.	.	.	.	.	.	.	100
1949	.	.	.	.	.	.	.	.	100
1950	.	.	.	.	.	.	.	.	100
1951	.	.	.	.	.	.	.	.	100
1952	25.7	10.6	.	46.1	8.1	6.8	.	2.6	100
1953	26.0	10.6	.	45.9	8.0	6.9	.	2.5	100
1954	26.6	11.1	.	45.3	8.0	6.9	.	2.1	100
1955	26.6	11.0	.	45.7	8.1	6.9	.	1.8	100
1956	26.4	11.2	.	45.7	7.9	6.0	1.7	1.1	100
1957	26.8	10.6	.	45.5	8.1	6.1	2.1	0.8	100
1958	28.3	10.5	.	44.2	8.1	6.1	2.3	0.5	100
1959	29.2	10.4	.	43.9	7.8	6.1	2.4	0.3	100
1960	30.0	10.4	.	43.6	7.5	5.9	2.4	0.2	100
1961	30.3	10.6	.	43.6	7.3	5.7	2.4	0.2	100

Jahres- ende	Notenabschnitte in Franken Coupures en francs							Total Noten- umlauf	
	1000	500	200	100	50	20 <sup>1</sup>	10	5 <sup>1</sup>	Total des billets en circulation
Fin d'année	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1962	30.2	11.1	.	43.8	7.0	5.4	2.3	0.1	100
1963	30.0	11.7	.	43.8	6.8	5.3	2.4	0.1	100
1964	29.7	12.3	.	44.1	6.4	5.1	2.3	0.1	100
1965	29.1	13.2	.	44.0	6.3	5.0	2.3	0.1	100
1966	28.9	14.1	.	43.6	6.1	4.9	2.3	0.1	100
1967	28.2	15.2	.	43.5	6.0	4.8	2.3	0.1	100
1968	29.0	15.7	.	42.5	5.9	4.6	2.3	0.1	100
1969	28.3	16.3	.	42.5	5.9	4.6	2.3	0.1	100
1970	28.5	17.2	.	41.5	5.8	4.5	2.3	0.1	100
1971	29.4	18.6	.	39.8	5.6	4.4	2.2	0.1	100
1972	32.4	19.9	.	36.5	5.1	4.0	2.0	0.1	100
1973	32.7	21.9	.	34.8	4.9	3.8	2.0	0.0	100
1974	34.5	22.6	.	32.6	4.7	3.6	1.9	0.0	100
1975	35.0	22.7	.	31.9	4.8	3.6	1.9	0.0	100
1976	37.3	21.6	.	31.0	4.6	3.5	1.9	0.0	100
1977	38.2	21.9	.	30.0	4.5	3.5	1.9	0.0	100
1978	41.3	20.9	.	28.4	4.4	3.2	1.8	0.0	100
1979	42.2	20.1	.	28.4	4.3	3.2	1.8	0.0	100
1980	42.2	19.5	.	29.0	4.4	3.2	1.8	0.0	100
1981	40.9	19.0	.	30.2	4.6	3.4	1.9	0.0	100
1982	42.8	18.0	.	29.5	4.5	3.3	1.8	0.0	100
1983	43.2	17.5	.	29.5	4.6	3.3	1.9	0.0	100
1984	44.8	16.9	.	28.9	4.4	3.2	1.8	0.0	100
1985	44.4	16.4	.	29.4	4.6	3.3	1.9	0.0	100
1986	45.5	15.8	.	29.1	4.5	3.2	1.9	0.0	100
1987	45.7	15.3	.	29.3	4.5	3.3	1.9	0.0	100
1988	47.3	14.4	.	28.8	4.4	3.2	1.8	0.0	100
1989	46.3	14.0	.	30.0	4.5	3.3	1.9	0.0	100
1990	45.9	13.8	.	30.5	4.5	3.3	1.9	0.0	100
1991	45.4	13.4	.	31.1	4.7	3.4	2.0	0.0	100
1992	46.0	12.9	.	30.9	4.8	3.5	2.0	0.0	100
1993	46.3	12.8	.	30.4	4.9	3.6	2.0	0.0	100
1994	47.5	12.6	.	29.7	4.8	3.5	2.0	0.0	100
1995	47.2	12.5	.	29.7	5.1	3.5	2.0	0.0	100
1996	49.1	12.1	.	28.5	4.9	3.5	1.9	0.0	100
1997	49.4	5.5	9.7	25.1	5.1	3.5	1.9	0.0	100
1998	51.7	2.9	12.7	22.5	5.0	3.4	1.8	0.0	100
1999	52.1	1.6	14.7	21.9	4.8	3.2	1.7	0.0	100
2000	53.4	1.1	14.4	21.3	4.9	3.2	1.6	.	100
2001	53.9	0.8	15.3	20.8	4.7	3.0	1.5	.	100
2002	54.4	0.6	15.6	20.4	4.5	3.1	1.5	.	100
2003	55.1	0.5	15.4	20.0	4.4	3.1	1.5	.	100
2004	55.9	0.5	14.8	19.7	4.4	3.1	1.5	.	100
2005	56.2	0.4	15.2	19.3	4.3	3.1	1.5	.	100
2006	55.8	0.4	15.5	19.3	4.4	3.2	1.4	.	100

<sup>1</sup> In den Jahren 1914 – 1920 einschliesslich Bundeskassenscheine.  
De 1914 à 1920, y compris les bons de caisse de la Confédération.

## 2.5 Passiven – Notenumlauf Zusammensetzung Passifs – Répartition des Billets en circulation

### Anzahl Banknoten im Umlauf / Nombre de billets en circulation

Frühere Emissionsbanken (1881 – 1909) und Schweizerische Nationalbank (1907 – 2006)

Anciennes banques d'émission (1881 – 1909) et Banque nationale suisse (1907 – 2006)

Jahres- ende	Notenabschnitte in Franken Coupoles en francs							Total Banknoten im Umlauf	
	1000	500	200	100	50	20 <sup>1</sup>	10		5 <sup>1</sup>
Fin d'année	1	2	3	4	5	6	7	8	9

#### Frühere Emissionsbanken / Anciennes banques d'émission

1881	13 000	48 000	.	520 000	460 000	.	.	600 000	1 641 000
1890	13 000	44 000	.	980 000	820 000	.	.	.	1 857 000
1895	16 000	54 000	.	1 080 000	900 000	.	.	.	2 050 000
1900	17 000	60 000	.	1 370 000	1 100 000	.	.	.	2 547 000
1901	15 000	60 000	.	1 380 000	1 100 000	.	.	.	2 555 000
1902	15 000	60 000	.	1 400 000	1 100 000	.	.	.	2 575 000
1903	16 000	62 000	.	1 400 000	1 100 000	.	.	.	2 578 000
1904	17 000	62 000	.	1 410 000	1 120 000	.	.	.	2 609 000
1905	17 000	62 000	.	1 410 000	1 120 000	.	.	.	2 609 000
1906	17 000	62 000	.	1 410 000	1 120 000	.	.	.	2 609 000
1907	10 000	32 000	.	750 000	600 000	.	.	.	1 392 000
1908	5 000	16 000	.	450 000	340 000	.	.	.	811 000
1909	1 000	4 000	.	160 000	120 000	.	.	.	285 000

#### Schweizerische Nationalbank / Banque nationale suisse

1907	10 000	26 000	.	830 000	1 060 000	.	.	.	1 926 000
1908	13 000	28 000	.	1 080 000	1 380 000	.	.	.	2 501 000
1909	19 000	44 000	.	1 390 000	1 640 000	.	.	.	3 093 000
1910	19 000	52 000	.	1 570 000	1 900 000	.	.	.	3 541 000
1911	22 000	52 000	.	1 660 000	2 020 000	.	.	.	3 754 000
1912	24 000	54 000	.	1 770 000	2 220 000	.	.	.	4 068 000
1913	21 000	42 000	.	1 620 000	2 200 000	.	.	.	3 883 000
1914	30 000	52 000	.	1 740 000	3 040 000	1 700 000	.	8 000 000	14 562 000
1915	39 000	64 000	.	1 900 000	2 780 000	1 350 000	.	7 800 000	13 933 000
1916	63 000	84 000	.	2 260 000	3 000 000	2 100 000	.	2 600 000	10 107 000
1917	90 000	118 000	.	2 870 000	3 680 000	3 750 000	.	1 400 000	11 908 000
1918	138 000	164 000	.	4 070 000	4 600 000	4 600 000	.	5 400 000	18 972 000
1919	149 000	162 000	.	4 650 000	4 500 000	4 800 000	.	4 000 000	18 261 000
1920	138 000	160 000	.	4 920 000	4 240 000	4 600 000	.	2 000 000	16 058 000
1921	119 000	144 000	.	4 690 000	3 840 000	4 950 000	.	11 600 000	25 343 000
1922	140 000	172 000	.	4 360 000	3 620 000	3 900 000	.	11 000 000	23 192 000
1923	122 000	152 000	.	4 470 000	3 860 000	5 650 000	.	6 200 000	20 454 000
1924	102 000	132 000	.	4 320 000	3 740 000	5 750 000	.	2 400 000	16 444 000
1925	103 000	128 000	.	4 180 000	3 580 000	5 250 000	.	1 400 000	14 641 000
1926	105 000	118 000	.	4 200 000	3 540 000	5 450 000	.	800 000	14 213 000
1927	109 000	120 000	.	4 400 000	3 660 000	6 100 000	.	600 000	14 989 000
1928	111 000	126 000	.	4 570 000	3 780 000	6 500 000	.	600 000	15 687 000
1929	123 000	134 000	.	4 770 000	3 860 000	6 850 000	.	400 000	16 137 000
1930	157 000	146 000	.	4 950 000	3 840 000	7 150 000	.	400 000	16 643 000
1931	446 000	306 000	.	6 400 000	4 260 000	7 750 000	.	400 000	19 562 000
1932	477 000	278 000	.	6 300 000	4 180 000	7 800 000	.	400 000	19 435 000
1933	418 000	242 000	.	6 090 000	4 100 000	7 750 000	.	400 000	19 000 000
1934	368 000	228 000	.	5 980 000	4 040 000	7 800 000	.	400 000	18 816 000
1935	326 000	212 000	.	5 870 000	3 900 000	7 550 000	.	200 000	18 058 000
1936	431 000	222 000	.	5 940 000	3 820 000	7 700 000	.	200 000	18 313 000
1937	448 000	228 000	.	6 060 000	3 960 000	8 150 000	.	200 000	19 046 000
1938	517 000	274 000	.	6 960 000	4 420 000	8 950 000	.	200 000	21 321 000
1939	548 000	320 000	.	8 480 000	5 160 000	9 950 000	.	7 400 000	31 858 000
1940	576 000	370 000	.	9 890 000	5 560 000	10 250 000	.	8 000 000	34 646 000
1941	597 000	374 000	.	10 130 000	5 700 000	10 550 000	.	8 800 000	36 151 000
1942	707 000	432 000	.	11 270 000	6 060 000	11 400 000	.	11 200 000	41 069 000
1943	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1944	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1945	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1946	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1947	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1948	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1949	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1950	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1951	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1952	1 318 000	1 088 000	.	23 630 000	8 280 000	17 450 000	.	27 000 000	78 766 000
1953	1 362 000	1 112 000	.	23 990 000	8 360 000	18 000 000	.	26 600 000	79 424 000
1954	1 440 000	1 204 000	.	24 510 000	8 660 000	18 650 000	.	22 800 000	77 264 000
1955	1 465 000	1 218 000	.	25 190 000	8 900 000	18 950 000	.	20 000 000	75 723 000
1956	1 535 000	1 302 000	.	26 540 000	9 140 000	17 500 000	9 700 000	13 200 000	78 917 000
1957	1 587 000	1 262 000	.	27 000 000	9 640 000	17 950 000	12 700 000	9 000 000	79 139 000
1958	1 728 000	1 286 000	.	27 020 000	9 880 000	18 650 000	14 100 000	5 800 000	78 464 000
1959	1 853 000	1 314 000	.	27 820 000	9 920 000	19 200 000	15 200 000	4 200 000	79 507 000
1960	2 054 000	1 426 000	.	29 870 000	10 280 000	20 150 000	16 700 000	3 200 000	83 680 000
1961	2 318 000	1 616 000	.	33 360 000	11 140 000	21 950 000	18 400 000	2 800 000	91 584 000

Jahres- ende	Notenabschnitte in Franken Coupures en francs							Total Banknoten im Umlauf	
	1000	500	200	100	50	20 <sup>1</sup>	10	5 <sup>1</sup>	Total des billets en circulation
Fin d'année	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1962	2 566 000	1 888 000	.	37 260 000	11 920 000	23 150 000	19 900 000	2 400 000	99 084 000
1963	2 709 000	2 108 000	.	39 530 000	12 280 000	24 050 000	21 300 000	2 200 000	104 177 000
1964	2 889 000	2 400 000	.	42 860 000	12 380 000	24 650 000	22 500 000	2 000 000	109 679 000
1965	2 925 000	2 644 000	.	44 160 000	12 620 000	25 200 000	23 400 000	2 000 000	112 949 000
1966	3 079 000	3 012 000	.	46 440 000	12 960 000	25 950 000	24 500 000	2 000 000	117 941 000
1967	3 196 000	3 438 000	.	49 230 000	13 600 000	26 950 000	25 900 000	2 000 000	124 314 000
1968	3 490 000	3 792 000	.	51 140 000	14 220 000	27 800 000	27 200 000	1 800 000	129 442 000
1969	3 545 000	4 092 000	.	53 160 000	14 740 000	28 900 000	28 700 000	1 800 000	134 937 000
1970	3 736 000	4 506 000	.	54 430 000	15 320 000	29 800 000	30 300 000	1 800 000	139 892 000
1971	4 208 000	5 326 000	.	56 920 000	16 000 000	31 150 000	31 600 000	1 800 000	147 004 000
1972	5 398 000	6 620 000	.	60 720 000	17 000 000	32 900 000	33 800 000	1 800 000	158 238 000
1973	5 980 000	8 026 000	.	63 580 000	17 860 000	34 350 000	35 700 000	1 800 000	167 296 000
1974	6 714 000	8 784 000	.	63 430 000	18 260 000	34 800 000	36 900 000	1 800 000	170 688 000
1975	6 692 000	8 668 000	.	61 060 000	18 340 000	34 900 000	37 200 000	1 800 000	168 660 000
1976	7 364 000	8 530 000	.	61 230 000	18 120 000	34 500 000	37 400 000	1 800 000	168 944 000
1977	7 790 000	8 942 000	.	61 240 000	18 220 000	35 350 000	38 500 000	1 800 000	171 842 000
1978	9 303 000	9 394 000	.	63 980 000	19 660 000	35 500 000	40 000 000	1 800 000	179 637 000
1979	10 024 200	9 554 600	.	67 370 000	20 424 000	38 150 000	42 920 000	1 800 000	190 242 800
1980	10 163 300	9 377 600	.	69 834 000	21 218 000	38 675 000	42 740 000	1 800 000	193 807 900
1981	9 541 000	8 852 800	.	70 540 000	21 646 000	39 275 000	43 850 000	1 800 000	195 504 800
1982	10 480 300	8 818 800	.	72 160 000	22 128 000	40 235 000	45 120 000	1 800 000	200 742 100
1983	10 696 700	8 662 400	.	73 103 000	22 598 000	40 955 000	46 320 000	1 800 000	204 135 100
1984	11 859 000	8 945 600	.	76 521 000	23 434 000	42 290 000	47 890 000	1 800 000	212 739 600
1985	11 480 300	8 502 200	.	75 935 000	23 546 000	42 880 000	49 280 000	1 800 000	213 423 500
1986	12 283 400	8 516 400	.	78 743 000	24 244 000	43 815 000	50 550 000	1 800 000	219 951 800
1987	12 489 600	8 375 200	.	80 020 000	24 788 000	44 900 000	51 670 000	1 800 000	224 042 800
1988	13 700 500	8 364 000	.	83 401 000	25 678 000	46 720 000	52 930 000	1 800 000	232 593 500
1989	13 497 300	8 187 200	.	87 414 000	26 418 000	48 020 000	54 580 000	1 800 000	239 916 500
1990	13 613 300	8 162 600	.	90 439 000	26 938 000	49 270 000	56 070 000	1 800 000	246 292 900
1991	13 263 000	7 824 000	.	90 891 000	27 432 000	50 035 000	57 170 000	1 800 000	248 415 000
1992	13 501 900	7 565 000	.	90 590 000	28 038 000	50 895 000	58 130 000	1 800 000	250 519 900
1993	13 584 900	7 496 000	.	89 268 000	28 502 000	52 245 000	59 690 000	1 800 000	252 585 900
1994	14 504 600	7 670 600	.	90 586 000	29 272 000	53 280 000	60 840 000	1 800 000	257 953 200
1995	14 568 500	7 697 800	.	91 871 000	31 738 000	54 010 000	61 160 000	1 800 000	262 845 300
1996	15 940 800	7 824 600	.	92 492 000	31 892 000	56 360 000	61 450 000	1 800 000	267 759 400
1997	15 864 800	3 536 000	15 518 000	80 527 000	32 544 000	55 610 000	60 440 000	1 800 000	265 839 800
1998	17 189 300	1 896 800	21 057 500	74 853 000	33 112 000	55 970 000	60 040 000	1 800 000	265 918 600
1999	19 382 300	1 207 400	27 279 500	81 471 000	35 946 000	58 580 000	61 800 000	1 800 000	287 466 200
2000	18 942 100	809 600	25 600 000	75 587 000	34 766 000	57 120 000	57 940 000	.	270 764 700
2001	21 471 100	613 000	30 528 000	82 809 000	37 494 000	60 585 000	59 440 000	.	292 940 100
2002	21 547 500	472 800	30 839 000	80 639 000	35 406 000	61 095 000	59 240 000	.	289 239 300
2003	22 337 330	412 401	31 250 741	81 074 149	35 754 075	62 726 340	60 074 787	.	293 629 823
2004	22 217 213	369 846	29 337 130	78 425 054	35 207 737	62 235 479	60 223 440	.	288 015 899
2005	23 238 837	334 770	31 401 740	79 772 103	35 969 166	64 655 495	61 129 112	.	296 501 223
2006	24 096 793	309 365	33 533 019	83 497 543	37 634 797	68 333 675	62 610 450	.	310 015 642

<sup>1</sup> In den Jahren 1914–1920 einschliesslich Bundeskassenscheine.  
De 1914 à 1920, y compris les bons de caisse de la Confédération.





**Erfolgsrechnung der Schweizerischen Nationalbank  
Compte de résultat de la Banque nationale suisse**

### 3.1 Erfolgsrechnung 1907–1977 Compte de résultat, de 1907 à 1977

#### Ertrag<sup>1</sup> / Produits<sup>1</sup>

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahr Année	Total Erfolg aus Fremd- währungs- anlagen und Gold <sup>2</sup> Total des résultats des place- ments en monnaies étrangères et de l'or <sup>2</sup>	Erfolg aus Frankenanlagen Résultat des placements en francs						Total 8	Total übrige Erfolge <sup>6</sup> Total des Autres résultats <sup>6</sup>	Brutto- erfolg (1+8+9) Résultat brut (1+8+9)
		Diskont- ertrag <sup>3</sup> Escompte <sup>3</sup>	Lombard- vorschüsse Avances sur nantis- sement	Forderun- gen gegen- über Inland- korrespon- denten <sup>4</sup> Créances sur les cor- respondants en Suisse <sup>4</sup>	Wert- schriften in Schweizer Franken <sup>5</sup> Titres en francs suisse <sup>5</sup>	Repo- Geschäfte in Schweizer Franken Pensions de titres con- tre francs suisse <sup>6</sup>	Inländische Geldmarkt- forde- rungen Créances à court t. sur débiteurs suisse <sup>7</sup>			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1907/1908	1.56	1.98	0.12	0.74	0.50	.	.	3.33	0.09	4.98
1909	1.10	1.30	0.16	0.34	0.36	.	.	2.16	0.15	3.40
1910	1.27	2.50	0.25	1.08	0.48	.	.	4.31	0.07	5.66
1911	1.63	2.32	0.30	0.87	0.53	.	.	4.01	0.11	5.74
1912	1.12	3.43	0.57	0.40	0.48	.	.	4.87	0.15	6.14
1913	1.85	2.99	0.83	0.45	0.41	.	.	4.69	0.17	6.70
1914	1.21	5.29	1.05	0.49	0.53	.	.	7.35	0.21	8.77
1915	-0.42	5.46	0.84	1.10	0.42	.	.	7.81	0.27	7.66
1916	2.47	5.87	0.92	1.52	0.38	.	.	8.70	0.33	11.50
1917	0.90	8.16	1.47	1.47	0.37	.	.	11.47	0.47	12.83
1918	1.12	10.66	2.11	1.55	0.52	.	.	14.84	0.84	16.79
1919	1.00	15.89	2.40	1.73	0.55	.	.	20.58	0.85	22.42
1920	4.00	11.70	1.96	4.16	0.45	.	.	18.26	0.81	23.07
1921	1.72	11.61	2.16	0.83	1.39	.	.	15.99	0.79	18.50
1922	4.64	4.49	2.07	1.29	0.75	.	.	8.60	0.88	14.12
1923	2.84	5.92	2.20	1.13	0.77	.	.	10.02	0.71	13.57
1924	0.91	3.61	3.32	1.62	0.61	.	.	9.16	0.66	10.73
1925	4.27	1.84	2.40	1.53	0.70	.	.	6.48	0.84	11.59
1926	4.93	2.42	2.06	1.10	0.54	.	.	6.12	0.79	11.84
1927	4.78	3.35	2.18	1.78	0.49	.	.	7.81	0.94	13.52
1928	5.22	4.24	2.82	0.50	0.48	.	.	8.03	0.97	14.23
1929	6.40	4.15	2.74	0.55	0.34	.	.	7.78	0.83	15.01
1930	7.65	1.66	1.68	0.47	1.36	.	.	5.16	1.01	13.82
1931	6.94	1.00	1.38	0.32	0.83	.	.	3.53	1.10	11.57
1932	4.66	0.52	1.38	0.20	2.24	.	.	4.33	1.00	9.99
1933	3.63	0.71	1.40	0.14	2.39	.	.	4.65	1.18	9.46
1934	3.53	1.34	1.93	0.12	1.20	.	.	4.59	0.93	9.05
1935	1.63	2.93	2.81	0.17	1.37	.	.	7.28	0.78	9.69
1936	1.56	3.30	2.17	0.15	1.27	.	.	6.88	0.91	9.35
1937	5.90	0.37	0.82	0.06	1.27	.	.	2.51	0.93	9.34
1938	10.43	0.52	0.57	0.05	2.45	.	.	3.59	0.77	14.78
1939	4.86	1.15	0.90	0.06	2.51	.	.	4.62	0.67	10.15
1940	3.45	2.68	1.67	0.08	3.09	.	.	7.51	0.69	11.65
1941	6.50	1.51	0.64	0.06	2.56	.	.	4.77	0.76	12.03
1942	9.29	1.21	0.48	0.05	2.18	.	.	3.93	0.82	14.03
1943	7.10	1.37	0.42	0.05	2.27	.	.	4.10	0.65	11.85
1944	8.42	1.24	0.43	0.05	2.20	.	.	3.92	0.81	13.15
1945	8.55	2.23	0.48	0.05	2.07	.	.	4.84	0.85	14.23
1946	16.73	0.86	0.87	0.09	1.38	.	.	3.20	1.29	21.21
1947	10.76	0.81	1.43	0.15	1.52	.	.	3.90	1.90	16.56
1948	7.17	2.13	1.50	0.18	1.74	.	.	5.54	2.44	15.15
1949	7.69	1.90	0.70	0.08	1.39	.	.	4.07	1.53	13.28
1950	10.47	1.62	0.55	0.08	1.35	.	.	3.61	1.37	15.45
1951	7.89	2.81	0.77	0.13	1.46	.	.	5.17	1.45	14.50
1952	8.23	3.93	0.74	0.12	1.30	.	.	6.09	1.07	15.40
1953	9.70	3.75	0.61	0.11	1.26	.	.	5.73	1.39	16.81
1954	10.69	2.71	0.62	0.13	1.36	.	.	4.81	1.07	16.57
1955	16.74	2.30	1.09	0.17	1.37	.	.	4.92	1.57	23.23
1956	19.22	2.65	1.15	0.18	1.55	.	.	5.53	1.44	26.18
1957	16.89	3.33	0.98	0.19	1.70	.	.	6.20	1.30	24.40
1958	15.29	3.01	0.42	0.15	1.41	.	.	4.98	1.20	21.47
1959	16.17	1.39	0.25	0.10	1.79	.	.	3.53	1.07	20.76
1960	19.97	1.35	0.46	0.11	2.19	.	.	4.12	1.31	25.40
1961	25.75	1.34	0.39	0.11	1.78	.	.	3.62	1.45	30.81
1962	25.86	1.48	0.47	0.14	2.50	.	.	4.58	1.79	32.23
1963	25.89	1.54	0.51	0.15	8.42	.	.	10.61	1.69	38.19
1964	24.90	2.03	0.94	0.20	12.37	.	.	15.54	2.17	42.60
1965	29.79	2.27	0.73	0.19	20.21	.	.	23.40	2.14	55.32
1966	35.22	3.13	1.16	0.24	26.96	.	.	31.49	2.24	68.95
1967	31.65	4.24	1.14	0.26	28.79	.	.	34.42	2.01	68.08
1968	58.46	3.73	0.90	0.23	7.57	.	.	12.43	1.69	72.57
1969	63.28	7.49	2.47	0.31	7.45	.	.	17.72	1.81	82.80
1970	90.19	6.44	1.90	0.46	7.27	.	.	16.08	1.48	107.74
1971	77.50	4.15	0.78	0.34	8.88	.	.	14.15	1.69	93.34
1972	119.36	3.77	0.60	0.25	1.19	.	.	5.81	2.75	127.92
1973	139.48	5.46	2.78	0.34	0.95	.	.	9.53	2.90	151.91
1974	128.39	28.60	6.12	0.89	2.02	.	.	37.63	2.81	168.83
1975	81.00	30.74	3.83	0.59	8.95	.	.	44.11	3.24	128.36
1976	170.24	8.63	1.97	0.29	1.48	.	.	12.36	3.54	186.15
1977	—	10.25	2.11	0.31	7.82	.	.	20.49	3.29	23.77

**Aufwand<sup>7</sup> / Charges<sup>7</sup>**

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahr Année	Verwaltungskosten inklusive Zinsen an Deponenten <sup>8</sup>  Frais généraux et d'administration, y compris les intérêts sur comptes de dépôt <sup>8</sup>	Banknoten- anfertigungskosten inklusive Rückstel- lungen hierfür  Frais de confection des billets, y compris attribution à la provision	Abschreibungen, Verluste, Rückstellungen Amortissements, pertes et provisions		Sterilisierungs- kosten, Zinsen an den Bund inklusive Rückstellungen hierfür  Frais afférents aux opérations de stérili- sation, intérêts à la Confédération, y compris attribution à la provision	Rückstellungen und Verlust auf Gold <sup>10</sup>  Provision et pertes sur or <sup>10</sup>	
			auf Bankgebäuden und Mobiliar abzüg- lich Mehrerlös aus verkauften Liegen- schaften  sur immeub. et mo- bilier, deduct. faite du bénéf. réalisé sur la vente d'immeubles	auf Wertschriften und laufenden Ge- schäften, abzüglich Wiedereingänge <sup>9</sup>  sur titres et affaires courantes, moins rentrées <sup>9</sup>			11
1907/1908	2.54	0.23	0.03	0.01	.	0.16	
1909	1.84	0.15	0.02	0.04	.	0.01	
1910	2.72	0.15	0.10	0.08	.	0.07	
1911	2.67	0.23	0.09	0.09	.	0.07	
1912	2.09	0.22	0.19	0.25	.	0.32	
1913	2.27	0.27	0.16	0.25	.	0.17	
1914	2.00	0.50	0.29	0.62	.	0.03	
1915	1.82	0.57	0.14	0.60	.	0.00	
1916	1.86	0.63	1.00	0.23	.	—	
1917	2.32	0.50	1.20	0.42	.	—	
1918	2.58	1.35	4.29	2.58	.	—	
1919	3.74	0.45	5.05	2.86	.	1.88	
1920	3.94	2.25	3.43	1.16	.	0.37	
1921	4.05	1.00	1.23	-0.05	.	0.15	
1922	4.38	0.50	1.07	0.04	.	—	
1923	4.30	0.18	0.07	0.49	.	—	
1924	4.50	0.52	-0.64	-0.01	.	—	
1925	3.96	0.42	0.03	-0.01	.	—	
1926	3.79	0.67	0.11	-0.02	.	0.24	
1927	3.99	0.78	0.83	0.29	.	0.08	
1928	4.67	0.28	1.68	0.26	.	0.18	
1929	4.53	0.44	1.62	-0.01	.	0.62	
1930	4.65	0.71	1.32	-0.00	.	0.04	
1931	4.24	0.69	0.07	0.87	.	—	
1932	4.22	0.17	0.03	0.26	.	—	
1933	3.74	0.20	0.03	—	.	0.23	
1934	3.61	0.12	0.03	-0.13	.	.	
1935	3.64	0.17	0.01	0.41	.	.	
1936	3.68	0.26	0.05	0.01	.	.	
1937	3.61	0.45	0.03	—	.	.	
1938	3.87	1.80	0.04	3.70	.	.	
1939	3.91	0.95	0.04	.	.	.	
1940	4.44	1.06	0.17	.	.	.	
1941	3.91	1.13	0.58	.	.	.	
1942	4.37	2.50	0.56	.	.	.	
1943	4.51	1.54	0.07	.	.	.	
1944	5.40	1.50	0.53	.	.	.	
1945	4.97	2.30	0.72	.	.	.	
1946	5.44	5.00	0.03	.	4.14	.	
1947	6.74	3.24	0.68	.	—	.	
1948	7.21	2.00	0.08	.	—	.	
1949	7.37	—	0.04	.	0.45	.	
1950	7.50	0.50	0.53	.	1.50	.	
1951	7.59	—	0.35	.	0.80	.	
1952	7.68	1.50	0.19	.	—	.	
1953	8.18	1.50	0.61	.	—	.	
1954	8.01	2.50	0.29	.	—	.	
1955	8.73	6.00	0.73	.	—	.	
1956	11.37	5.00	2.04	.	—	.	
1957	10.33	5.00	0.99	.	—	.	
1958	10.12	3.00	2.07	.	—	.	
1959	9.21	3.00	2.28	.	—	.	
1960	9.15	3.00	1.74	.	4.09	.	
1961	9.72	6.00	1.89	.	5.36	.	
1962	10.66	6.00	2.97	.	4.36	.	
1963	11.91	10.00	2.43	.	5.81	.	
1964	13.52	10.00	2.93	.	7.91	.	
1965	13.19	10.00	4.33	.	12.96	.	
1966	15.00	7.02	5.12	.	16.51	.	
1967	16.18	6.49	2.58	.	29.01	.	
1968	18.32	10.10	7.40	.	22.67	.	
1969	19.86	12.55	24.99	.	13.56	.	
1970	28.89	23.36	9.40	.	30.25	.	
1971	27.47	16.71	3.36	.	35.29	.	
1972	33.04	17.60	26.70	.	10.59	.	
1973	32.38	31.56	19.80	.	37.66	.	
1974	54.91	33.74	35.79	.	30.95	.	
1975	36.34	6.82	35.30	.	40.38	.	
1976	39.30	7.96	29.61	.	96.26	.	
1977	39.48	10.75	18.99	.	70.10	.	

### 3.1 Erfolgsrechnung 1907–1977 Compte de résultat, de 1907 à 1977

#### Aufwand<sup>7</sup> / Charges<sup>7</sup>

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahr	Kosten und Rückstellungen für Offenmarktoperationen	Ausserordentliche Zuweisung an die Vorsorgeeinrichtungen	Steuern und Abgaben inklusive Rückstellungen	Entnahme aus Rückstellungen (+)	Reingewinn <sup>11</sup> (10–11–12–13–14–15–16–17–18–19+20)
Année	Frais et provision pour opérations d'open market	Attribution extraordinaire aux institutions de prévoyance	Impôts et droits, y compris attribution à la provision	Prélèvements sur provisions (+)	Bénéfice net <sup>11</sup> (10–11–12–13–14–15–16–17–18–19+20)
	17	18	19	20	21
1907/1908	.	.	.	.	2.02
1909	.	0.02	.	.	1.32
1910	.	0.02	.	.	2.52
1911	.	0.03	.	.	2.58
1912	.	0.04	.	.	3.04
1913	.	0.10	.	.	3.49
1914	.	0.06	.	.	5.27
1915	.	0.08	.	.	4.45
1916	.	0.35	.	.	7.43
1917	.	0.44	.	.	7.96
1918	.	0.51	.	.	5.49
1919	.	1.00	.	.	7.44
1920	.	0.50	.	.	11.42
1921	.	0.50	2.50	.	9.12
1922	.	0.50	—	.	7.63
1923	.	—	1.50	.	7.04
1924	.	—	—	.	6.36
1925	.	0.50	—	.	6.69
1926	.	—	0.30	.	6.75
1927	.	—	0.80	.	6.75
1928	.	—	0.26	.	6.90
1929	.	0.50	—	.	7.31
1930	.	—	—	.	7.11
1931	.	—	—	.	5.70
1932	.	—	—	.	5.31
1933	.	—	—	.	5.25
1934	.	—	0.17	.	5.25
1935	.	—	0.20	.	5.25
1936	.	—	0.11	.	5.25
1937	.	—	—	.	5.25
1938	.	—	0.12	.	5.25
1939	.	—	—	.	5.25
1940	.	—	0.74	.	5.25
1941	.	—	1.15	.	5.25
1942	.	1.00	0.19	.	5.41
1943	.	—	0.32	.	5.41
1944	.	—	0.30	.	5.41
1945	.	0.60	0.24	.	5.41
1946	.	1.20	—	.	5.41
1947	.	—	0.48	.	5.41
1948	.	0.45	—	.	5.41
1949	.	—	—	.	5.41
1950	.	—	—	.	5.41
1951	.	—	—	.	5.77
1952	.	—	0.25	.	5.77
1953	.	0.50	0.25	.	5.77
1954	.	—	—	.	5.77
1955	.	1.50	—	.	6.27
1956	.	1.20	0.30	.	6.27
1957	.	1.50	0.30	.	6.27
1958	.	—	—	.	6.27
1959	.	—	—	.	6.27
1960	.	0.75	0.40	.	6.27
1961	.	1.00	—	.	6.84
1962	.	1.00	0.40	.	6.84
1963	.	1.00	0.20	.	6.84
1964	.	1.00	0.40	.	6.84
1965	6.00	2.00	—	.	6.84
1966	16.46	2.00	—	.	6.84
1967	4.98	2.00	—	.	6.84
1968	5.00	2.00	0.23	.	6.84
1969	3.00	2.00	—	.	6.84
1970	5.00	3.00	1.00	.	6.84
1971	—	3.00	—	.	7.52
1972	27.00	3.00	2.47	.	7.52
1973	20.00	3.00	—	.	7.52
1974	—	3.00	2.92	.	7.52
1975	—	2.00	—	.	7.52
1976	—	1.50	4.01	.	7.52
1977	86.10	—	0.40	209.57	7.52

- <sup>1</sup> Die Darstellung der Erfolgsrechnung hat ab 1978 erhebliche Änderungen erfahren, was die Vergleichbarkeit der Aufwandpositionen wesentlich beeinträchtigt, *siehe Geschäftsbericht SNB 1978*, S. 80, für Hintergründe und Details. Deshalb wird bis 1977 die Aufwandseite nach herkömmlicher Darstellung und ab 1978 nach neuer Gliederung ausgewiesen. Die Ertragsseite weist hingegen eine unveränderte Gliederung auf. Die Reihen zur Ertragsseite sind im Internet elektronisch durchgehend verfügbar.  
La présentation du compte de résultat a été sensiblement modifiée à partir de 1978, ce qui a influé fortement sur la comparabilité des postes de charges. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 1978, p. 80. Par conséquent, les charges sont présentées selon le schéma classique jusqu'en 1977, puis ventilées différemment à partir de 1978. Du côté des produits, en revanche, la ventilation est restée inchangée. Les colonnes afférentes aux produits sont disponibles sur Internet.
- <sup>2</sup> Einschliesslich *Ertrag aus Verkehr mit Auslandkorrespondenten*.  
Von 1968 bis 1978 einschliesslich *Ertrag aus ausländischen Schatzanweisungen in Schweizerfranken* (Roosa-Bonds).  
Bis 1977 wird die Position in den SNB-Geschäftsberichten offiziell *Ertrag aus dem Verkehr mit Devisen und Gold* genannt.  
Y compris le *Produit du mouvement avec les correspondants à l'étranger*.  
De 1968 à 1978, y compris le *Produit des bons du Trésor étrangers en francs suisses* (bons Roosa).  
Jusqu'en 1977, ce poste s'intitulait, dans les rapports de gestion de la BNS, *Produit des opérations sur or et sur devises*.
- <sup>3</sup> Für eine detaillierte Gliederung der Position *Diskontertrag* von 1907 bis 1984 *siehe* Tabelle 3.4 auf S. 84.  
Bis 1977 trug die Position in den SNB-Geschäftsberichten die Bezeichnung *Diskontoertrag und Inkassogebühren*.  
Pour une ventilation du poste *Escompte* de 1907 à 1984, voir tableau 3.4, p. 84. Jusqu'en 1977, ce poste s'intitulait, dans les rapports de gestion de la BNS, *Escompte et commissions sur effets à l'encaissement*.
- <sup>4</sup> Von 1907 bis 1949 einschliesslich *Zinsen auf Postcheckrechnungen*.  
De 1907 à 1949, y compris les *Intérêts résultant des comptes de chèques postaux*.
- <sup>5</sup> Von 1962 bis 1967 einschliesslich *Ertrag aus ausländischen Schatzanweisungen in Schweizerfranken* (Roosa-Bonds) *siehe* zudem Fussnote 2.  
Von 1907 bis 1938 ohne Berücksichtigung der Abschreibungen.  
De 1962 à 1967, y compris le poste *Produit des bons du Trésor étrangers en francs suisses* (bons Roosa). Voir également la note 2 ci-dessus.  
De 1907 à 1938, amortissements non compris.
- <sup>6</sup> Für die Detailgliederung der Position *Übrige Erfolge* *siehe* Tabelle 3.3 auf S. 82.  
Bis 1977 setzt sich die Position zusammen aus *Kommissionen* (einschliesslich Aufbewahrungsmieten und Schrankfachmieten) plus *Übrige Nutzposten*.  
Pour plus de détails concernant le poste *Autres résultats*, voir tableau 3.3, p. 82.  
Jusqu'en 1977, ce poste était constitué des rubriques *Commissions* (y compris droits de garde et location de coffres-forts) et *Divers*.
- <sup>7</sup> Die Darstellung der Erfolgsrechnung hat ab 1978 erhebliche Änderungen erfahren, was die Vergleichbarkeit der Aufwandpositionen wesentlich beeinträchtigt *siehe Geschäftsbericht SNB 1978*, S. 80, für Hintergründe und Details. Deshalb wird bis 1977 die Aufwandseite nach herkömmlicher Darstellung und ab 1978 nach neuer Gliederung ausgewiesen.  
La présentation du compte de résultat a été sensiblement modifiée à partir de 1978, ce qui a influé fortement sur la comparabilité des postes de charges. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 1978, p. 80. Par conséquent, les charges sont présentées selon le schéma classique jusqu'en 1977, puis ventilées différemment à partir de 1978.
- <sup>8</sup> Einschliesslich *Rückstellungen für nicht versicherte Schadensfälle*.  
Im Jahr 1923 einschliesslich 300 000 Franken für einen Transportversicherungsfonds (Rückstellung für nicht versicherte Schadensfälle).  
Von 1907 bis 1936 einschliesslich *Zinsen an den Bund*.  
Y compris la *Provision pour risques non assurés*.  
En 1923, y compris 300 000 francs pour la constitution d'un fonds destiné à l'assurance contre les risques de transport (Provision pour risques non assurés).  
De 1907 à 1936, y compris les *Intérêts à la Confédération*.
- <sup>9</sup> Im Jahr 1934 nicht beanspruchte Reservestellung für Verluste im laufenden Geschäft.  
En 1934, réserves non utilisées pour pertes éventuelles sur affaires courantes.
- <sup>10</sup> Von 1907 bis 1915 einschliesslich Barschaftsimportkosten.  
De 1907 à 1915, y compris les frais d'importation de numéraire.
- <sup>11</sup> Für eine Detailgliederung der Gewinnverwendung *siehe* Tabelle 3.6 *Erfolgsrechnung – Gewinnverwendung 1907–2006* auf S. 88.  
Für einen Überblick über die verschiedenen Regelungen zur Gewinnverwendung *siehe* Klauser (2007) sowie *Jubiläumsschrift SNB 1982*, S. 325, und *Jubiläumsschrift SNB 1957*, S. 347–351.  
Pour plus de détails concernant l'affectation du bénéfice, voir tableau 3.6, *Compte de résultat – Affectation du bénéfice 1907–2006*, p. 88.  
Pour un aperçu des dispositions régissant l'affectation du bénéfice, voir Klauser (2007) ainsi que les ouvrages commémoratifs de la BNS de 1982, p. 317, et de 1957, pp. 334 à 337.

## 3.2 Erfolgsrechnung 1978–2006 Compte de résultat, de 1978 à 2006

### Ertrag<sup>1</sup> / Produits<sup>1</sup>

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahr Année	Total Erfolg aus Fremd- währungs- anlagen und Gold <sup>2</sup>  Total des résultats des place- ments en monnaies étrangères et de l'or <sup>2</sup>  1	Erfolg aus Frankenanlagen Résultat des placements en francs						Total <sup>6</sup>  8	Total übrige Erfolge <sup>7</sup>  Total des Autres résultats <sup>7</sup>  9	Brutto- erfolg <sup>8</sup> (1+8+9)  Résultat brut <sup>8</sup> (1+8+9)  10
		Diskont- ertrag <sup>3</sup>  Escompte <sup>3</sup>  2	Lombard- vor- schüsse <sup>4</sup>  Avances sur nantis- sement <sup>4</sup>  3	Forderun- gen gegen- über Inland- korrespon- denten  Créances sur les correspon- dants en Suisse  4	Wert- schriften in Schweizer Franken <sup>5</sup>  Titres en francs suisse <sup>5</sup>  5	Repo- Geschäfte in Schweizer Franken  Pensions de titres contre francs suisse <sup>6</sup>  6	Inländische Geldmarkt- forde- rungen  Créances à court terme sur débiteurs suisse <sup>7</sup>  7			
1978	1 257.67	5.46	0.62	0.20	52.21	.	58.50	4.11	1 320.28	
1979	1 957.32	4.31	1.53	0.14	19.28	.	25.26	5.09	1 987.66	
1980	3 578.33	19.46	8.51	1.34	47.88	.	77.19	5.78	3 661.29	
1981	2 642.96	43.84	25.10	1.99	64.84	.	135.77	6.93	2 785.66	
1982	2 307.19	37.52	15.66	2.10	62.80	.	118.08	7.39	2 432.66	
1983	2 228.96	23.65	17.74	1.60	83.23	.	126.22	9.32	2 364.49	
1984	2 391.22	23.44	21.54	1.95	100.69	.	147.62	8.25	2 547.09	
1985	2 709.18	25.51	25.26	1.94	113.28	.	165.99	7.57	2 882.74	
1986	1 834.10	20.80	28.40	2.50	123.40	.	175.10	8.10	2 017.40	
1987	1 462.70	17.70	27.30	1.90	128.80	.	175.70	5.80	1 644.20	
1988	1 924.00	3.30	2.80	1.20	132.90	.	140.20	6.70	2 070.90	
1989	2 848.70	33.90	5.70	7.30	149.50	.	196.40	6.30	3 051.30	
1990	2 585.10	44.20	3.90	10.80	160.20	.	219.10	6.10	2 810.30	
1991	3 084.70	37.10	2.60	12.60	176.10	.	228.40	6.60	3 319.60	
1992	2 512.50	31.60	2.50	12.20	184.30	.	241.80	14.10	2 768.30	
1993	2 408.70	4.00	1.80	6.90	315.90	.	387.60	17.80	2 814.20	
1994	1 672.30	.	2.00	7.00	228.70	.	294.90	15.30	1 982.50	
1995	1 980.80	.	0.90	3.80	238.10	.	298.30	8.90	2 288.00	
1996	1 874.20	.	0.90	2.30	260.30	.	296.10	12.90	2 183.20	
1997	2 166.90	.	0.90	1.70	262.40	.	287.90	13.40	2 468.40	
1998	3 291.20	.	0.70	1.40	220.00	84.20	312.20	15.10	3 618.40	
1999	546.80	.	0.80	1.00	30.60	150.10	182.50	30.90	760.10	
2000	1 381.30	.	1.90	2.40	164.80	513.20	682.30	40.00	2 103.70	
2001	3 698.40	.	1.10	1.70	236.00	519.80	758.60	29.70	4 486.80	
2002	1 723.80	.	0.50	0.20	604.80	211.70	817.20	34.10	2 575.00	
2003	4 162.00	.	0.30	0.00	104.40	42.10	146.80	32.10	4 341.00	
2004	290.50	.	0.10	—	265.10	58.70	304.40	22.40	617.30	
2005	12 784.20	.	0.20	—	184.00	137.30	296.10	13.20	13 093.50	
2006	5 024.00	.	0.10	—	-10.30	263.30	229.30	24.60	5 277.90	

**Aufwand<sup>9</sup>/ Charges<sup>9</sup>**

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahr	Zinsaufwand <sup>10</sup>	Personal- aufwand <sup>11</sup>	Notenaufwand	Sach- aufwand <sup>12</sup>	Abschrei- bungen auf Sachanlagen <sup>13</sup>	Nettoerfolg <sup>14</sup> (10-11-12-13 -14-15)	Wechselkurs- bedingte Wertver- änderungen <sup>15</sup>	Abschrei- bungen auf Wertschriften
Année	Charges d'intérêts <sup>10</sup>	Charges de personnel <sup>11</sup>	Charges afférentes aux billets de banque	Autres charges d'exploitation <sup>12</sup>	Amortisse- ments sur les immo- bilisations corporelles <sup>13</sup>	Résultat net <sup>14</sup> (10-11-12-13 -14-15)	Variations de valeur dues à l'évolution des cours de change <sup>15</sup>	Amortisse- ments sur les titres en portefeuille
	11	12	13	14	15	16	17	18
1978	62.01	31.66	8.41	35.11	26.00	1 157.09	4 434.78	—
1979	68.03	33.27	13.45	32.65	40.32	1 799.95	248.33	109.36
1980	82.84	44.98	15.26	30.49	24.95	3 462.78	—	54.17
1981	60.97	45.41	14.19	16.01	14.31	2 634.77	—	183.04
1982	65.88	51.48	16.12	22.33	2.50	2 274.36	—	114.51
1983	57.99	49.82	18.66	40.18	0.64	2 197.20	—	138.47
1984	42.06	55.71	18.60	50.92	—	2 379.79	—	90.62
1985	59.84	55.84	17.11	24.05	—	2 725.90	—	62.35
1986	61.40	55.70	18.70	24.10	26.00	1 831.50	3 703.30	94.50
1987	44.30	56.00	19.50	24.20	17.10	1 483.10	3 528.80	66.30
1988	43.80	59.00	24.00	29.50	1.30	1 913.30	-1 970.90	96.40
1989	59.40	61.30	21.30	72.30	.	2 837.00	-1 089.90	35.80
1990	107.00	69.50	20.50	59.90	.	2 553.40	3 976.80	48.30
1991	89.50	77.00	23.10	64.90	.	3 065.10	-1 697.10	37.00
1992	98.80	79.80	26.40	54.20	.	2 509.10	-692.60	35.10
1993	296.30	79.40	54.60	55.00	.	2 328.90	-764.10	67.70
1994	213.10	83.30	57.60	47.00	.	1 581.50	2 338.90	45.50
1995	101.60	79.80	59.30	56.60	.	1 990.70	3 531.40	66.00
1996	49.30	82.00	15.10	54.00	10.10	1 972.70	-4 412.10	.
1997	67.10	79.60	32.00	55.20	9.90	2 224.50	-1 765.20	.
1998	126.10	81.10	45.50	60.30	17.00	3 288.50	871.20	.
1999	243.80	81.30	43.80	74.50	20.90	295.70	-4 137.10	.
2000	336.90	79.50	35.00	93.80	19.40	1 539.10	1 075.20	.
2001	203.70	83.90	33.70	82.90	21.20	4 061.30	.	.
2002	75.40	89.00	40.40	93.50	22.30	2 254.40	.	.
2003	26.10	98.40	45.20	89.20	25.10	4 057.00	.	.
2004	.	99.70	41.80	45.60	26.60	403.60	.	.
2005	.	106.20	39.70	49.10	77.30	12 821.20	.	.
2006	.	105.60	38.30	57.60	31.10	5 045.30	.	.

## 3.2 Erfolgsrechnung 1978–2006 Compte de résultat, de 1978 à 2006

### Aufwand<sup>9</sup> / Charges<sup>9</sup>

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahr	Ausserordentlicher Aufwand <sup>16</sup>	Ausserordentlicher Ertrag <sup>17</sup>	Steuern	Gesamterfolg <sup>18</sup> (16–17–18 –19–20–21)	Entnahme (+) aus; Zuweisung (–) an Rückstellungen <sup>19</sup>	Jahresergebnis (22+23)	Zuweisung (–) an die Rückstellungen für Währungsreserven <sup>20</sup>	Ausschüttbarer Jahresgewinn (24+25)	Entnahme (+) aus der; Zuweis. (–) an die Aus- schüttungsreserve <sup>21</sup>	Rein- gewinn <sup>22</sup> (22+23+25 +27)
Année	Charges extraor- dinares <sup>16</sup>	Produits extraor- dinares <sup>17</sup>	Impôts	Résultat global <sup>18</sup> (16–17–18 –19–20–21)	Prélève- ment sur (+); attribu- tion aux (–) provisions <sup>19</sup>	Résultat de l'exercice (22+23)	Attribution à (–) la provision pour réserves moné- taires <sup>20</sup>	Bénéfice annuel distribu- able (24+25)	Prélève- ment sur (+); attribu- tion à (–) la réserve pour distrib. futures <sup>21</sup>	Bénéfice net <sup>22</sup> (22+23+25 +27)
	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
1978	—	—	.	<b>–3 277.69</b>	684.24	.	.	.	.	—
1979	1 482.51	—	.	<b>–40.25</b>	40.25	.	.	.	.	—
1980	1 110.94	—	.	<b>2 297.67</b>	–2 290.15	.	.	.	.	<b>7.52</b>
1981	—	—	.	<b>2 451.74</b>	–2 444.14	.	.	.	.	<b>7.59</b>
1982	—	—	8.90	<b>2 150.95</b>	–2 143.36	.	.	.	.	<b>7.59</b>
1983	—	—	—	<b>2 058.73</b>	–2 051.14	.	.	.	.	<b>7.59</b>
1984	32.73	—	2.85	<b>2 253.59</b>	–2 245.99	.	.	.	.	<b>7.59</b>
1985	—	—	—	<b>2 663.55</b>	–2 655.95	.	.	.	.	<b>7.59</b>
1986	—	—	1.80	<b>–1 968.10</b>	1 975.70	.	.	.	.	<b>7.60</b>
1987	—	—	2.60	<b>–2 114.70</b>	2 122.20	.	.	.	.	<b>7.60</b>
1988	—	—	1.60	<b>3 786.20</b>	–3 778.60	.	.	.	.	<b>7.60</b>
1989	—	—	0.30	<b>3 890.80</b>	–3 883.20	.	.	.	.	<b>7.60</b>
1990	—	—	3.40	<b>–1 475.00</b>	1 482.60	.	.	.	.	<b>7.60</b>
1991	—	—	—	<b>4 725.20</b>	–4 117.60	.	.	.	.	<b>607.60</b>
1992	—	—	8.70	<b>3 157.90</b>	–2 549.50	.	.	.	.	<b>608.40</b>
1993	—	—	.	<b>3 025.30</b>	–2 417.30	.	.	.	.	<b>608.00</b>
1994	50.30	—	.	<b>–853.20</b>	1 461.20	.	.	.	.	<b>608.00</b>
1995	0.90	—	.	<b>–1 607.60</b>	1 757.80	.	.	.	.	<b>150.20</b>
1996	—	–2 077.10	.	<b>8 461.90</b>	–7 396.10	.	.	.	.	<b>1 065.80</b>
1997	100.00	–6.00	.	<b>3 895.70</b>	–3 287.70	.	.	.	.	<b>608.00</b>
1998	22.90	0.00	.	<b>2 394.50</b>	–886.50	.	.	.	.	<b>1 508.00</b>
1999	2.30	–27.30	.	<b>4 457.90</b>	–2 949.90	.	.	.	.	<b>1 508.00</b>
2000	4.10	–27 713.30	.	<b>28 173.20</b>	–26 665.20	.	.	.	.	<b>1 508.00</b>
2001	6.90	0.00	.	<b>4 054.40</b>	–2 546.40	.	.	.	.	<b>1 508.00</b>
2002	9.10	–6.10	.	<b>2 251.50</b>	257.20	.	.	.	.	<b>2 508.70</b>
2003	—	—	.	<b>4 057.00</b>	–1 248.70	.	.	.	.	<b>2 808.30</b>
2004	—	—	.	<b>403.60</b>	21 209.20	<b>21 612.90</b>	–885.30	<b>20 727.60</b>	3 287.10	<b>24 014.70</b>
2005	—	—	.	<b>12 821.20</b>	.	<b>12 821.20</b>	–794.70	<b>12 026.50</b>	–9 525.00	<b>2 501.50</b>
2006	—	—	.	<b>5 045.30</b>	.	<b>5 045.30</b>	–888.60	<b>4 156.70</b>	–1 655.20	<b>2 501.50</b>



- <sup>1</sup> Die Darstellung der Erfolgsrechnung hat ab 1978 erhebliche Änderungen erfahren, was die Vergleichbarkeit der Aufwandpositionen wesentlich beeinträchtigt, siehe *Geschäftsbericht SNB 1978*, S. 80, für Hintergründe und Details. Deshalb wird bis 1977 die Aufwandsseite nach herkömmlicher Darstellung und ab 1978 nach neuer Gliederung ausgewiesen. Die Ertragsseite weist hingegen eine unveränderte Gliederung auf. Die Reihen zur Ertragsseite sind im Internet elektronisch durchgehend verfügbar.
- La présentation du compte de résultat a été sensiblement modifiée à partir de 1978, ce qui a influé fortement sur la comparabilité des postes de charges. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 1978, p. 80. Par conséquent, les charges sont présentées selon le schéma classique jusqu'en 1977, puis ventilées différemment à partir de 1978. Du côté des produits, en revanche, la ventilation est restée inchangée. Les colonnes afférentes aux produits sont disponibles sur Internet.
- <sup>2</sup> Für eine detaillierte Gliederung der Position *Total Erfolg aus Fremdwährungsanlagen und Gold* für die Jahre 1990–2006 siehe Tabelle 3.5 auf S. 86.
- Ab 2004 wird der bisher im *Sachaufwand* ausgewiesene *Kommissionsaufwand* in den *Übrigen Erfolgen* respektive den *Erfolg aus Fremdwährungsanlagen (Devisenanlagen)* und den *Erfolg aus Frankenanlagen (Wertschriften in Schweizer Franken)* umgegliedert. Siehe *Geschäftsbericht SNB 2004*, S. 100, für Hintergründe und Details.
- Ab 2004 ist der bisher separat ausgewiesene *Zinsaufwand* in den Positionen *Total Erfolg aus Fremdwährungsanlagen und Gold* respektive *Total Erfolg aus Frankenanlagen* enthalten. Siehe *Geschäftsbericht SNB 2004*, S. 100, für Hintergründe und Details.
- Der unter *Total Erfolg aus Fremdwährungsanlagen und Gold* verbuchte *Zinsaufwand* weist folgende Werte auf: 2004: 12,5 Millionen Franken; 2006: 1,0 Millionen Franken; 2006: 0,8 Millionen Franken.
- Ab 2001 werden die *Wechselkursbedingten Wertveränderungen* nicht mehr als separate Position im ausserordentlichen Teil der Erfolgsrechnung ausgewiesen, sondern als zusätzliche Komponente den entsprechenden Erfolgspositionen zugeordnet. Siehe *Geschäftsbericht SNB 2001*, S. 82–84 für Details und Hintergründe zur Änderung der Rechnungslegung.
- Einschliesslich *Ertrag aus Verkehr mit Auslandkorrespondenten*.
- Für 1980 und 1981 inklusive *Bewertungskorrektur auf Devisen*: 1980: 1 264,58 Millionen Franken; 1981: 90,02 Millionen Franken.
- Die Position trug verschiedene Bezeichnungen: 1997–2004 *Ertrag aus Goldgeschäften* und *Ertrag aus Devisenanlagen*, 1995–1996 *Devisenertrag* (kein Goldertrag ausgewiesen), 1977–1985 *Devisen- und Goldertrag*.
- Seit 1978 ohne vorherige Abschreibungen und Rückstellungen.
- Pour plus de détails concernant le poste *Total des résultats des placements en monnaies étrangères et de l'or* pour les années 1990 à 2006, voir tableau 3.5, p. 86.
- Depuis 2004, les *Charges de commissions*, comptabilisées auparavant dans les *Autres charges d'exploitation*, sont portées dans les *Autres résultats*, dans le *Résultat des placements en monnaies étrangères (Placements de devises)* ou dans le *Résultat des placements en francs (Titres en francs suisses)*. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2004, p. 100.
- Depuis 2004, les *Charges d'intérêts* figurent soit dans le *Total des résultats des placements en monnaies étrangères et de l'or*, soit dans le *Total du résultat des placements en francs*. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2004, p. 100.
- Comptabilisées sous *Total des résultats des placements en monnaies étrangères et de l'or*, les *Charges d'intérêts* se sont inscrites à 12,5 millions en 2004, à 1 million en 2005 et à 0,8 million de francs en 2006.
- A partir de 2001, les *Variations de valeur dues à l'évolution des cours de change* ne sont plus groupées sous un poste séparé, dans la partie extraordinaire du compte de résultat, mais sont intégrées, en tant que composantes supplémentaires, dans les divers postes de résultat concernés. Pour plus de détails concernant les modifications apportées dans l'établissement des comptes, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2001, pp. 82 à 84.
- Y compris le *Produit du mouvement avec les correspondants à l'étranger*.
- En 1980 et 1981, y compris l'*Ajustement de l'évaluation des devises* (1 264,58 millions de francs en 1980 et 90,02 millions en 1981).
- Le poste *Total des résultats des placements en monnaies étrangères et de l'or* s'est également intitulé: de 1997 à 2004, *Produit des opérations sur or et Produit des placements de devises*, en 1995 et 1996, *Produit des placements de devises* (aucun produit sur l'or) et, de 1977 à 1985, *Produit des opérations sur or et sur devises*.
- Depuis 1978, ni amortissements ni provisions avant la clôture des comptes.
- <sup>3</sup> Für eine detaillierte Gliederung der Position *Diskontertrag* von 1907 bis 1984 siehe Tabelle 3.4 auf S. 84.
- Die Auflösung der Position im Jahr 1994 resultiert aus dem Rückzug der Nationalbank aus der Pflichtlagerfinanzierung.
- Ab Januar 1993 wurden keine Pflichtlagerwechsel mehr rediskontiert. Der 1993 ausgewiesene *Diskontertrag* ergibt sich aus den bis Ende März 1993 fälligen Pflichtlagerwechseln. Für Details und Hintergründe siehe *Geschäftsbericht SNB 1993*, S. 60.
- Pour une ventilation du poste *Escompte* de 1907 à 1984, voir tableau 3.4, p. 84.
- Ce poste a été dissous en 1994, à la suite du retrait de la Banque nationale du financement des stocks obligatoires.
- Depuis janvier 1993, les effets de stocks obligatoires n'ont plus été réescomptés. Le produit comptabilisé en 1993 sous ce poste découle des effets de stocks obligatoires détenus jusqu'à fin mars de la même année.
- Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 1993, p. 60.
- <sup>4</sup> Ab 2004 *Erfolg aus Frankenanlagen – Übrige Guthaben*.
- A partir de 2004, *Résultat des placements en francs – Autres avoirs*.
- <sup>5</sup> Ab 2004 wird der bisher im *Sachaufwand* ausgewiesene *Kommissionsaufwand* in den *Übrigen Erfolgen* respektive den *Erfolg aus Fremdwährungsanlagen (Devisenanlagen)* und den *Erfolg aus Frankenanlagen (Wertschriften in Schweizer Franken)* umgegliedert. Siehe *Geschäftsbericht SNB 2004*, S. 100, für Hintergründe und Details.
- Depuis 2004, les *Charges de commissions*, comptabilisées auparavant dans les *Autres charges d'exploitation*, sont portées dans les *Autres résultats*, dans le *Résultat des placements en monnaies étrangères (Placements de devises)* ou dans le *Résultat des placements en francs (Titres en francs suisses)*. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2004, p. 100.
- <sup>6</sup> Ab 2004 ist der bisher separat ausgewiesene *Zinsaufwand* in den Positionen *Total Erfolg aus Fremdwährungsanlagen und Gold* respektive *Total Erfolg aus Frankenanlagen* enthalten. Siehe *Geschäftsbericht SNB 2004*, S. 100, für Hintergründe und Details. Der in der Position *Total Erfolg aus Frankenanlagen* verbuchte *Zinsaufwand* weist folgende Werte auf: 2004: 19,4 Millionen Franken; 2005: 25,3 Millionen Franken; 2006: 23,7 Millionen Franken.
- Depuis 2004, les *Charges d'intérêts* figurent soit dans le *Total des résultats des placements en monnaies étrangères et de l'or*, soit dans le *Total du résultat des placements en francs*. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2004, p. 100.
- Comptabilisées sous *Total du résultat des placements en francs*, les *Charges d'intérêts* se sont inscrites à 19,4 millions en 2004, à 25,3 millions en 2005 et à 23,7 millions de francs en 2006.
- <sup>7</sup> Für die Detailgliederung der Position *Übrige Erfolge* siehe Tabelle 3.3 auf S. 82.
- Ab 2004 wird der bisher im *Sachaufwand* ausgewiesene *Kommissionsaufwand* in den *Übrigen Erfolgen* respektive den *Erfolg aus Fremdwährungsanlagen (Devisenanlagen)* und den *Erfolg aus Frankenanlagen (Wertschriften in Schweizer Franken)* umgegliedert. Siehe *Geschäftsbericht SNB 2004*, S. 100, für Hintergründe und Details.
- Die Position *Übrige Erfolge* wird 1978 bis 1995 unter *Betriebsertrag* geführt (beinhaltet die Positionen *Kommissionen*, *Ertrag aus Bankgebäude*, *Diverse Einnahmen*). Ab 1996 wird die Position mit *Übrige Erträge* bezeichnet und beinhaltet die Positionen *Kommissionen*, *Beteiligungsertrag*, *Liegenschaftenertrag* und *Übriger ordentlicher Ertrag*.
- Pour plus de détails concernant le poste *Autres résultats*, voir tableau 3.3, p. 82.
- Depuis 2004, les *Charges de commissions*, comptabilisées auparavant dans les *Autres charges d'exploitation*, sont portées dans les *Autres résultats*, dans le *Résultat des placements en monnaies étrangères (Placements de devises)* ou dans le *Résultat des placements en francs (Titres en francs suisses)*. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2004, p. 100.
- De 1978 à 1995, les données du poste *Autres résultats* figuraient sous *Recettes d'exploitation* (poste qui comprenait les rubriques *Commissions*, *Bâtiments de la Banque* et *Divers*). De 1996 à 2003, le poste *Autres résultats* s'intitulait *Autres produits* et était constitué des rubriques *Commissions*, *Produit des participations*, *Produit des immeubles* et *Autres produits ordinaires*.

- <sup>8</sup> Ab 2004 ist der bisher separat ausgewiesene *Zinsaufwand* in den Positionen *Total Erfolg aus Fremdwährungsanlagen und Gold* respektive *Total Erfolg aus Frankenanlagen* enthalten. Ab 2004 wird der bisher im *Sachaufwand* ausgewiesene *Kommissionsaufwand* in den *Übrigen Erfolgen* respektive den *Erfolg aus Fremdwährungsanlagen (Devisenanlagen)* und den *Erfolg aus Frankenanlagen (Wertschriften in Schweizer Franken)* umgegliedert. Diese Änderungen haben ihren direkten Niederschlag in der Reihe *Bruttoerfolg*. Siehe *Geschäftsbericht SNB 2004*, S. 100, für Hintergründe und Details.  
Ab 2001 werden die *Wechselkursbedingten Wertveränderungen* nicht mehr als separate Position im ausserordentlichen Teil der Erfolgsrechnung ausgewiesen, sondern als zusätzliche Komponente den entsprechenden Erfolgspositionen zugeordnet. Siehe *Geschäftsbericht SNB 2001*, S. 82–84, für Hintergründe und Details zur Änderung der Rechnungslegung.  
Depuis 2004, les *Charges d'intérêts* figurent soit dans le *Total des résultats des placements en monnaies étrangères et de l'or*, soit dans le *Total du résultat des placements en francs*. Depuis 2004, les *Charges de commissions*, comptabilisées auparavant dans les *Autres charges d'exploitation*, sont portées dans les *Autres résultats*, dans le *Résultat des placements en monnaies étrangères (Placements de devises)* ou dans le *Résultat des placements en francs (Titres en francs suisses)*. Ces modifications influent directement sur la colonne *Résultat brut*. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2004, p. 100.  
A partir de 2001, les *Variations de valeur dues à l'évolution des cours de change* ne sont plus groupées sous un poste séparé, dans la partie extraordinaire du compte de résultat, mais sont intégrées, en tant que composantes supplémentaires, dans les divers postes de résultat concernés. Pour plus de détails concernant les modifications apportées dans l'établissement des comptes, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2001, pp. 82 à 84.
- <sup>9</sup> Die Darstellung der Erfolgsrechnung hat ab 1978 erhebliche Änderungen erfahren, was die Vergleichbarkeit der Aufwandpositionen wesentlich beeinträchtigt, siehe *Geschäftsbericht SNB 1978*, S. 80, für Hintergründe und Details. Deshalb wird bis 1977 die Aufwandseite nach herkömmlicher Darstellung und ab 1978 nach neuer Gliederung ausgewiesen.  
La présentation du compte de résultat a été sensiblement modifiée à partir de 1978, ce qui a influé fortement sur la comparabilité des postes de charges. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 1978, p. 80. Par conséquent, les charges sont présentées selon le schéma classique jusqu'en 1977, puis ventilées différemment à partir de 1978.
- <sup>10</sup> Ab 2004 ist der bisher separat ausgewiesene *Zinsaufwand* in den Positionen *Total Erfolg aus Fremdwährungsanlagen und Gold* respektive *Erfolg aus Frankenanlagen* enthalten. Siehe *Geschäftsbericht SNB 2004*, S. 100, für Hintergründe und Details.  
Die Position *Zinsaufwand* setzt sich aus folgenden Positionen zusammen:  
– Von 1978 bis 1983 *Wertaufwand Passivzinsen Deponenten + Wertaufwand Passivzinsen Bundesverwaltung + Wertaufwand Passivzinsen Bundesschatzanweisungen + Wertaufwand Passivzinsen Schuldverschreibungen + Wertaufwand Andere Sterilisierungskosten*.  
– Von 1984 bis 1995 *Wertaufwand Passivzinsen Deponenten + Wertaufwand Passivzinsen Bundesverwaltung*.  
Depuis 2004, les *Charges d'intérêts* figurent soit dans le *Total des résultats des placements en monnaies étrangères et de l'or*, soit dans le *Total du résultat des placements en francs*. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2004, p. 100.  
Le poste *Charges d'intérêts* est constitué des rubriques suivantes:  
– De 1978 à 1983, *Charges financières (Intérêts sur comptes de dépôt + Intérêts à l'Administration fédérale + Intérêts sur bons du Trésor de la Confédération + Intérêts sur bons émis par la Banque + Autres charges liées aux opérations de stérilisation)*.  
– De 1984 à 1995, *Charges financières (Intérêts sur comptes de dépôt + Intérêts à l'Administration fédérale)*.
- <sup>11</sup> Von 1978 bis 1995 setzt sich die Position *Personalaufwand* wie folgt zusammen: *Betriebsaufwand Bankbehörden + Betriebsaufwand Personal + Zuwendung an Vorsorgeeinrichtungen*.  
De 1978 à 1995, le poste *Charges de personnel* est constitué des rubriques suivantes: *Charges d'exploitation (Autorités de la Banque + Personnel) + Attribution aux institutions de prévoyance*.
- <sup>12</sup> Ab 2004 wird der bisher im *Sachaufwand* ausgewiesene *Kommissionsaufwand* in den *Übrigen Erfolgen* respektive den *Erfolg aus Fremdwährungsanlagen (Devisenanlagen)* und den *Erfolg aus Frankenanlagen (Wertschriften in Schweizer Franken)* umgegliedert. Siehe *Geschäftsbericht SNB 2004*, S. 100, für Hintergründe und Details.  
Von 1978 bis 1995 setzt sich die Position *Sachaufwand* wie folgt zusammen:  
*Betriebsaufwand Raumaufwand + Betriebsaufwand Betriebsausstattung + Betriebsaufwand Geschäfts- und Büroaufwand + Betriebsaufwand Information und Kommunikation + Betriebsaufwand Druckaufwand Publikationen + Betriebsaufwand Übriger Sachaufwand*.  
Depuis 2004, les *Charges de commissions*, comptabilisées auparavant dans les *Autres charges d'exploitation*, sont portées dans les *Autres résultats*, dans le *Résultat des placements en monnaies étrangères (Placements de devises)* ou dans le *Résultat des placements en francs (Titres en francs suisses)*. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2004, p. 100.  
De 1978 à 1995, le poste *Autres charges d'exploitation* est constitué des rubriques suivantes: *Charges d'exploitation (Locaux + Equipements + Frais généraux et frais de bureau + Information et communication + Imprimés et publications + Divers)*.
- <sup>13</sup> Von 1978 bis 1988 *Abschreibungen auf Bankgebäuden*.  
Von 1988 bis 1995 wurden die *Sachanlagen* in der Bilanz pro memoria geführt und entsprechend ab dem Geschäftsjahr 1989 keine Abschreibungen mehr vorgenommen.  
De 1978 à 1988, *Amortissements sur les bâtiments*.  
De 1988 à 1995, les *Immobilisations corporelles* figuraient au bilan pour mémoire. Par conséquent, plus aucun amortissement n'a été opéré à partir de l'exercice 1989.
- <sup>14</sup> Von 1996 bis 2000 *Nettoertrag*.  
De 1996 à 2000, *Produit net*.
- <sup>15</sup> Kursverluste (Aufwand) werden mit positivem Vorzeichen geführt, Kursgewinne (Ertrag) werden mit negativem Vorzeichen ausgewiesen.  
Von 1978 bis 1995 *Abschreibungen auf Devisen* (werden mit positivem Vorzeichen geführt (Aufwand)).  
Ab 2001 werden die *Wechselkursbedingten Wertveränderungen* nicht mehr als separate Position im ausserordentlichen Teil der Erfolgsrechnung ausgewiesen, sondern als zusätzliche Komponente den entsprechenden Erfolgspositionen zugeordnet. Siehe *Geschäftsbericht SNB 2001*, S. 82–84, für Hintergründe und Details zur Änderung der Rechnungslegung.  
Les pertes de cours (charges) sont précédées du signe (+), et les gains de cours (produits), du signe (–).  
De 1978 à 1995, *Amortissements sur les devises* (charges); ils sont précédés du signe (+).  
A partir de 2001, les *Variations de valeur dues à l'évolution des cours de change* ne sont plus groupées sous un poste séparé, dans la partie extraordinaire du compte de résultat, mais sont intégrées, en tant que composantes supplémentaires, dans les divers postes de résultat concernés. Pour plus de détails concernant les modifications apportées dans l'établissement des comptes, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2001, pp. 82 à 84.
- <sup>16</sup> Im Jahr 1984 Widmung an die Stiftung Studienzentrum Gerzensee 32,7 Millionen Franken.  
Von 1979 und 1980 *Amortisation des aktivierten Devisenverlustes per 31.12.1978*.  
En 1984, attribution à la fondation Centre d'études de Gerzensee d'un montant de 32,7 millions de francs.  
En 1979 et 1980, *Amortissement de la perte sur les réserves de devises portée au bilan au 31.12.1978*.

- <sup>17</sup> Ausserordentliche Erträge werden mit negativem Vorzeichen geführt.  
Im Jahr 2000 Änderung der Bewertungsgrundsätze der Goldbilanzierung. Die Inkraftsetzung des Bundesgesetzes über die Währung und die Zahlungsmittel (WZG) vom 1. Mai 2000 befreite die Nationalbank von der Pflicht, ihren Goldbestand zum Paritätskurs von 4 595,74 Franken pro Kilogramm zu bewerten. Wie die handelbaren Aktiven wird das Gold seither zum Marktwert bilanziert. Für Hintergründe und Details siehe *Geschäftsbericht SNB 2000*, S. 80–82.  
1996 erfolgte eine Änderung der Bewertungsgrundsätze. Für Hintergründe und Details siehe *Geschäftsbericht SNB 1996*, S. 70.  
Les produits extraordinaires sont précédés du signe (-).  
En 2000, les principes d'évaluation de l'or porté au bilan ont été modifiés. L'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> mai 2000, de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP) a libéré la Banque nationale de l'obligation d'évaluer son stock d'or à l'ancien prix officiel de fr. 4595,74 le kilogramme. Depuis, en conformité avec l'évaluation des actifs négociables, l'or est porté au bilan à sa valeur de marché. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2000, pp. 80 à 82.  
En 1996, les principes d'évaluation ont été modifiés. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 1996, p. 70.
- <sup>18</sup> Im Jahr 2000 Änderung der Bewertungsgrundsätze der Goldbilanzierung. Die Inkraftsetzung des Bundesgesetzes über die Währung und die Zahlungsmittel (WZG) vom 1. Mai 2000 befreite die Nationalbank von der Pflicht, ihren Goldbestand zum Paritätskurs von 4 595,74 Franken pro Kilogramm zu bewerten. Wie die handelbaren Aktiven wird das Gold seither zum Marktwert bilanziert. Für Hintergründe und Details siehe *Geschäftsbericht SNB 2000*, S. 80–82.  
En 2000, les principes d'évaluation de l'or porté au bilan ont été modifiés. L'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> mai 2000, de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP) a libéré la Banque nationale de l'obligation d'évaluer son stock d'or à l'ancien prix officiel de fr. 4595,74 le kilogramme. De plus, en conformité avec l'évaluation des actifs négociables, l'or est porté au bilan à sa valeur de marché. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2000, pp. 80 à 82.
- <sup>19</sup> Bei Zuweisungen an Rückstellungen: negatives Vorzeichen. Bei Entnahme aus Rückstellungen: positives Vorzeichen.  
Ab 2004 werden die für die Bildung ausreichender Währungsreserven benötigten Rückstellungspositionen zusammengefasst und neu mit *Rückstellungen für Währungsreserven* bezeichnet. Die *Rückstellungen für Währungsreserven* haben eine allgemeine Reservefunktion. Sie werden nicht erfolgswirksam verbucht und erscheinen daher erst nach dem *Jahresergebnis*. Für Details und Hintergründe zur Rechnungslegungsänderung 2004 siehe *Geschäftsbericht SNB 2004*, S. 89–92 und S. 107–109.  
Im Jahr 2004 inklusive einmaliger *Auflösung der Rückstellung für die Abtretung der Freien Aktiven (+)* von 21 113,2 Millionen Franken.  
Von 2000 bis 2004 inklusive *Zuweisung an Rückstellungen für die Abtretung der Freien Aktiven (-)*.  
Von 1986 bis 1989 wird die Position wie folgt berechnet: *Entnahme aus Rückstellung für Währungsrisiken – (Übertrag auf Konto Bewertungskorrektur auf Devisen + Einlage in die Rückstellung für Währungsrisiken)*.  
Von 1978 bis 1985 wird die Position wie folgt berechnet: *(Entnahme aus Rückstellung für Währungsrisiken + Entnahme aus anderen Rückstellungen) – (Rückstellung für Währungsrisiken + Andere Rückstellungen)*.  
En cas d'attribution aux provisions, signe (-). En cas de prélèvement sur les provisions, signe (+).  
Depuis 2004, les postes de provisions nécessaires à la constitution de réserves monétaires suffisantes sont regroupés en un seul poste, intitulé *Provision pour réserves monétaires*. Cette provision a la fonction d'une réserve générale. Dans la présentation des comptes, les opérations y relatives figurent après le *Résultat de l'exercice*. Pour plus de détails concernant les modifications dans les principes de présentation des comptes en 2004, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2004, pp. 89 à 92 et 107 à 109.  
En 2004, y compris le montant de 21 113,2 millions de francs résultant de la *Dissolution de la provision (+) pour la cession des actifs libres*.  
De 2000 à 2004, y compris l'*Attribution à la provision (-) pour la cession des actifs libres*.  
De 1986 à 1989, ce poste était calculé comme suit: *Prélèvement sur la provision pour risques de change – (Transfert au compte «Ajustement de l'évaluation des devises» + Attribution à la provision pour risques de change)*.  
De 1978 à 1985, ce poste était calculé comme suit: *(Prélèvement sur la provision pour risques de change + Prélèvement sur d'autres provisions) – (Provision pour risques de change + Autres provisions)*.
- <sup>20</sup> Für Details und Hintergründe zur Rechnungslegungsänderung 2004 und den *Rückstellungen für Währungsreserven* siehe *Geschäftsbericht SNB 2004*, S. 89–92 und S. 107–109.  
Pour plus de détails concernant les modifications dans les principes de présentation des comptes en 2004 et la *Provision pour réserves monétaires*, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2004, pp. 89 à 92 et 107 à 109.
- <sup>21</sup> Bei Zuweisungen an die *Ausschüttungsreserve*: negatives Vorzeichen. Bei Entnahme aus der *Ausschüttungsreserve*: positives Vorzeichen.  
Für Details und Hintergründe zur Rechnungslegungsänderung 2004 und zur *Ausschüttungsreserve* siehe *Geschäftsbericht SNB 2004*, S. 107–109 und S. 126.  
En cas d'attribution à la *Réserve pour distributions futures*, signe (-). En cas de prélèvement sur la *Réserve pour distributions futures*, signe [+].  
Pour plus de détails concernant les modifications dans les principes de présentation des comptes en 2004 et la *Réserve pour distributions futures*, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2004, pp. 107 à 109 et 126.
- <sup>22</sup> Für eine Detailgliederung der Gewinnverwendung siehe Tabelle 3.6 *Erfolgsrechnung – Gewinnverwendung 1907–2006* auf S. 88.  
Für einen Überblick über die verschiedenen Regelungen zur Gewinnverwendung siehe Klausner (2007) sowie *Jubiläumsschrift SNB 1982*, S. 325, und *Jubiläumsschrift SNB 1957*, S. 347–351.  
Im Jahr 2004 inklusive einmaliger *Auflösung der Rückstellung für die Abtretung der Freien Aktiven* von 21 113,2 Millionen Franken.  
Ab 2004 *Total Gewinnausschüttung*.  
Von 1993 bis 2003 *Jahresgewinn*.  
Von 1978 bis 1992 trug die Position die Bezeichnung *Reingewinn*.  
1978 Fehlbetrag infolge *Abschreibungen auf Devisen*. Trotz hoher Einnahmen aus den Devisenanlagen und trotz der Entnahme aus Rückstellungen verblieb ein Fehlbetrag von 2 593,5 Millionen Franken, der als Ausgleichsposten mit der Bezeichnung *Verlust auf den Devisenbeständen* in die Aktivseite der Bilanz übertragen werden musste (siehe Reihe 5 *Verlust auf Devisen und Gold* Tabelle 1.2 auf S. 38). Für Hintergründe und Details siehe *Geschäftsbericht SNB 1978*, S. 80–81.  
Pour plus de détails concernant l'affectation du bénéfice, voir tableau 3.6, *Compte de résultat – Affectation du bénéfice, de 1907 à 2006*, p. 88.  
Pour un aperçu des dispositions régissant l'affectation du bénéfice, voir Klausner (2007) ainsi que les ouvrages commémoratifs de la BNS de 1982, p. 317, et de 1957, pp. 334 à 337.  
En 2004, y compris le montant de 21 113,2 millions de francs résultant de la *Dissolution de la provision pour la cession des actifs libres*.  
A partir de 2004, *Bénéfice à distribuer – Montant total*.  
De 1993 à 2003, *Bénéfice de l'exercice*.  
De 1978 à 1992, ce poste s'intitulait *Bénéfice net*.  
En 1978, perte due aux *Amortissements sur devises*. Le compte de profits et pertes a enregistré un déficit de 2593,5 millions de francs, bien que les intérêts perçus sur les placements de devises aient augmenté et que la Banque ait effectué des prélèvements sur les provisions. Ce déficit a dû être reporté à l'actif du bilan, sous la rubrique *Perte sur les réserves de devises* (voir colonne 5, *Pertes sur devises et sur or*, tableau 1.2, p. 38). Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 1978, pp. 80s.

### 3.3 Erfolgsrechnung – Detailgliederung *Übrige Erfolge* 1907–2006 Compte de résultat – Ventilation des *Autres résultats*, de 1907 à 2006

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahr	Übrige Erfolge Autres résultats			Total Übrige Erfolge <sup>4</sup>
Année	Kommissionen <sup>1</sup>	Übrige Nutzposten <sup>2</sup>	Ertrag aus Bankgebäuden <sup>3</sup>	Total <sup>4</sup>
	Commissions <sup>1</sup>	Divers <sup>2</sup>	Produit des immeubles de la Banque <sup>3</sup>	
	1	2	3	4
1907/1908	0.07	0.02	.	0.09
1909	0.12	0.03	.	0.15
1910	0.07	0.01	.	0.07
1911	0.09	0.02	.	0.11
1912	0.13	0.02	.	0.15
1913	0.15	0.02	.	0.17
1914	0.19	0.02	.	0.21
1915	0.26	0.01	.	0.27
1916	0.32	0.01	.	0.33
1917	0.46	0.01	.	0.47
1918	0.70	0.14	.	0.84
1919	0.66	0.19	.	0.85
1920	0.62	0.19	.	0.81
1921	0.68	0.12	.	0.79
1922	0.75	0.13	.	0.88
1923	0.63	0.09	.	0.71
1924	0.53	0.14	.	0.66
1925	0.65	0.19	.	0.84
1926	0.54	0.25	.	0.79
1927	0.62	0.32	.	0.94
1928	0.58	0.39	.	0.97
1929	0.54	0.29	.	0.83
1930	0.73	0.29	.	1.01
1931	0.79	0.31	.	1.10
1932	0.66	0.34	.	1.00
1933	0.93	0.25	.	1.18
1934	0.70	0.23	.	0.93
1935	0.68	0.10	.	0.78
1936	0.74	0.17	.	0.91
1937	0.74	0.19	.	0.93
1938	0.67	0.10	.	0.77
1939	0.48	0.20	.	0.67
1940	0.55	0.15	.	0.69
1941	0.63	0.12	.	0.76
1942	0.67	0.15	.	0.82
1943	0.57	0.08	.	0.65
1944	0.67	0.14	.	0.81
1945	0.62	0.22	.	0.85
1946	1.15	0.14	.	1.29
1947	1.90	—	.	1.90
1948	2.35	0.10	.	2.44
1949	1.41	0.12	.	1.53
1950	1.22	0.15	.	1.37
1951	1.27	0.18	.	1.45
1952	0.93	0.14	.	1.07
1953	1.21	0.17	.	1.39
1954	0.97	0.10	.	1.07
1955	0.97	0.61	.	1.57
1956	0.86	0.57	.	1.44
1957	0.71	0.59	.	1.30
1958	0.68	0.52	.	1.20
1959	0.50	0.56	.	1.07
1960	0.47	0.84	.	1.31
1961	0.54	0.91	.	1.45
1962	0.65	1.14	.	1.79
1963	0.60	1.09	.	1.69
1964	0.64	1.53	.	2.17
1965	0.67	1.47	.	2.14
1966	0.89	1.35	.	2.24
1967	0.94	1.07	.	2.01
1968	0.81	0.88	.	1.69
1969	1.11	0.70	.	1.81
1970	1.19	0.28	.	1.48
1971	1.35	0.34	.	1.69
1972	2.05	0.70	.	2.75
1973	2.07	0.83	.	2.90
1974	2.39	0.42	.	2.81
1975	2.70	0.54	.	3.24
1976	2.96	0.59	.	3.54
1977	2.54	0.75	.	3.29

Jahr	Übrige Erfolge Autres résultats			
Année	Kommissionen <sup>1</sup>	Übrige Nutzposten <sup>2</sup>	Ertrag aus Bankgebäuden <sup>3</sup>	Total Übrige Erfolge <sup>4</sup>
	Commissions <sup>1</sup>	Divers <sup>2</sup>	Produit des immeubles de la Banque <sup>3</sup>	Total <sup>4</sup>
	1	2	3	4
1978	2.80	0.61	0.69	4.11
1979	3.66	0.50	0.93	5.09
1980	2.91	0.70	2.16	5.78
1981	2.83	1.64	2.47	6.93
1982	3.01	1.78	2.60	7.39
1983	4.76	1.67	2.89	9.32
1984	3.94	1.49	2.82	8.25
1985	2.95	1.45	3.17	7.57
1986	2.22	0.54	5.31	8.07
1987	1.83	0.50	3.45	5.77
1988	1.76	0.45	4.46	6.66
1989	1.70	0.47	4.09	6.25
1990	1.63	0.40	4.10	6.12
1991	1.67	0.37	4.52	6.56
1992	1.91	0.29	11.95	14.15
1993	1.92	11.19	4.72	17.82
1994	3.47	6.14	5.74	15.34
1995	2.36	0.27	6.30	8.93
1996	2.60	4.30	6.00	12.90
1997	2.50	4.20	6.70	13.40
1998	3.20	5.70	6.30	15.10
1999	17.70	7.10	6.00	30.90
2000	27.40	7.40	5.20	40.00
2001	17.50	7.60	4.70	29.70
2002	20.50	8.40	5.10	34.10
2003	18.20	9.30	4.60	32.10
2004	0.80	17.80	3.70	22.40
2005	2.90	6.60	3.70	13.20
2006	2.60	17.70	4.30	24.60

- <sup>1</sup> Einschliesslich Aufbewahrungsmieten und Schrankfachmieten.  
Ab 2004 wird der *Kommissionsaufwand* direkt mit dem *Kommissionsertrag* verrechnet.  
Im Jahr 2001 ist der Rückgang der Kommissionen hauptsächlich auf die mit der Einführung des neuen Auktionsverfahrens für Anleihen der Eidgenossenschaft weggefallenen Emissionskommissionen zurückzuführen.  
Im Jahr 2000 ist der Anstieg der Kommissionen auf die höheren Wertschriftenkommissionen zurückzuführen.  
Im Jahr 1999 sind 13,9 Millionen Franken des Anstiegs von 14,5 Millionen Franken auf eine veränderte Verbuchungspraxis zurückzuführen. Seit 1999 wird bei der Verbuchung von Wertschriftenkommissionen auf Geschäften für Rechnung von Dritten das Bruttoprinzip angewendet. Für Details und Hintergründe *siehe Geschäftsbericht SNB 1999*, S. 81.  
Y compris les droits de garde et la location de coffres-forts.  
Depuis 2004, les *Charges de commissions* sont déduites directement du *Produit des commissions*.  
En 2001, le recul des commissions a résulté principalement de l'introduction de la nouvelle procédure d'enchères appliquée aux émissions d'emprunts de la Confédération. Depuis, la Banque nationale ne perçoit plus de commissions à l'émission.  
La progression des commissions observée en 2000 s'explique par des commissions accrues dans les opérations sur titres.  
En 1999, l'augmentation de 14,5 millions de francs des commissions était due à raison de 13,9 millions à une modification de la méthode de comptabilisation. Depuis 1999, le principe brut est appliqué à la comptabilisation de commissions sur titres dans des opérations pour compte de tiers. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 1999, p. 81.
- <sup>2</sup> Ab 1996 *Übriger ordentlicher Ertrag* plus *Beteiligungsertrag*.  
Von 1978 bis 1995 *Diverse Einnahmen*.  
Depuis 1996, *Autres produits ordinaires* et *Produit des participations*.  
De 1978 à 1995, *Divers*.
- <sup>3</sup> Ab 1996 *Liegenschaftenertrag*.  
Depuis 1996, *Produit des immeubles*.
- <sup>4</sup> Diese Reihe ist identisch mit der Reihe 9 in Tabelle 3.1 auf S. 72 und Reihe 9 in Tabelle 3.2 auf S. 76.  
Ab 2004 wird der bisher im *Sachaufwand* ausgewiesene *Kommissionsaufwand* in den *Übrigen Erfolgen* respektive den *Erfolg aus Fremdwährungsanlagen (Devisenanlagen)* und den *Erfolg aus Frankenanlagen (Wertschriften in Schweizer Franken)* umgegliedert. *Siehe Geschäftsbericht SNB 2004*, S. 100, für Hintergründe und Details.  
Von 1978 bis 1995 *Betriebsertrag*.  
Cette colonne est identique à la colonne 9 du tableau 3.1, p. 72, et à la colonne 9 du tableau 3.2, p. 76.  
Depuis 2004, les *Charges de commissions*, comptabilisées auparavant dans les *Autres charges d'exploitation*, sont portées dans les *Autres résultats*, dans le *Résultat des placements en monnaies étrangères (Placements de devises)* ou dans le *Résultat des placements en francs (Titres en francs suisses)*. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2004, p. 100.  
De 1978 à 1995, *Recettes d'exploitation*.

### 3.4 Erfolgsrechnung – Detailgliederung *Diskontertrag* 1907–1984 Compte de résultat – Ventilation de l'*Escompte*, de 1907 à 1984

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahr Année	Diskontertrag <sup>1</sup> Escompte <sup>1</sup>				
	Total	davon Diskontertrag auf dont escompte sur			
		Schweizer Wechsel	Schatz- anweisungen <sup>2</sup>	Obligationen	Wechsel der Eidgenössischen Darlehenskasse
		Effets sur la Suisse	Bons du Trésor <sup>2</sup>	Obligations	Effets de la Caisse de prêts de la Confédération
	1	2	3	4	5
1907/1908	1.98	1.98	.	.	.
1909	1.30	1.30	.	.	.
1910	2.50	2.49	.	.	.
1911	2.32	2.27	.	0.04	.
1912	3.43	3.23	.	0.18	.
1913	2.99	2.87	.	0.11	.
1914	5.29	4.47	0.43	0.37	.
1915	5.46	2.26	3.01	0.17	.
1916	5.87	0.94	4.87	0.05	.
1917	8.16	1.08	7.03	0.04	.
1918	10.66	4.81	5.73	0.10	.
1919	15.89	6.63	9.16	0.09	.
1920	11.70	7.15	4.34	0.19	.
1921	11.61	2.92	8.59	0.09	.
1922	4.49	0.85	3.58	0.06	.
1923	5.92	1.34	4.41	0.16	.
1924	3.61	3.25	0.18	0.18	.
1925	1.84	1.20	0.55	0.09	.
1926	2.42	1.18	1.17	0.07	.
1927	3.35	2.15	1.03	0.17	.
1928	4.24	2.97	1.00	0.27	.
1929	4.15	2.86	0.99	0.29	.
1930	1.66	0.97	0.42	0.26	.
1931	1.00	0.61	0.25	0.12	.
1932	0.52	0.30	0.09	0.09	0.02
1933	0.71	0.21	0.10	0.11	0.27
1934	1.34	0.26	0.61	0.12	0.34
1935	2.93	0.80	1.03	0.19	0.90
1936	3.30	0.24	1.83	0.11	1.11
1937	0.37	0.11	0.02	0.06	0.17
1938	0.52	0.26	0.16	0.02	0.07
1939	1.15	0.32	0.69	0.04	0.08
1940	2.68	0.87	1.58	0.05	0.08
1941	1.51	0.78	0.52	0.02	0.11
1942	1.21	0.85	0.14	0.02	0.11
1943	1.37	0.96	0.34	0.01	0.02
1944	1.24	0.96	0.20	0.01	0.02
1945	2.23	0.73	1.46	0.01	0.01
1946	0.86	0.63	0.09	0.04	0.01
1947	0.81	0.52	0.13	0.11	0.06
1948	2.13	1.83	0.04	0.16	0.10
1949	1.90	1.81	0.01	0.03	0.04
1950	1.62	1.57	0.01	0.02	0.03
1951	2.81	2.64	0.13	0.03	0.00
1952	3.93	3.54	0.33	0.05	0.01
1953	3.75	3.30	0.44	0.01	.
1954	2.71	2.19	0.49	0.02	.
1955	2.30	1.83	0.35	0.12	.
1956	2.65	1.98	0.46	0.21	.
1957	3.33	2.86	0.18	0.29	.
1958	3.01	2.92	0.01	0.07	.
1959	1.39	1.37	—	0.01	.
1960	1.35	1.32	—	0.03	.
1961	1.34	1.30	—	0.03	.
1962	1.48	1.37	0.01	0.10	.
1963	1.54	1.40	0.06	0.08	.
1964	2.03	1.75	0.09	0.19	.
1965	2.27	1.96	0.07	0.23	.
1966	3.13	2.53	0.07	0.52	.
1967	4.24	3.60	0.08	0.56	.
1968	3.73	3.48	0.06	0.19	.
1969	7.49	6.58	0.29	0.62	.
1970	6.44	5.82	0.24	0.38	.
1971	4.15	3.99	0.07	0.09	.
1972	3.77	3.38	0.28	0.10	.

Jahr	Diskontertrag <sup>1</sup> Escompte <sup>1</sup>				
Année	Total	davon Diskontertrag auf dont escompte sur			
		Schweizer Wechsel	Schatz- anweisungen <sup>2</sup>	Obligationen	Wechsel der Eidgenössischen Darlehenskasse
		Effets sur la Suisse	Bons du Trésor <sup>2</sup>	Obligations	Effets de la Caisse de prêts de la Confédération
	1	2	3	4	5
1973	5.46	4.91	0.24	0.30	.
1974	28.60	26.28	1.38	0.94	.
1975	30.74	27.67	2.99	0.08	.
1976	8.63	8.12	0.46	0.04	.
1977	10.25	9.19	0.93	0.13	.
1978	5.46	5.22	0.17	0.08	.
1979	4.31	4.11	0.00	0.20	.
1980	19.46	18.40	0.33	0.73	.
1981	43.84	42.45	0.98	0.41	.
1982	37.52	36.65	0.63	0.24	.
1983	23.65	23.28	0.34	0.04	.
1984	23.44	22.99	0.44	0.01	.

<sup>1</sup> Diese Reihe ist identisch mit der Reihe 2 in Tabelle 3.1 auf S. 72 und Reihe 2 in Tabelle 3.2 auf S. 76.  
Bis 1977 Bezeichnung *Diskontoertrag und Inkassogebühren*.

Cette colonne est identique à la colonne 2 du tableau 3.1, p. 72, et à la colonne 2 du tableau 3.2, p. 76.  
Jusqu'en 1977, ce poste s'intitulait *Escompte et commissions sur effets à l'encaissement*.

<sup>2</sup> Seit 1979 inklusive *Geldmarktbuchforderungen*.

Seit 1948 nur *Schatzanweisungen des Bundes*.

Bis 1930 nur *Schatzanweisungen des Bundes*.

Depuis 1979, y compris *Créances comptables à court terme*.

Depuis 1948, uniquement *Bons du Trésor de la Confédération*.

Jusqu'en 1930, uniquement *Bons du Trésor de la Confédération*.

### 3.5 Erfolgsrechnung – Detailgliederung *Total Erfolg aus Fremdwährungsanlagen und Gold 1990–2006* **Compte de résultat – Ventilation du *Total des résultats des placements en monnaies étrangères et de l'or, de 1990 à 2006***

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahr Année	Erfolg aus Gold- geschäften Résultat des opérations sur or	Erfolg aus Fremdwährungsanlagen Résultat des placements en monnaies étrangères				Total Erfolg aus Fremd- währungs- anlagen und Gold <sup>1</sup> Total des résultats des placements en monnaies étrangères et de l'or <sup>1</sup>
	1	Devisenanlagen Placements de devises	Reserve- position IWF Position de réserve au FMI	Internationale Zahlungsmittel Moyens de paiement internationaux	Währungshilfe- kredite Crédits d'aide monétaire	2
		2	3	4	5	6
1990	.	2 585.10	.	.	.	2 585.10
1991	.	3 084.70	.	.	.	3 084.70
1992	.	2 498.80	3.30	4.30	6.10	2 512.50
1993	.	2 348.40	40.30	11.30	8.70	2 408.70
1994	.	1 618.40	32.10	12.90	8.90	1 672.30
1995	.	1 910.70	45.60	12.40	12.10	1 980.80
1996	.	1 794.80	55.10	13.60	10.70	1 874.20
1997	2.60	2 067.50	69.90	14.00	12.90	2 166.90
1998	42.60	3 091.30	123.80	14.00	19.50	3 291.20
1999	57.80	372.90	91.40	8.20	16.50	546.80
2000	-2 159.60	3 422.10	87.40	19.00	12.40	1 381.30
2001	1 267.60	2 405.40	17.80	-1.00	8.60	3 698.40
2002	1 532.10	498.80	-246.90	-33.00	-27.20	1 723.80
2003	2 615.10	1 555.80	-16.30	6.20	1.20	4 162.00
2004	-900.70	1 282.50	-70.60	0.60	-8.80	290.50
2005	7 456.90	5 138.10	160.60	4.00	25.70	12 784.20
2006	4 204.00	812.00	-1.00	7.70	2.10	5 024.00

<sup>1</sup> Diese Reihe ist identisch mit der Reihe 1 in Tabelle 3.2 auf S. 76.

Ab 2004 wird der bisher im *Sachaufwand* ausgewiesene *Kommissionsaufwand* in den *Übrigen Erfolgen* respektive den *Erfolg aus Fremdwährungsanlagen (Devisenanlagen)* und den *Erfolg aus Frankenanlagen (Wertschriften in Schweizer Franken)* umgegliedert. Siehe *Geschäftsbericht SNB 2004*, S. 100, für Hintergründe und Details.

Ab 2004 ist der bisher separat ausgewiesene *Zinsaufwand* in den Positionen *Total Erfolg aus Fremdwährungsanlagen und Gold* respektive *Total Erfolg aus Frankenanlagen* enthalten. Siehe *Geschäftsbericht SNB 2004*, S. 100, für Hintergründe und Details. Der hier verbuchte *Zinsaufwand* weist folgende Werte auf: 2004: 12,5 Millionen Franken; 2005: 1,0 Millionen Franken; 2006: 0,8 Millionen Franken.

Ab 2001 werden die *Wechselkursbedingten Wertveränderungen* nicht mehr als separate Position im ausserordentlichen Teil der Erfolgsrechnung ausgewiesen, sondern als zusätzliche Komponente den entsprechenden Erfolgspositionen zugeordnet. Siehe *Geschäftsbericht SNB 2001*, S. 82–84 für Details und Hintergründe zur Änderung der Rechnungslegung.

Cette colonne est identique à la colonne 1 du tableau 3.2, p. 76.

Depuis 2004, les *Charges de commissions*, comptabilisées auparavant dans les *Autres charges d'exploitation*, sont portées dans les *Autres résultats*, dans le *Résultat des placements en monnaies étrangères (Placements de devises)* ou dans le *Résultat des placements en francs (Titres en francs suisses)*. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2004, p. 100.

Depuis 2004, les *Charges d'intérêts* figurent soit dans le *Total des résultats des placements en monnaies étrangères et de l'or*, soit dans le *Total du résultat des placements en francs*. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2004, p. 100. Les *Charges d'intérêts* se sont inscrites à 12,5 millions en 2004, à 1 million en 2005 et à 0,8 million de francs en 2006.

A partir de 2001, les *Variations de valeur dues à l'évolution des cours de change* ne sont plus groupées sous un poste séparé, dans la partie extraordinaire du compte de résultat, mais sont intégrées, en tant que composantes supplémentaires, dans les divers postes de résultat concernés. Pour plus de détails au sujet des modifications apportées dans l'établissement des comptes, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2001, pp. 82 à 84.





### 3.6 Erfolgsrechnung – Gewinnverwendung 1907–2006 Compte de résultat – Affectation du bénéfice, de 1907 à 2006

In Millionen Franken / En millions de francs

Jahr	Reingewinn <sup>1</sup>	Zuweisung an Reservefonds <sup>2</sup>	Dividende <sup>3</sup>	Pro-Kopf-Ausschüttung an Kantone <sup>4</sup>	Gewinn-ausschüttung an Bund und Kantone <sup>5</sup>
Année	Bénéfice net <sup>1</sup>	Attribution au fonds de réserve <sup>2</sup>	Dividende <sup>3</sup>	Distribution aux cantons (par habitant) <sup>4</sup>	Distribution à la Confédération et aux cantons <sup>5</sup>
	1	2	3	4	5
1907/1908	2.02	0.20	1.80	0.02	.
1909	1.32	0.13	1.00	0.18	.
1910	2.52	0.25	1.00	1.27	.
1911	2.58	0.26	1.00	1.32	.
1912	3.04	0.30	1.00	1.73	.
1913	3.49	0.35	1.00	2.14	.
1914	5.27	0.50	1.00	3.77	.
1915	4.45	0.45	1.00	3.01	.
1916	7.43	0.50	1.00	5.93	.
1917	7.96	0.50	1.00	6.46	.
1918	5.49	0.50	1.00	3.99	.
1919	7.44	0.50	1.00	5.94	.
1920	11.42	0.50	1.00	9.92	.
1921	9.12	0.50	1.50	7.12	.
1922	7.63	0.50	1.50	5.63	.
1923	7.04	0.50	1.50	5.04	.
1924	6.36	0.50	1.50	4.36	.
1925	6.69	0.50	1.50	4.69	.
1926	6.75	0.50	1.50	4.75	.
1927	6.75	0.50	1.50	4.75	.
1928	6.90	0.56	1.50	4.84	.
1929	7.31	0.50	1.50	5.31	.
1930	7.11	0.50	1.50	5.11	.
1931	5.70	0.50	1.50	3.70	.
1932	5.31	0.50	1.50	3.31	.
1933	5.25	0.50	1.50	3.25	.
1934	5.25	0.50	1.50	3.25	.
1935	5.25	0.50	1.50	3.25	.
1936	5.25	0.50	1.50	3.25	.
1937	5.25	0.50	1.50	3.25	.
1938	5.25	0.50	1.50	3.25	.
1939	5.25	0.50	1.50	3.25	.
1940	5.25	0.50	1.50	3.25	.
1941	5.25	0.50	1.50	3.25	.
1942	5.41	0.50	1.50	3.41	.
1943	5.41	0.50	1.50	3.41	.
1944	5.41	0.50	1.50	3.41	.
1945	5.41	0.50	1.50	3.41	.
1946	5.41	0.50	1.50	3.41	.
1947	5.41	0.50	1.50	3.41	.
1948	5.41	0.50	1.50	3.41	.
1949	5.41	0.50	1.50	3.41	.
1950	5.41	0.50	1.50	3.41	.
1951	5.77	0.50	1.50	3.77	.
1952	5.77	0.50	1.50	3.77	.
1953	5.77	0.50	1.50	3.77	.
1954	5.77	0.50	1.50	3.77	.
1955	6.27	1.00	1.50	3.77	.
1956	6.27	1.00	1.50	3.77	.
1957	6.27	1.00	1.50	3.77	.
1958	6.27	1.00	1.50	3.77	.
1959	6.27	1.00	1.50	3.77	.
1960	6.27	1.00	1.50	3.77	.
1961	6.84	1.00	1.50	4.34	.
1962	6.84	1.00	1.50	4.34	.
1963	6.84	1.00	1.50	4.34	.
1964	6.84	1.00	1.50	4.34	.
1965	6.84	1.00	1.50	4.34	.
1966	6.84	1.00	1.50	4.34	.
1967	6.84	1.00	1.50	4.34	.
1968	6.84	1.00	1.50	4.34	.
1969	6.84	1.00	1.50	4.34	.
1970	6.84	1.00	1.50	4.34	.
1971	7.52	1.00	1.50	5.02	.
1972	7.52	1.00	1.50	5.02	.
1973	7.52	1.00	1.50	5.02	.
1974	7.52	1.00	1.50	5.02	.
1975	7.52	1.00	1.50	5.02	.
1976	7.52	1.00	1.50	5.02	.
1977	7.52	1.00	1.50	5.02	.

Jahr	Reingewinn <sup>1</sup>	Zuweisung an Reservefonds <sup>2</sup>	Dividende <sup>3</sup>	Pro-Kopf-Ausschüttung an Kantone <sup>4</sup>	Gewinn-ausschüttung an Bund und Kantone <sup>5</sup>
Année	Bénéfice net <sup>1</sup>	Attribution au fonds de réserve <sup>2</sup>	Dividende <sup>3</sup>	Distribution aux cantons (par habitant) <sup>4</sup>	Distribution à la Confédération et aux cantons <sup>5</sup>
	1	2	3	4	5
1978	—	—	1.50	5.02	.
1979	—	—	1.50	5.02	.
1980	7.52	1.00	1.50	5.02	.
1981	7.59	1.00	1.50	5.09	.
1982	7.59	1.00	1.50	5.09	.
1983	7.59	1.00	1.50	5.09	.
1984	7.59	1.00	1.50	5.09	.
1985	7.59	1.00	1.50	5.09	.
1986	7.60	1.00	1.50	5.10	.
1987	7.60	1.00	1.50	5.10	.
1988	7.60	1.00	1.50	5.10	.
1989	7.60	1.00	1.50	5.10	.
1990	7.60	1.00	1.50	5.10	.
1991	607.60	1.00	1.50	5.10	600.00
1992	608.40	1.00	1.50	5.90	600.00
1993	608.00	1.00	1.50	5.50	600.00
1994	608.00	1.00	1.50	5.50	600.00
1995	150.20	1.00	1.50	5.50	142.20
1996	1 065.80	1.00	1.50	5.50	1 057.80
1997	608.00	1.00	1.50	5.50	600.00
1998	1 508.00	1.00	1.50	5.50	1 500.00
1999	1 508.00	1.00	1.50	5.50	1 500.00
2000	1 508.00	1.00	1.50	5.50	1 500.00
2001	1 508.00	1.00	1.50	5.50	1 500.00
2002	2 508.70	1.00	1.50	6.20	2 500.00
2003	2 808.30	1.00	1.50	5.80	2 800.00
2004	24 014.70	.	1.50	.	24 013.20
2005	2 501.50	.	1.50	.	2 500.00
2006	2 501.50	.	1.50	.	2 500.00

- <sup>1</sup> Diese Reihe ist identisch mit der Reihe 28 in der Tabelle 3.2 *Erfolgsrechnung 1978 bis 2006* sowie mit der Reihe 21 in der Tabelle 3.1 *Erfolgsrechnung 1907 bis 1977*.  
Für einen Überblick über die verschiedenen Regelungen zur Gewinnverwendung siehe Klausner (2007) sowie *Jubiläumsschrift SNB 1982*, S. 325, und *Jubiläumsschrift SNB 1957*, S. 347–351.  
Im Jahr 2004 inklusive einmaliger *Auflösung der Rückstellung für die Abtretung der Freien Aktiven* von 21 113.2 Millionen Franken.  
Ab 2004 *Total Gewinnausschüttung*.  
Von 1993 bis 2003 trug die Position die Bezeichnung *Jahresgewinn*.  
1999 Änderung der Ermittlung und der Ausschüttung des Jahresgewinnes. Für Details und Hintergrundinformationen siehe *Geschäftsbericht SNB 1999*, S. 97–98.  
Für Details und Hintergrundinformationen zur Gewinnausschüttung in den Jahren 1995 und 1996 siehe *Geschäftsbericht SNB 1996*, S. 82.  
Ab 1991 Änderung des Konzepts für die Ermittlung und Ausschüttung des Gewinns der Nationalbank. Siehe *Geschäftsbericht SNB 1991*, S. 64–67, für Details und Hintergründe.  
1978 Fehlbetrag infolge *Abschreibungen auf Devisen*. Trotz hoher Einnahmen aus den Devisenanlagen und der Entnahmen aus Rückstellungen verblieb ein Fehlbetrag von 2 593.5 Millionen Franken, der als Ausgleichsposten mit der Bezeichnung *Verlust auf den Devisenbeständen* in die Aktivseite der Bilanz übertragen werden musste (siehe Reihe 5 *Verlust auf Devisen und Gold* in Tabelle 1.2 auf S. 38). Für Hintergründe und Details siehe *Geschäftsbericht SNB 1978*, S. 80–81.  
Cette colonne est identique à la colonne 28 du tableau 3.2, *Compte de résultat, de 1978 à 2006*, et à la colonne 21 du tableau 3.1, *Compte de résultat, de 1907 à 1977*.  
Pour un aperçu des dispositions régissant l'affectation du bénéfice, voir Klausner (2007) ainsi que les ouvrages commémoratifs de la BNS de 1982, p. 317, et de 1957, pp. 334 à 337.  
En 2004, y compris le montant de 21 113,2 millions de francs résultant de la *Dissolution de la provision pour la cession des actifs libres*.  
A partir de 2004, *Bénéfice à distribuer – Montant total*.  
De 1993 à 2003, ce poste s'intitulait *Bénéfice annuel*.  
En 1999, modification de la détermination et de la distribution du bénéfice annuel. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 1999, pp. 97s.  
Pour des informations détaillées concernant la distribution du bénéfice en 1995 et 1996, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 1996, p. 82.  
A partir de 1991, modification des principes pour la détermination et la distribution des bénéfices de la Banque nationale. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 1991, pp. 64 à 67.  
En 1978, perte due aux amortissements sur devises. Le compte de profits et pertes a enregistré un déficit de 2593,5 millions de francs, bien que les intérêts perçus sur les placements de devises aient augmenté et que la Banque ait effectué des prélèvements sur les provisions.  
Ce déficit a dû être reporté à l'actif du bilan, sous la rubrique *Perte sur les réserves de devises* (voir colonne 5, *Pertes sur devises et sur or*, tableau 1.2, p. 38). Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 1978, pp. 80s.
- <sup>2</sup> Im Jahr 2004 wurde der Reservefonds (69.0 Millionen Franken) mit dem Inkrafttreten des neuen Nationalbankgesetzes aufgelöst und auf die *Rückstellungen für Währungsreserven* übertragen. Für Details und Hintergründe siehe *Geschäftsbericht SNB 2004*, S. 92.  
En 2004, du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la Banque nationale, le fonds de réserve (69 millions de francs) a été dissous et transféré aux *Provisions pour réserves monétaires*. Pour plus de détails, voir *Rapport de gestion* de la BNS pour 2004, p. 92.
- <sup>3</sup> Von 1978 bis 1979 zu Lasten *Rückstellung für Dividendenausgleich und Kantonsanteile*.  
De 1978 à 1979, prélèvement sur la *Provision pour égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons*.

- <sup>4</sup> Für das Jahr 2002 inklusive Nachzahlung für das Geschäftsjahr 2001 aufgrund definitiver Bevölkerungszahl aus der Volkszählung 2000.  
1992 inklusive Nachzahlung für das Jahr 1991 aufgrund Anpassung an die Zahlen aus der damals aktuellsten Vollsählung. Von 1978 bis 1979 zu Lasten *Rückstellung für Dividendenausgleich und Kantonsanteile*.  
Ab 1933 wird eine Entschädigung von 80 Rappen pro Kopf der Bevölkerung an die Kantone geleistet. Vor 1933 galt eine andere Gewinnverteilungspraxis. *Siehe dazu Jubiläumsschrift 1957, S. 348–351.*  
Pour 2002, y compris versement complémentaire au titre de l'exercice 2001 sur la base des résultats définitifs du recensement de la population de 2000.  
Pour 1992, y compris un complément pour 1991 dû à l'adaptation aux chiffres du dernier recensement.  
De 1978 à 1979, prélèvement sur la *Provision pour égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons*.  
A partir de 1933, une indemnité de 80 centimes par habitant est versée aux cantons. Avant 1933, une autre procédure était appliquée en matière de répartition du bénéfice. Voir à ce propos l'ouvrage commémoratif de 1957, pp. 334 à 337.
- <sup>5</sup> Von 2003 bis 2005 inklusive *Ordentliche Ausschüttung an Bund und Kantone* (Vereinbarung vom 5. April 2002).  
Im Jahr 2004 inklusive Ausschüttung von 21 113,2 Millionen Franken des Erlöses aus dem Verkauf von 1 300 Tonnen Gold (Vereinbarung vom 25. Februar 2005) sowie inklusive 400 Millionen Franken Zusatzausschüttung an Bund und Kantone (Zusatzvereinbarung über die Ausschüttung von Erträgen auf den Freien Aktiven vom 12. Juni 2003).  
Von 2003 bis 2004 inklusive Gewinnausschüttung an Bund und Kantone gemäss Zusatzvereinbarung vom 12. Juni 2003.  
2002 inklusive einmaliger Sonderausschüttung gemäss Vereinbarung vom 5. April 2002. Für Details und Hintergründe *siehe Geschäftsbericht SNB 2002, S. 109.*  
De 2003 à 2005, y compris la *Distribution ordinaire à la Confédération et aux cantons* (convention du 5 avril 2002).  
En 2004, y compris la distribution de 21 113,2 millions de francs du produit de la vente de 1300 tonnes d'or (convention du 25 février 2005) et la distribution additionnelle de 400 millions à la Confédération et aux cantons (convention additionnelle du 12 juin 2003 concernant la distribution de revenus tirés des actifs libres).  
De 2003 à 2004, y compris la distribution du bénéfice à la Confédération et aux cantons selon convention additionnelle du 12 juin 2003.  
Pour 2002, y compris la distribution extraordinaire et unique selon la convention du 5 avril 2002. Pour plus de détails, voir Rapport de gestion de la BNS pour 2002, p. 109.

**Verzeichnis der Bilanz- und Erfolgsrechnungspositionen**  
**Liste des postes du bilan et du compte de résultat**



## Actifs

	Tableau	Partie rédactionnelle <sup>1</sup>
Actifs du fonds d'égalisation des changes	1.2	4
Avances sur nantissement	1.1	3.1
Avoirs chez des correspondants à l'étranger	1.2	5
Capital-actions non versé	1.1	–
Chèques postaux	1.2	5
Comptes de régularisation	1.2	–
Coupons	1.2	–
Créances		
en francs suisses résultant de pensions de titres	1.1	3.1
résultant d'opérations sur or	1.2	4
sur les correspondants en Suisse	1.1	5
Crédits d'aide monétaire	1.1	6
Différences d'estimation de l'or	1.2	4
Effets à l'encaissement	1.2	5
Effets de la Caisse de prêts de la Confédération	1.2	7
Encaisse-or		
Dépôts d'or à la Monnaie fédérale pour la frappe	1.5	–
Dépôts d'or à l'étranger	1.5	–
Monnaies d'or de l'Union monétaire latine	1.5	3.1, 6
Monnaies d'or étrangères	1.5	3.1
Monnaies d'or suisses	1.5	–
Or en lingots	1.5	3.1
Total de l'or	1.5	–
Immobilisations corporelles		
Autres immobilisations corporelles	1.2	–
Billets de banque en stock	1.2	2
Immeubles	1.2	–
Total	1.2	–
Monnaies divisionnaires ou d'appoint	1.2	7
Moyens de paiement internationaux	1.1	6
Or – Total de l'or et de l'argent	1.1, 1.5	3.1, 4
Participations (non consolidées)		
Autres	1.2	–
BRI	1.2	6
Orell Füssli	1.2	2
Total	1.2	–
Pertes sur devises et sur or	1.2	4, 7
Placements de devises		
dont assortis d'une garantie de change (swaps)	1.3	3.1, 6
selon la monnaie	1.4	4
Total	1.1, 1.3	3.1, 4
Portefeuille suisse		
Bons du Trésor et créances à court terme sur débiteurs suisses	1.3	3.1
Effets sur la Suisse	1.3	3.1, 7
Obligations escomptées	1.3	3.1
Total	1.1, 1.3	3.1, 7
Position de réserve au FMI	1.1	6
Stock d'argent		
Ecus de l'Union monétaire latine	1.5	3.1, 6
Ecus (pièces suisses de cinq francs)	1.5	3.1
Total de l'argent	1.5	–
Titres en francs suisses	1.1	3.1
Autres	1.3	–
Pouvant servir de couverture	1.3	–
Total	1.3	3.1
Total du bilan	1.1	–

<sup>1</sup> Le numéro indique sous quel chapitre le poste est commenté.  
Un tiret (–) signifie que le poste n'est pas commenté.

## Passifs

	Tableau	Partie rédactionnelle <sup>1</sup>
Administration fédérale	2.1	7
Ajustement de l'évaluation des devises	2.2	4
Bénéfice de l'exercice	2.1	–
Billets de banque en circulation	2.1	2, 3.1
Billets de banque en circulation des anciennes banques d'émission, de 1826 à 1910	2.4	2
Bons émis par la Banque	2.2	3.1
Capital-actions et fonds de réserve	2.1	–
Comptes des accords de paiements et de clearing	2.1	5
Comptes de virement		
de banques à l'étranger	2.1	5
de banques temporairement liés	2.2	3.2
des banques en Suisse	2.1	3.1, 5
Comptes de régularisation	2.2	–
Comptes spéciaux	2.2	3.2
Couverture métallique des billets (en %)	2.1	2, 3.1
Déposants	2.1	8
Dépôts obligatoires selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964	2.2	3.2
Engagements		
à terme envers la Confédération	2.2	7
à vue – Total	2.1	7, 8
en francs suisses résultant de pensions de titres	2.1	3.1
en monnaies étrangères	2.2	4, 7
Fonds d'égalisation des changes	2.2	4
Mandats généraux et chèques en circulation	2.2	5
Provision pour		
bâtiments de la Banque	2.3	–
cession des actifs libres	2.3	4
confection de billets de banque	2.3	2
droits de timbre sur les actions de la Banque	2.3	–
égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons	2.3	–
exploitation	2.3	–
impôt fédéral de guerre	2.3	–
impôts	2.3	–
institutions de prévoyance de la Banque	2.3	8
intérêts sur bons du Trésor de la Confédération	2.3	–
opérations d'open market	2.3	3.1
réserves monétaires	2.3	–
risques de marché, de crédit et de liquidité	2.3	3.1, 4
risques de marché et de liquidité sur l'or	2.3	–
risques d'exploitation	2.3	–
risques non assurés	2.3	–
stérilisation de l'or	2.3	–
Total	2.1, 2.3	–
Provisions diverses	2.3	–
Répartition des billets en circulation	2.5	2
Rescriptions de stérilisation de la Confédération	2.2	3.1, 7
Réesc compte	2.2	–
Réserve pour distributions futures	2.1	–
Réserves minimales des banques	2.2	3.2
Total du bilan	2.1	–

<sup>1</sup> Le numéro indique sous quel chapitre le poste est commenté.  
Un tiret (–) signifie que le poste n'est pas commenté.



## Compte de résultat

	Tableau	Partie rédactionnelle <sup>1</sup>
Affectation du bénéfice		
Attribution au fonds de réserve	3.6	–
Dividende	3.6	–
Distribution à la Confédération et aux cantons	3.6	–
Distribution aux cantons (par habitant)	3.6	–
Amortissements		
pertes et provisions – sur immeubles et mobilier, déduction faite du bénéfice réalisé sur la vente d'immeubles	3.1	–
pertes et provisions – sur titres et affaires courantes, moins rentrées	3.1	–
sur les immobilisations corporelles	3.2	–
sur les titres en portefeuille	3.2	–
Attribution extraordinaire aux institutions de prévoyance	3.1	8
Autres charges d'exploitation	3.2	–
Autres résultats		
Commissions	3.3	–
Divers	3.3	–
Produit des immeubles de la Banque	3.3	–
Total	3.1, 3.2, 3.3	–
Bénéfice annuel distribuable	3.2	–
Bénéfice net	3.1, 3.2, 3.6	–
Charges afférentes aux billets de banque	3.2	2
Charges d'intérêts	3.2	3.1, 4, 7, 8
Charges de personnel	3.2	8
Charges extraordinaires	3.2	–
Frais afférents aux opérations de stérilisation, intérêts à la Confédération, y compris attribution à la provision	3.1	3.1
Frais de confection des billets, y compris attribution à la provision	3.1	2
Frais et provision pour opérations d'open market	3.1	3.1
Frais généraux et d'administration, y compris les intérêts sur comptes de dépôt	3.1	8
Impôts	3.2	–
Impôts et droits, y compris attribution à la provision	3.1	–
Produits extraordinaires	3.2	–
Provision		
et pertes sur or	3.1	3.1
pour réserves monétaires – Attribution à (–)	3.2	–
Provisions – Prélèvement sur (+); attribution aux (–)	3.1, 3.2	4
Réserve pour distributions futures – Prélèvement sur (+); attribution à (–)	3.2	–
Résultat brut	3.1, 3.2	–
Résultat de l'exercice	3.2	–
Résultat des opérations sur or	3.5	4
Résultat des placements en francs		
Avances sur nantissement	3.1, 3.2	3.1
Créances à court terme sur débiteurs suisses	3.1, 3.2	3.1
Créances sur les correspondants en Suisse	3.1, 3.2	5
Escompte – Bons du Trésor	3.4	3.1
Escompte – Effets de la Caisse de prêts de la Confédération	3.4	3.1, 7
Escompte – Effets sur la Suisse	3.4	3.1, 7
Escompte – Obligations	3.4	3.1
Escompte – Total	3.1, 3.2, 3.4	3.1, 7, 5
Pensions de titres contre francs suisses	3.1, 3.2	3.1
Titres en francs suisses	3.1, 3.2	3.1, 6
Total	3.1, 3.2	–

	<b>Tableau</b>	<b>Partie rédactionnelle <sup>1</sup></b>
Résultat des placements en monnaies étrangères		
Crédits d'aide monétaire	3.5	6
et de l'or – Total	3.1, 3.2, 3.5	3.1, 4, 5, 6
Moyens de paiement internationaux	3.5	6
Placements de devises	3.5	3
Position de réserve au FMI	3.5	6
Résultat global	3.2	–
Résultat net	3.2	–
Variations de valeur dues à l'évolution des cours de change	3.2	4

<sup>1</sup> Le numéro indique sous quel chapitre le poste est commenté.  
Un tiret (–) signifie que le poste n'est pas commenté.



